

ELEMENTS DE BILAN
année 1997/2000

PREMIER APPEL A PROJETS :
"OUTILS & DEMARCHES
EN VUE DE LA REALISATION
D'AGENDAS 21 LOCAUX"

ce document "dossier de présentation des Lauréats 2000" a été réalisé par le bureau de la ville, de l'aménagement, de la société et de la concertation (Liliane Duport, Patricia Vaquette, Philippe Senna), du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et entreprises - Territoires et Développement (Frédérique Dequiedt) avec le soutien de Cités Unies France pendant toute la période 1998-1999 et bien entendu avec la participation des collectivités locales lauréates sans laquelle ce document n'aurait pu être réalisé.

Mise en page : Catherine Larré

édition décembre 2000.

Sommaire

CONTEXTE	7
LE PREMIER APPEL A PROJETS SUR LES OUTILS ET DEMARCHES EN VUE DE LA REALISATION D'AGENDAS 21 LOCAUX (NOV 97-JANV 2000)	8
ELEMENTS D'APPRECIATION VIS A VIS DES OBJECTIFS INITIAUX	12
1. Elargir la démarche des chartes pour l'environnement, lancées en 1994 par le ministère de l'environnement, et qui préfiguraient le volet environnement des agendas 21 locaux.	12
2. Diffuser plus largement auprès des collectivités et des services de l'Etat le concept même de développement durable et sensibiliser largement les acteurs non initiés au développement durable.	13
3. Associer, mobiliser largement les acteurs institutionnels et les associations "militantes" du développement durable et construire une approche commune intégrant l'ensemble des dimensions du développement durable et constituer un premier pôle de compétence et d'échange d'expériences.	14
4. Lancer un appel à l'innovation et à l'expérience des collectivités les plus avancées dans la mise en œuvre du développement durable sur leur territoire et repérer des démarches et des outils afin de nourrir en contenu les Agendas 21 locaux.	16

- *Agenda 21 repose sur un diagnostic préalable approfondi.*

- *Agenda 21 marque une rupture ou une réorientation du mode de développement et amène la collectivité locale à s'organiser concrètement pour prendre en compte tous les impacts des décisions publiques.*

- *Les objectifs du développement durable nécessitent d'intégrer la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les décisions.*

- *Les objectifs du développement durable doivent se traduire en terme économique et modifier les modes de production et de consommation.*

- *Les objectifs du développement durable nécessitent l'amélioration de la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités.*

- *Le développement durable nécessite de traiter de façon concomitante l'articulation entre les thématiques et le croisement des échelles de territoire.*

- *Agenda 21 nécessite le développement de procédures d'évaluation continue, contradictoires et collectives : comité de pilotage, organisation de débats, restitution des débats, référentiel de développement durable, tableaux de bord de suivi et observatoires.*

- *Agenda 21 s'accompagne de nouvelles modalités de démocratie participative.*

- *Agenda 21 nécessite la mobilisation du maire et des élus municipaux et l'implication des services municipaux.*

BILAN D'ÉTAPES DES 16 PROJETS LAUREATS DU PREMIER APPEL A PROJETS 97 24

sommaire

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD 25
Optimisation des collectes sélectives des déchets banals ménagers et professionnels sur l'Alsace du nord : un potentiel majeur pour bâtir un Agenda 21

ARCUEIL, CACHAN, L'HAY-LES-ROSES, FRESNES 29
Mise en place d'une structure inter-communale

ATHIS-MONS 33
Préparation de l'Agenda 21 local

VILLE DE BELFORT ET MAISON DE LA MEDITERRANEE AVEC LA VILLE DE MOHAMEDIA (MAROC) ET ENDA-MAGHAEB 39
Réseau de partenaires locaux euro-méditerranéens
Echanges d'expériences sur l'information et la participation du citoyen en matière de développement durable

BOUGUENAIS 43
Programme POLLEN, réseau des villes fertiles et agenda 21

CHAMBERY, LE PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BRUGES, LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA CHARTREUSE 47
Conjuguer les efforts pour rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée

DUNKERQUE GRAND LITTORAL 51
Une démarche de développement durable appliquée à l'habitat

FACHES THUMESNIL 55
Elaboration de l'Agenda 21

GRANDE-SYNTHE 59
En marche vers un développement durable : l'Agenda 21 local

GRENOBLE 63
Démarche pour un agenda 21 grenoblois : vers un pacte local de développement intégré pour le XXI siècle

DISTRICT DE POITIERS 67
Métiers, services et développement durable

AILLIEUX-LA-PAPE 71
Mise en place de la fonction d'observateurs de quartiers au travers de six emplois jeunes

SIVOM DES CANTONS D'AVION ET ROUVOY 75
Projet de développement local

SAINT DENIS - AUBERVILLIERS 79
Engager des études sur l'interface Environnement/Économie et Environnement/Équité sociale

ANNEXES

CONTEXTE

En 1992, la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement durable a adopté le Programme Action 21 qui préconise la mise en place d'Agendas 21, programmes d'actions publiques en faveur d'un développement durable pour le XXI^e siècle. Il met en évidence le rôle essentiel que jouent les autorités locales dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable.

Les Assises du développement durable, les rapports de la Commission française du développement durable, la préparation de la Conférence Habitat II, la Campagne des villes européennes durables, ont permis de familiariser les collectivités, comme les acteurs de la société civile, au concept de développement durable qui trouve maintenant une transcription législative dans les lois récentes : loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 ainsi que dans le projet de loi solidarité et renouvellement urbain qui font toutes référence au développement durable.

Dans le prolongement de la conférence Habitat II, le ministère de l'environnement (Direction de la nature et des paysages) avait organisé, en janvier 1997, une rencontre sur la ville durable. Cette journée traitait des enjeux du développement durable dans les villes (l'étalement urbain, la voiture, la cohésion sociale, le territoire), des moyens (planification stratégique, déplacement urbain, les agences d'urbanisme, la place du citoyen dans la ville au quotidien, la nature en ville, le partenariat) à mettre en œuvre pour organiser un développement urbain durable ainsi que du rôle des acteurs.

Les travaux menés en commun depuis 1994 entre la délégation interministérielle à la ville et le ministère de l'environnement sur les objectifs communs entre les contrats de ville et les chartes pour l'environnement, puis plus globalement entre la politique de la ville et le développement

durable, les ont conduit à proposer à un certain nombre de partenaires " déjà initiés " ou potentiellement intéressés la rédaction d'un appel à projets sur " les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux ".

Les buts recherchés étaient :

- pour le ministère de l'environnement, élargir la démarche des chartes pour l'environnement, lancées en 1994, qui préfiguraient le volet environnement des agendas 21 locaux ; c'était aussi l'occasion pour la délégation interministérielle à la ville, d'intégrer le concept de développement durable dans les contrats de ville ;

- diffuser plus largement auprès des collectivités et des services de l'Etat le concept même de développement durable et sensibiliser largement les acteurs non initiés au développement durable ;

- associer, mobiliser largement les acteurs institutionnels et les associations " militantes " du développement durable et construire une approche commune intégrant l'ensemble des dimensions du développement durable et constituer un premier pôle de compétences et d'échanges d'expériences ;

- lancer un appel à l'innovation et à l'expérience des collectivités les plus avancées dans la mise en œuvre du développement durable sur leur territoire et repérer des démarches et des outils afin de nourrir en contenu les Agendas 21 locaux.

L'appel à projets, lancé en juillet 1997 s'adressait aux collectivités locales ayant déjà engagé une réflexion de développement local durable à travers diverses démarches globale comme par exemple un contrat de ville ou une charte pour l'environnement ou encore l'adhésion à la charte d'Aalborg dans le cadre de la Campagne des villes européennes durables.

Deux ans après, les résultats du deuxième appel à projets sur "les outils et les démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux" (janvier 2000), sont l'occasion d'apprécier les enseignements à tirer de l'opération "appel à projets", aussi bien en terme de bilan d'avancement des projets dans les collectivités que vis à vis de la sensibilisation recherchée au développement durable ou des enseignements méthodologiques à capitaliser.

LE PREMIER APPEL A PROJETS SUR LES OUTILS ET DEMARCHES EN VUE DE LA REALISA- TION D'AGENDAS 21 LOCAUX (NOV 97-JANV 2000)

LES RÉPONSES

51 collectivités ont répondu à l'appel à projets. Toutes les tailles de villes étaient représentées, même des communes rurales pourtant exclues du champ de l'appel à projets. Les tailles des collectivités porteuses de projet se répartissent comme suit :

- de 10 000 hab	11
10 000 hab > col < 70 000 hab	19
70 000 hab > col < 100 000 hab	10
100 000 hab > col < 200 000 hab	7
> 200 000 hab	5

Cependant, parmi les 16 lauréats, la majeure partie des projets (12) concernent des collectivités de taille moyenne (nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 30 000 habitants) souvent villes périphériques d'une agglomération (agglomération parisienne, de Dunkerque, de Lille, de Lyon, de Nantes).

L'appel à projets émanant du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, les réponses reçues ont, en conséquence, privilégié "l'entrée environnement" du développement durable, en intégrant toutefois la dimension sociale, notamment au travers les effets sur l'emploi. Peu de projets de développement économique conçus du point de vue d'un développement durable ont été présentés, la dimension économique étant prise en considération plutôt à travers une recherche d'optimisation économique ou par les effets attendus sur l'emploi des actions engagées dans le projet.

Parmi les 51 réponses, 14 projets se définissaient comme des projets d'agendas 21, 21 relevaient d'une approche plutôt sectorielle (paysages, déchets, vie quotidienne, habitat...) parmi lesquels 5 projets étaient des chartes d'environnement, 3 concernaient un projet de développement économique, 1 de planification spatiale et 1 de coopération bilatérale.

20 sur les 51 collectivités locales ayant répondu avaient déjà engagé une démarche globale environnementale (plan municipal d'environnement ou charte pour l'environnement signée ou en projet) ; 22 projets émanaient d'une collectivité en contrat de ville. Enfin, sur les 23 signataires français de la charte d'Aalborg, 8 ont répondu à l'appel à projets parmi lesquelles 5 ont été lauréates.

9 démarches globales proposées par les collectivités locales se réfèrent à l'élaboration d'un Agenda 21 local.

ARCUEIL, L'HAY-LES-ROSES, CACHAN, FRESNES (94)

Mise en place d'une structure intercommunale pour la réalisation des actions de la charte d'environnement

Le syndicat intercommunal du Val de Bièvre représente le relais de la convention d'association pour la mise en oeuvre du programme d'action de la charte pour l'environnement, assure les études pour les actions intercommunales, la formation, le tableau de bord et représente les villes face à leurs partenaires. La mise en place de cette structure intercommunale s'avère indispensable et constitue une base pour une bonne gouvernance intercommunale développant l'emploi local.

ATHIS-MONS (91)

Projet de la ville d'Athis-Mons

Dans la suite logique du Plan municipal pour l'environnement et de la charte pour l'environnement, Athis-Mons élabore un Agenda 21. Un des principes fondamentaux étant la participation des citoyens.

BOUGUENAI (42)

Programme POLLEN, réseau des villes fertiles et Agenda 21

POLLEN est un contrat de développement entre la municipalité et la population pour que celle-ci participe effectivement à la définition de l'avenir du territoire communal. Il matérialise le souci de maîtriser l'évolution urbaine, protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels et favoriser le développement économique et l'emploi.

DISTRICT DE POITIEURS (86)

Métiers, services et développement durable

Dans le cadre d'une démarche de projet de services, le district cherche à insuffler une démarche de développement durable au sein des services de la ville et du district et à travailler sur des actions transversales.

FACHES-THUMESNIL (59)

CLOE : Contrat local opérationnel de l'environnement

CLOE est un projet pluriannuel transversal d'amélioration du cadre de vie et fédérateur qui permet d'évoluer vers un Agenda 21 grâce au recrutement d'une chargée de mission et à la mise en place de formations (habitants, élus, agents municipaux, scolaires).

EPERNAY (51)

Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux

Le projet vise la création de passerelles entre différentes démarches pour renforcer la politique d'insertion sociale par l'économie en l'appliquant à l'environnement, pour réaliser des actions environnementales dans les quartiers en difficultés et lier l'environnement à l'habitat.

GRANDE-SYNTHÉ (59)

En marche vers le développement durable

Grande-Synthe élabore un Agenda 21 selon une méthodologie proposée par le Comité 21 : 21 entrées pour le développement durable. Une "Mission pour un développement durable" est mise en place. La démarche se base dans un premier temps sur sensibilisation des services municipaux et des élus, puis sur la participation des habitants et l'organisation d'un partenariat entre les acteurs locaux.

GRENOBLE (38)

Démarche pour un agenda 21 local

Grenoble élabore un agenda 21 en l'accompagnant d'une analyse critique de la démarche sous l'angle du développement durable avec un souci d'apports méthodologiques vers d'autres collectivités notamment des villes de la région et en concertation avec habitants et les acteurs.

SIVOM DU ROUVAOY- AVION (62)

Projet de développement local

Le SIVOM s'est engagé dans une co-construction de l'agenda 21 qui s'inscrit dans une stratégie intercommunale de développement local. L'innovation de la démarche, résulte des diagnostics économique/cadre de vie avec les champs couverts par le concept de l'environnement urbain.

7 démarches plus sectorielles susceptibles d'avoir un effet d'entraînement en faveur d'une politique globale de développement durable.

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD (67)

Optimisation des collectes sélectives des déchets banals ménagers et professionnels pour l'Alsace du Nord. Un potentiel majeur pour bâtir un Agenda 21

ADEAN réalise une étude d'optimisation (aide à la décision) de la gestion des déchets selon des critères de développement durable, en stimulant les structures existantes et les nombreux partenaires locaux, en faisant appel aux associations d'insertion et en choisissant de favoriser la création d'emplois.

BELFORT (90) et MOHAMEDIA (MAROC)

Echanges d'expériences sur l'information et la participation du citoyen dans le développement durable

Le projet de coopération décentralisée entre la villes de Belfort et de Mohamedia avec les associations Maison de la Méditerranée et ENDA Maghreb a pour but, à long terme, d'améliorer les moyens de sensibilisation du public, de faire de la démarche participative un axe fondamental de la politique locale, d'établir des relations durables entre collectivités européennes et sud méditerranéennes.

CHAMBERY (73), Parc régionaux du massif des BAUGES et de CHARTRAUSE

Conjugaison des efforts pour rendre "la ville durablement habitable et les campagnes durablement habitées"

Dans le cadre du développement du partenariat entre les deux parcs et leur ville-porte, le projet porte sur l'animation (mission Parc) et la structuration des réflexions communes ainsi que sur la définition d'opérations pilotes relevant du développement durable et de l'équilibre et de la solidarité urbain-rural.

DUNKERQUE-GRAND LITTORAL (59)

Politique de l'habitat dans la perspective de l'Agenda 21

La Communauté urbaine de Dunkerque mène une recherche-action sur les coûts globaux prenant en compte les besoins des habitants, l'approche Haute qualité environnementale (HQE) dans l'habitat dans le but d'élaborer un outil méthodologique d'aide à la décision et de permettre la rédaction de recommandations et de préconisations pour les professionnels du bâtiment.

MAMOUDZOU (Mayotte)

Espaces verts et cimetières : un développement durable

Les cimetières constituent une réserve d'espaces verts et des lieux importants dans la culture locale qu'il s'agit de préserver de l'urbanisation. Mamoudzou met en place une méthodologie pour la réhabilitation, la réalisation et la gestion des cimetières pour préserver de la poussée urbaine, les espaces verts qu'ils constituent en faisant appel aux habitants et à des jeunes en difficulté pour leur gestion.

RILLIEUX-LA-PAPE (69)

Définition et mise en place de la fonction d'observateurs de quartiers au travers de 5 à 6 emplois jeunes

Rillieux-la-Pape met en place une équipe d'observateurs de quartiers (formation, recrutement) associée aux services communaux pour palier le manque de connaissances des usages et pratiques des habitants dans les quartiers.

SAINT DENIS/ AUBERVILLIERS (93)

Engager des études sur l'interface Environnement / Economie et Environnement / Equité sociale

Les deux collectivités se proposent sous la forme d'une méthodologie proche de la charte de faire un diagnostic social et économique, avec la constitution d'un observatoire permanent.

ELEMENTS D'APPRECIATION VIS A VIS DES OBJECTIFS INITIAUX

1. ELARGIR LA DÉMARCHE DES CHARTES POUR L'ENVIRONNEMENT, LANCÉES EN 1994 PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, ET QUI PRÉFIGURAIENT LE VOLET ENVIRONNEMENT DES AGENDAS 21 LOCAUX

En lançant cet appel à innovation auprès des collectivités locales françaises, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement souhaitait contribuer à élargir la démarche des chartes pour l'environnement qui constituaient, dès 1992, la réponse environnementale aux préconisations de Rio sur la réalisation d'Agendas 21 locaux.

En effet, depuis 1990, avec les plans municipaux d'environnement puis les chartes pour l'environnement, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'appuie, par voie de contractualisation - 75 chartes pour l'environnement ont aujourd'hui été signées après 75 plans municipaux d'environnement - sur les élus locaux, responsables de la gestion et du développement des territoires pour promouvoir une approche globale intégrant l'environnement dans l'ensemble de leur politique, qu'il s'agisse d'un projet global ou de politiques sectorielles (sociale, urbanisme, transports, ...). Les élus doivent chercher à mobiliser la société civile (acteurs économiques et sociaux), rechercher l'adhésion de

la population pour les faire participer à un projet partagé de développement qui veille à ses effets locaux sur l'environnement, à l'équité sociale comme à ses répercussions plus lointaines sur le développement des autres pays et celui des générations futures. Ce concept de développement durable se résume dans la politique des chartes pour l'environnement, par les trois principes de démocratie, d'équité sociale et de solidarité écologique qui transcendent l'ensemble de la démarche.

Les réponses au premier appel à projets montrent que les collectivités locales, qui ont entrepris une charte pour l'environnement et ont donc déjà développé une démarche transversale, partenariale et participative, sont amenées plus facilement dans le prolongement de la charte à prendre en compte les dimensions sociale et économique du développement dans le cadre ou non d'un agenda 21.

Ainsi, les villes d'Athis-Mons, Grenoble, Rillieux-la-Pape, Arcueil Cachan, L'Haÿ-les-Roses et Fresnes, Chambéry, Saint-Denis et Aubervilliers avaient déjà contractualisé, avec l'Etat, un plan municipal pour l'environnement ou une charte pour l'environnement et l'élaboration d'un agenda 21 est apparu comme la suite logique de la Charte pour l'environnement.

Cependant, si 20 des 51 collectivités locales ayant répondu au premier appel à projets étaient engagées dans une charte pour l'environnement, la proportion est moins évidente pour les réponses reçues au deuxième appel à projets auquel ont répondu en plus grand nombre les porteurs de projets engagés dans des démarches de développement local. L'effet du portage par le ministère de l'environnement favorisant les entrées environnementales, s'effaçant pour le deuxième appel à projets grâce au ciblage "économique" du type de projets attendu et à l'élargissement des partenaires institutionnels partenaires de l'opération.

Les perspectives ouvertes par la LOADDT avec les projets et contrats d'agglomération ou de pays, "élaborés selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux", conduisent maintenant à situer plus précisément les démarches chartes pour l'environnement et projets d'agglomération ou du pays assimilables aux agendas 21 à ces échelles. Elles demandent à préciser de quelle façon les politiques d'environnement (exprimées dans les chartes en objectifs comme en actions) participent à l'élaboration du projet d'agglomération ou de pays. La charte pour l'environnement étant moins le volet environnement du projet d'agglomération ou de la charte de pays qu'un des éléments constitutifs de ce projet, de cet agenda 21, au même titre que la politique de l'habitat, des transports, de la sécurité, de la santé etc.

Les démarches d'Agendas 21 entreprises en réponse aux appels à projets sont de nature à éclairer ces rapports environnement/projet d'agglomération et participeront aux nouvelles orientations de la politique des chartes pour l'environnement.

2. DIFFUSER PLUS LARGEMENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ET DES SERVICES DE L'ÉTAT LE CONCEPT MÊME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SENSIBILISER LARGEMENT LES ACTEURS NON INITIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs "canaux" contribuent à la diffusion d'information sur le développement durable. Il était d'ailleurs fait appel aux membres du Comité de pilotage considérés comme des "initiés" pour sensibiliser leurs relais et diffuser par leurs canaux respectifs les informations relatives au développement durable. De nombreuses manifestations, sessions de formation et publications ont eu lieu

depuis 1997 en lien ou indépendamment de l'opération "Appel à projets" mais se nourrissant de ces terrains d'expérimentation. L'épaisseur du dossier documentaire accompagnant le deuxième appel à projets qui rassemble des textes parus pour l'essentiel depuis cette date en est une preuve.

La diffusion d'information sur Le développement durable dans Le cadre de la diffusion des appels à projets

Pour sa part, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dans le cadre des deux appels à projets, a largement diffusé divers documents regroupant des textes donnant un éclairage théorique ou expérimental à la conception du développement durable. Ainsi, 3000 exemplaires des appels à projet ont été diffusés sur papier, ils figurent aussi sur le site internet du ministère relayé par les sites des organisations représentées au sein du Comité de pilotage ; 2000 exemplaires du dossier de présentation du premier appel à projets ont été diffusés (plus diffusion sur internet), 500 du deuxième, ainsi que 2000 dossiers de présentation des lauréats 1998. Le dossier documentaire associé au deuxième appel à projets figure sur le CD-rom diffusé à 1500 exemplaires lors des "5^e Rencontres des acteurs du développement local" organisé par ETD à Lille en mai 2000.

Parallèlement, les projets mis en œuvre dans le cadre des appels à projets ont enrichi les 2 brochures "villes et développement durable : des expériences à échanger", qui sont aussi consultables sur le site internet du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement relayées par le site des associations ayant contribué à sa rédaction (*dph*, Cededelp, *fph*, 4 D).

Les rencontres inter-régionales sur Le développement durable

Ainsi que les avait déjà organisées l'association 4D à Lille, Poitiers, Grenoble, ces rencontres sont l'occasion de débattre plus largement des outils et démarches de développement durable avec un public très large (collectivités, administrations, associations etc.) et de présenter les acquis des expérimentations menées. Trois nouvelles rencontres interrégionales ont été organisées fin 1998 et 1999, rassemblant à chaque fois de 2 à 300 personnes, à **Bègles (33)**, sur le thème "**ville, démocratie et développement durable**", **Nantes (44)** autour des thèmes "**territoires, citoyens et solidarités**" et **Aix-en-Provence (13)** autour des thèmes "**tourisme, économie, culture, gestion urbaine et démocratie**".

3. ASSOCIER, MOBILISER LARGEMENT LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET LES ASSOCIATIONS "MILITANTES" DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONSTRUIRE UNE APPROCHE COMMUNE INTÉGRANT L'ENSEMBLE DE SES DIMENSIONS

Le comité de pilotage

Dès 1997 ont été rassemblées au sein d'un **Comité de pilotage**¹, les institutions ou organisations les plus concernées par le concept du développement durable, la délégation interministérielle à la ville et le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'associant au financement des premiers projets lauréats. La rédaction de l'appel à projets, l'évaluation des projets candidats, le parrainage des projets par les membres du Comité de pilotage participent de l'élaboration d'une "culture" appelée à être diffusée par les membres du comité de pilotage et leurs relais locaux : services déconcentrés ou antennes locales.

Depuis 1997, le comité de pilotage s'est agrandi : le ministère de la Culture et de la communication, et les associations Entreprises, territoires et développement, Mairie-conseil, CLCV, CARNACQ, CLCBE, les Eco-Maires se sont joints au comité de pilotage. Cependant, il conviendra d'associer dans le futur certains organismes ou ministères importants comme : les associations de maires, les Ingénieurs des villes de France, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Industrie, le Ministère de la Défense (reconversion des villes de garnison), le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat qui n'ont pas encore eu l'occasion de participer aux travaux du Comité de pilotage.

1 / Les institutions : Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement - Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale - DATAR • Ministère de la ville - Délégation interministérielle à la ville • Ministère des affaires étrangères • Ministère de l'agriculture et de la pêche • Ministère de la culture et de la communication • Ministère de l'emploi et de la solidarité • Ministère de l'équipement, des transports et du logement • Ministère de la culture • Commission française du développement durable • Conseil national des villes • DIREN Ile-de-France • DIREN Nord Pas-de-Calais • DDE Yvelines • ADEME • ARENE • Caisse des dépôts et consignation (direction des services aux collectivités locales)

2 / Les associations : Assemblées des Chambres françaises du commerce et de l'industrie • Fédération nationale des agences d'urbanisme • Réseau des Agences Régionales de l'Environnement • Union nationale des fédérations d'offices HLM • Ecole des mines • Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS) • Carrefour national des associations d'habitants et comités de quartier (CARNACQ) • Cités Unies France • CLCV • Comité 21 • Comité de liaison des comités de bassins d'emploi (CLCBE) • Confédération de la consommation du logement et du cadre de vie • Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) • Eco-Maires • Entreprises Territoires et Développement • France nature environnement • Association 4D • Mairie conseil • Rhonalpénergie-Environnement

La création d'un "réseau agendas 21"

Les responsables techniques, porteurs des projets agendas 21, se sont déclarés intéressés au développement d'un réseau qui leur permettent d'échanger leurs expériences, d'enrichir leurs réflexions, leurs pratiques et leurs stratégies locales et de bénéficier d'avis extérieurs et d'appui technique.

Au cours du temps, s'est développé un "réseau agenda 21" autour des 51 collectivités locales, des institutions, associations, experts locaux ou nationaux et des membres du comité de pilotage. Ce réseau s'organise de fait autour d'un :

réseau local : chaque collectivité locale menant une politique de développement durable crée progressivement un "réseau local" grâce à des opérations de sensibilisation et la consultation des acteurs locaux, des associations, de la population, des institutions départementales et régionales.

réseau régional à l'exemple de la région Rhône-Alpes : en effet, l'initiative de Rhônalpénergie-environnement (agence régionale de l'environnement), le fait que cinq collectivités locales de la région ont répondu au premier appel à projets dont trois ont été lauréates, l'organisation des ateliers de suivi dans deux de ces villes, ont créé des conditions favorables pour que se constitue un véritable réseau régional informel.

réseau national : tout au long du premier appel à projets s'est instaurée une dynamique des collectivités locales mais aussi du Comité de pilotage. En effet, la préparation et le suivi du premier puis du deuxième appel à projets ont été réalisés dans une collégialité exemplaire entre les membres du Comité de pilotage. Le comité de pilotage cherche à rassembler les institutions et les associations concernées et enrichir par la diversité de ces membres les réflexions sur le développement durable.

réseau d'experts : l'organisation des rencontres régionales et des ateliers de suivi ont permis d'identifier des experts sur différentes problématiques liées au développement durable, (emploi formation, solidarité urbain-rural, participation, concertation, gouvernance, planification, politique de la ville,...).

Les ateliers de suivi

Ces ateliers de travail et d'échanges d'expériences déconcentrés sont l'occasion d'animer et de faire vivre le réseau. Ils sont organisés sur des thèmes à caractère méthodologique transversaux pour permettre la réflexion commune, l'échange et la capitalisation de l'expérience acquise. Lors de ces ateliers, outre l'intervention des porteurs de projets, des interventions de personnes-ressources permettent l'apport de connaissances utiles pour faire avancer les réflexions et l'action. Des dossiers documentaires sont réalisés à l'occasion de chaque atelier.

Des grilles de questionnement ont été élaborées à partir de sujets tels que

- > **gouvernance**
- > **participation**
- > **approche économique**
- > **coopération**
- > **planification**

considérés comme fondamentaux pour les démarches agendas 21. Elles ont permis d'organiser la réflexion lors des ateliers de suivi "emploi-formation" pour Rillieux-la-Pape, "équilibre et solidarité urbain-rural" pour Chambéry.

Ces ateliers ont été aussi l'occasion de sensibiliser les acteurs locaux, partenaires des collectivités hôtes organisatrices des ateliers ainsi que les services de l'Etat et les relais locaux des organisations représentées au Comité de pilotage national. Avec le concours de Cités Unies France, **2 ateliers ont été organisés en 1999 à Rillieux-la-Pape (69) et Chambéry (73).**

Atelier de suivi à Rillieux-la-Pape (juin 99) a réuni, autour des **questions de l'emploi et de la formation**, 50 participants dont 16 villes du réseau "Agenda 21" qui étaient représentées à des niveaux divers.

Par ailleurs, à l'occasion de cette rencontre la ville de Rillieux-la-Pape a pris l'initiative de présenter aux acteurs locaux - plus de 100 - personnes étaient présentes - le dispositif "observateurs de quartiers" afin de les impliquer d'avantage dans la démarche.

Atelier de suivi à Chambéry (sept. 99) sur l'équilibre et la solidarité urbain-rural a réuni 80 participants parmi lesquels 12 représentants de collectivités locales (élus et techniciens). A cette occasion, les acteurs locaux ont été réunis autour d'une table ronde entre les partenaires élus, socioprofessionnels et associatifs des trois territoires.

de nouveaux partenaires pour le deuxième appel à projets

Dans le cadre du deuxième appel à projets lancé en janvier 2000, le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'équipement, du logement et des transports et l'ADEME se sont associés à la DIV et au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour le financement des projets lauréats.

Par ailleurs, le nombre de réponses au deuxième appel à projets qui a doublé entre 1997 et 2000 (104 dossiers reçus et 29 projets lauréats) constitue un indicateur de mobilisation au thème des Agendas 21 locaux et du développement durable.

mais, ... un parrainage pas très actif

Il était prévu que les collectivités locales lauréates soient parrainées par les membres du comité de pilotage afin de suivre, guider, orienter le projet, donner un regard extérieur et faire circuler l'information. On constate qu'il n'a pas toujours très bien fonctionné

auprès des 16 collectivités locales lauréates. Pourtant il est nécessaire à la "culture commune" et recherché par certaines collectivités locales qui y trouvent soutien et encouragement dans leur démarche. L'objectif est évidemment qu'il fonctionne mieux dans le futur, cette organisation sera à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage.

4. FAIRE APPEL À L'INNOVATION ET À L'EXPÉRIENCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES LES PLUS AVANCÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LEUR TERRITOIRE ET RECÉPER DES DÉMARCHES ET OUTILS AFIN DE NOURRIR EN CONTENU LES AGENDAS 21 LOCAUX

Le réseau des 51 collectivités candidates au premier appel à projets augmenté des 104 porteurs de projets du deuxième constitue dorénavant un vivier important d'initiatives, d'innovation et d'expériences dont se dégagent de grandes lignes méthodologiques qui s'appuient sur le bilan des projets fournis par les collectivités lauréates.

L'agenda 21 repose sur un diagnostic préalable approfondi.

L'Association pour le développement de l'Alsace du Nord a réalisé une étude pour définir les moyens techniques, économiques et organisationnels nécessaires à la maîtrise de la progression du volume des déchets à éliminer. Elle propose un schéma d'organisation permettant de maximiser les diverses formes de recyclage à prix compétitif en développant l'emploi local.

La phase d'état des lieux engagée depuis janvier 1998 par la ville de **Grenoble**, comprenait la consultation de la population (enquête) suivie d'un cycle de conférences (acquisition d'une culture commune), une enquête auprès des acteurs locaux débouchant sur des ateliers de réflexion (Ateliers 21). En interne, une analyse des politiques publiques en fonction de critères de développement durable a été réalisée. L'état des lieux synthétique, compréhensible, mettant en forme les différents éléments disparates (enquêtes, analyse des politiques publiques, débats et conclusions des Ateliers, travaux de groupes de réflexion parallèles) sera achevé fin juin 2000. Il aborde différents thèmes relevant de l'action municipale.

Le programme d'action du **SIVOM des cantons d'Avion Rouvroy** a porté au départ sur les diagnostics et la prise de contact avec les élus, les acteurs locaux. Un véritable effort relationnel a été mis en œuvre pour parvenir aux objectifs futurs : le SIVOM a rencontré toutes les entreprises du territoire pour le diagnostic économique dans le but d'associer le plus de partenaires possible.

L'agenda 21 marque une rupture ou une réorientation du mode de développement et amène la collectivité locale à s'organiser concrètement pour prendre en compte tous les impacts des décisions publiques.

A **Bouguenais**, le projet POLLEN en cours depuis 1994, est un véritable contrat de développement entre la municipalité et la population qui participe au "modèle du territoire". Ce projet a permis la maîtrise de l'urbanisation et la protection et valorisation des espaces agricoles et naturels en cherchant à maintenir l'emploi et la production agricole.

Après six ans, une approche plus territorialisée des projets se profile en partant des contacts avec la population, quartier par quartier, village par village. La réflexion se porte

en conséquence sur l'opportunité de modifier, lors du prochain mandat, les délégations de certains adjoints ou en partie de l'organigramme des services pour assurer une communication de proximité et une meilleure transversalité.

La définition d'une politique globale de développement pour **Poitiers**, à travers l'actualisation du projet d'agglomération au regard des principes du développement durable, a conduit à constater la nécessité de renverser les dynamiques de développement local. Traditionnellement axées sur l'utilisation des ressources extérieures (décentralisations d'administrations, par exemple), elles sont aujourd'hui recentrées sur les potentialités endogènes du territoire de l'agglomération (rôle économique de l'Université, mise en place d'un pôle complet de services aux entreprises et aux ménages...).

Appréhender le développement en tenant compte simultanément de ses dimensions sociale, économique et environnementale a en outre conduit Poitiers à repenser l'organisation interne des services par la mise en place d'un "service public durable" à travers l'organisation de logiques décisionnelles politiques et techniques adaptées aux enjeux du développement durable. Cette expérimentation renvoie à un questionnement permanent sur les stratégies et les pratiques des services de l'organisation municipale. Elle ouvre la voie à un management municipal conscient, responsable et évolutif. L'hypothèse principale est que le développement durable permet de mieux informer la décision politique, en redonnant toute sa valeur au savoir-faire des techniciens.

Le **SIVOM des cantons d'Avion Rouvroy** a intégré une nouvelle logique de développement en démontrant sa capacité à mobiliser sans cesse les ressources stratégiques et à développer la culture du réseau. Le projet implique une nouvelle forme de travail à l'intérieur du SIVOM, les actions sont coordonnées dans un ensemble cohérent.

La mise en place de six observateurs de quartiers à Rillieux-la-Pape vise à améliorer la connaissance par les services municipaux des usages associés au cadre de vie et à l'environnement.

Les objectifs du développement durable nécessitent d'intégrer la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les décisions.

> **Qualité du management environnemental, recherche de qualité et création d'aménités environnementales**

Dunkerque Grand Littoral mène une recherche action sur l'approche Haute qualité environnementale dans l'habitat prenant en compte les coûts globaux dans le but d'élaborer un outil méthodologique d'aide à la décision et la rédaction de recommandations et de préconisations pour les professionnels du bâtiment. Le projet qui prend en compte les besoins de habitants comprend notamment une opération HQE pour du logement neuf, une évaluation du tri sélectif en habitat collectif, une étude sur l'adaptabilité des logements aux personnes à mobilité réduite et un projet de réhabilitation focalisé sur la santé des habitants. Ce projet constitue une grande partie du volet habitat de l'agenda 21 et du contrat de ville de la communauté urbaine de Dunkerque.

A **Grande-Synthe**, un emploi jeune "démarcheur environnemental" est chargé de mettre en place un système de management environnemental dans "l'entreprise Mairie" avec comme objectif de recenser et de minimiser tous les impacts pour l'environnement occasionnés par les actions ou les pratiques des agents municipaux.

Le projet agenda 21 de la ville de **Faches Thumesnil** s'articule au "Contrat local opérationnel pour l'environnement" développé en 1996 qui est un programme transversal plu-

riannuel d'amélioration du cadre de vie. Après une phase diagnostic, la ville s'est lancée dans une réflexion plus globale sur les services espaces verts et la mise en place d'une gestion différenciée.

Des projets de valorisation du cadre de vie ont été réalisés ou sont en cours de réalisation notamment un réseau de nature en ville, l'aménagement d'un parc boisé sur une Z.A.C. d'habitats dans le cadre de la coulée verte nord-sud à l'échelle de la ville, le réaménagement paysager d'une avenue et la restructuration du cœur d'un quartier, une coulée verte au milieu de la ville (projet routier abandonné), création d'un espace naturel intercommunal...

> **Gestion économe en ressources, organisation rationnelle de l'espace et prise en compte des impacts sur l'environnement**

Le projet Pollen qui est à l'origine d'une initiative de soutien à l'agriculture périurbaine à **Bouguenais** a pour but la maîtrise de l'évolution urbaine, la protection et la valorisation des espaces agricoles et naturels de la commune.

Les villes de **Arcueil**, **L'Hay-les-Roses**, **Cachan** et **Fresnes** sont engagées dans une Charte intercommunale pour l'environnement et souhaitent passer à une étape supérieure dans une perspective d'agenda 21. Les objectifs transversaux de la charte sont de renforcer l'information et la sensibilisation de la population (création d'une structure intercommunale, mise en place d'outils de communication et d'éducation à l'environnement, recrutement d'un agent de sensibilisation à l'environnement, cinq emplois jeunes "ambassadeur du tri"), conforter l'identité et la convivialité des villes et des quartiers pour améliorer le cadre de vie des habitants (élaboration d'un plan vert, intégration de la dimension paysagère au niveau des documents d'urbanisme et des projets), ouvrir des alternatives crédibles à la voiture (plan de déplace-

ment intercommunal en Ile-de-France), contribuer à la qualité de l'air et à la maîtrise des nuisances urbaines (développement d'un parc de véhicules électriques et G.P.L., suivi des consommations d'énergie des collectivités, optimisation des réseaux actuels de géothermie...) et moderniser la gestion des déchets.

Les objectifs du développement durable doivent se traduire en terme économique et modifier les modes de production et de consommation.

> **Création d'activités répondant à une demande sociale et d'emploi qualifiants et pérennes ou de filières d'emplois nouvelles**

La préoccupation de l'emploi est une préoccupation forte du **Syndicat intercommunal pour l'environnement en Val de Bièvre** dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'actions de la charte intercommunale (recrutement d'agents, emplois jeunes).

> **Création d'une dynamique économique visant à mobiliser les entreprises et les acteurs**

L'Association pour le développement de l'Alsace du Nord donne la priorité à l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté face à l'emploi. C'est un des objectifs du projet d'optimisation des filières de recyclage des déchets qui met en partenariat les deux syndicats de traitement des déchets qui interviennent sur le territoire du bassin d'emploi de l'Alsace du nord. La communauté "Emmaüs" et l'association de réinsertion "Réussir-environnement" participent à ce projet.

La ville de **Bouguenais** intégrée à l'agglomération nantaise, proche des grandes infrastructures est attentive à tout ce qui favorise le développement économique et l'emploi sur son territoire. Le projet POLLEN participe au

développement économique de la ville. Il valorise l'espace disponible qui ne sera que très partiellement dévolu à l'habitat et encourage sa mise en valeur par l'agriculture et le tourisme de proximité.

Le **Sivom des cantons d'Avion et Rouvroy** mène une stratégie intercommunale de développement local par une animation économique la mise en place de plate-formes multi-services pour les entreprises, le rapprochement des besoins des entreprises et des demandeurs d'emplois, le développement des synergies d'acteurs, la coopération territoire-entreprises.

L'innovation de la démarche résulte du croisement d'un diagnostic économique et d'un diagnostic cadre de vie. La coopération de projet est aujourd'hui reconnue et appréciée par les élus.

Le Sivom constitue un espace de réflexion et de dialogue permettant de mobiliser les dispositifs et de construire, mener des projets en commun tels qu'un service d'aide à domicile, un parcours de suivi et d'accompagnement à l'emploi.

Les objectifs du développement durable nécessitent l'amélioration de la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités.

> **Adéquation des services collectifs à la demande sociale (association des usagers, des riverains, enquêtes, observation des usages locaux, etc...)**

auquel répond la commune de **Rillieux-la-Pape** par la mise en place des six "observateurs de quartier" qui ont exécuté plusieurs commandes de ce type faites par les différents services de la municipalité.

> **Lutte contre la discrimination sociale et géographique (quartiers en difficultés, espaces défavorisés)**

Le projet de développement local du Sivom des cantons d'Avion Rouvroy a dynamisé le milieu économique existant et incité à la création d'activités, lutte contre les inégalités (actions d'accueil, de formation et d'insertion, services de proximité) et favorise l'amélioration de la qualité de vie (sensibilisation et protection de l'environnement, requalification du paysage, développement des loisirs, actions culturelles).

Le développement durable nécessite de traiter de façon concertée l'articulation entre les thématiques et le croisement des échelles de territoires.

La ville de **Chambéry avec les PNR du Massif des Bauges et de la Chartreuse** recherche un équilibre urbain-rural à partir de la collaboration locale de proximité entre agglomération et territoires à dominante rurale. Elle se propose de conjuguer les efforts pour rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée. Cette collaboration s'est engagée tout d'abord sur la demande urbaine de produits agricoles et de loisirs de proximité au sein des massifs. Elle a évolué vers plus de symétrie, de complémentarité et de réciprocité dans les services rendus aux populations rurales et urbaines vers une promotion commune (tourisme et économie) vers l'extérieur, et progressivement, vers une association dans les planifications stratégiques tant urbaines que rurales en vue notamment de maîtriser la périurbanisation.

Une des originalités de la démarche développement durable appliquée à **l'habitat (Dunkerque Grand Littoral)** outre l'échelle de réalisation (communauté d'agglomération) est que les quatre axes : gouvernance, solidarité, environnement et développement économique sont traités d'une manière totalement intégrée et transversale. Les services (habitat, énergie, développement durable) de la CUD, le conseil régional, la direction régionale de l'équipement, l'agence d'urbanisme, les

baillleurs sociaux, la CDC, la DDE, la ville de Grande-Synthe et le CCAS de Grande-Synthe constitue le comité de pilotage. De plus le projet est intégré au projet d'agglomération (Agenda 21) de la communauté urbaine de Dunkerque, il constitue une grande partie du volet habitat du contrat de ville.

L'agenda 21 (vers un pacte local de développement intégré pour le XXI^{ème} siècle) de la ville de **Grenoble** est un projet en soi mais qui surtout englobe des projets déjà existants, enrichit par des réflexions déjà engagées (projet urbain, PDU, contrat d'agglomération) qui demande de bien intégrer les trois dimensions sociale, économique et environnementale et qui s'enrichit d'eux (rappel d'actions programmées dans les documents de planification).

Le choix du territoire pertinent n'est pas évident : l'agglomération apparaît plus pertinente pour gérer les questions relatives au développement et à l'environnement ; toutefois elle constitue une collectivité de deuxième niveau, sans contact direct avec la population.

L'idéal semblerait résider dans une articulation d'agendas 21 élaborés aux deux échelons, communal et intercommunal, dans complémentarité des compétences.

La mise en place d'un fonctionnement transversal à Grenoble est prévue mais elle est difficile à gérer, les personnes de l'équipe projet sont peu disponibles et déjà impliquées dans des dossiers spécifiques lourds.

Grande-Synthe a élaboré un cadre de cohérence qui définit les 21 orientations stratégiques développées en deux ou trois mesures sectorielles fixant les directions majeures de la ville pour les trois ou cinq années à venir, formant ainsi un schéma directeur d'actions transversales. Elles sont structurantes et permettent d'organiser et de former l'ossature du programme de travail pour les prochaines années (49 actions). Un énorme effort rela-

tionnel entre “la mission pour un développement durable” et les différents services a été entrepris. Ces actions communes sont proposés aux acteurs de la collectivités et cela permet de construire les moyens d'intervention appropriés.

Arcueil, L'Haÿ-les-Roses, Cachan et Fresnes, engagées dans une charte intercommunale pour l'environnement ont souhaité approfondir la démarche dans la perspective d'un agenda 21. A cet effet, la mise en place d'une structure intercommunale (Syndicat intercommunal pour l'environnement du Val de Bièvre) s'est avéré indispensable, la création de la communauté de communes élargie à de nouvelles communes, a retardé l'agenda 21.

Le Programme Pollen (**Bouguenais**) matérialise le souci de concilier au mieux croissance urbaine et bien être, Bouguenais cherche à donner vie à la notion de “village urbain”. Une charte a été adoptée en octobre 1997, par l'Agence urbaine, la Chambre d'agriculture et sept communes. Elle fixe les objectifs du réseau des villes fertiles : maintenir l'emploi et la production, ouvrir l'espace, respecter l'environnement, créer des liens durables entre ruraux et urbains.

Le projet du **SIVOM des cantons d'Avion Rouvroy**, engagé dans une co-construction, s'inscrit dans une stratégie intercommunale de développement local. Le SIVOM constitue désormais un espace de réflexion et de dialogue, permettant de mobiliser les dispositifs, de construire et mener des projets en commun, de répartir équitablement les fruits du développement sur les quatre communes (Avion, Méricourt, Rouvroy, Drocourt) et de répondre aux attentes de la population. Pour le SIVOM, la mobilisation de proximité a été un atout spécifique pour l'articulation quartier, commune et intercommunalité.

L'agenda 21 nécessite le développement de procédures d'évaluation continue, contradictoire et collective : comité de pilotage, organisation de débat, restitution des débats, référentiel de développement durable, tableaux de bord de suivi et observatoires.

Grenoble souhaite mettre en place un Agenda 21 en l'accompagnant d'une analyse critique et ainsi, constituer ainsi un apport méthodologique pour d'autres collectivités et aboutir à un cadre de référence. Une grille de critères de développement durable a été élaborée pour analyser l'élaboration des politiques locales, la mise en cohérence des politiques engagées en fonction de différents principes de développement durable : participation, subsidiarité, responsabilité, précaution, prévention, solidarité et coopération, gestion intégrée et rationnelle. Cette analyse a permis de mettre en évidence des “bonnes pratiques”, des points forts ou faibles .

La démarche agenda 21 **d'Athis-Mons**, s'appuie sur plusieurs outils dont notamment une grille d'analyse qui servira de guide lors de toute décision (création ou aménagement d'un équipement, d'un service, etc.), à l'évaluation des enjeux au regard du développement durable, à la hiérarchisation des efforts que peut faire la ville afin de réduire les pollutions, les déséquilibres et donc de répondre aux objectifs fixés. Cet outil devra permettre d'appréhender les impacts de chaque action au niveau local comme à d'autres échelles, à court, moyen et long terme.

Le projet d'agenda 21 local présente sous la forme de fiches thématiques, les orientations à donner vis-à-vis des enjeux du développement durable prioritaires pour la ville. Ces fiches rappellent les interactions entre situation locale et enjeux mondiaux et précisent la problématique locale, les objectifs, les moyens et les outils disponibles ou nécessaires pour parvenir à un développement

durable. Ces fiches, en cours d'élaboration, servent de base pour les actions à programmer et les arbitrages à faire.

Un plan d'action pour le développement durable sera établi chaque année sur la base des fiches thématiques de l'agenda 21. Ces fiches précisent déjà les actions réalisées, en cours ou à prévoir à court terme. L'actualisation des fiches se fera régulièrement avec l'établissement du plan annuel.

Un observatoire local de développement durable constituera un outil d'évaluation, d'information pour les habitants et de suivi de l'agenda 21 local. Il sera aussi un outil d'aide à la décision pour les élus.

Le **District de Poitiers** vise à définir une politique globale de développement (évaluation, actualisation du projet d'agglomération) et la mise en place d'un "service public durable" à travers l'organisation de logiques décisionnelles politiques et techniques adaptées aux enjeux du développement durable. Les principes de précaution, réversibilité et la participation sont les trois principes retenus. Il a développé deux outils : la "rosace" qui permet de lister tous les partenaires du projet, en interne et à l'extérieur du service et un tableau qui permet de croiser les principaux enjeux du projet avec les trois principes et les trois domaines retenus (économique, social et environnemental).

A la suite d'un travail collectif au sein de la Communauté urbaine de Dunkerque (les différentes directions et leurs élus, groupes de travail inter-services), un document "contribution de la **Communauté urbaine de Dunkerque** à l'actualisation du projet territorial et à l'élaboration du contrat d'agglomération 2000-2006" a été élaboré. Une grille de questionnement transversale développement durable traduit la transversalité des orientations.

Il s'agit de produire les conditions d'un développement intégré, où l'on traite de façon

concomitante l'articulation entre les thématiques, le croisement entre les échelles de territoires. Il s'agit aussi de baser le projet de développement sur une politique d'équité dont l'enjeu central consiste à permettre à chaque territoire et à tout habitant de bénéficier d'un égal accès à ce droit commun.

L'agenda 21 s'accompagne de nouvelles modalités de démocratie participative.

Des moyens se mettent en place pour associer les habitants, les acteurs locaux, les producteurs, les usagers, les utilisateurs, les acteurs du développement durable (formation, lieux de débat et de concertation, forum, outils de communication et d'information, enquêtes...) à l'élaboration, la mise en oeuvre et au suivi des projets aux différentes échelles.

L'agenda 21 d'**Athis-Mons** est le fruit d'un travail de longue haleine où les associations et la population auront apporté idées, suggestions sans omettre l'esprit critique, précieux et fécond dans une démocratie participative. La préparation de l'agenda 21 est organisée autour de l'information en interne et en direction de la population et des acteurs locaux. Cinq ateliers thématiques ont été ouverts à tous. La sensibilisation des élus, des services et de la population se fait grâce à des échanges, des réflexions, pour essayer d'appréhender le concept du développement durable. 9 thèmes sectoriels ont été définis. L'information du public est diffusée sur internet.

Le projet agenda 21 mise en oeuvre par la ville de **Grenoble** implique une concertation large avec les acteurs environnementaux, sociaux et économiques ainsi qu'avec la population. La première phase du projet, le diagnostic, a été découpé en trois parties dirigées respectivement vers la population, les acteurs et les services. La consultation du public s'est faite à travers un questionnaire grand public distribué à 85000 exemplaires (5157 réponses). En coordination avec l'agenda 21,

une consultation de la population portait sur les projets structurants : projet urbain, PDU a concerné 6 secteurs géographique. Des grands débats portant sur des thèmes liés au développement durable ont été organisés. Une enquête auprès des acteurs a été réalisée par voie d'un questionnaire. Plus de 1200 organismes (associations, administrations, entreprises, universités...) ont été sollicités. 150 ont souhaité poursuivre les réflexions dans des "ateliers 21". Chaque atelier s'est réuni à quatre reprises et une séance générale de restitution a été organisé.

Les villes de **Belfort et Mohamedia**, engagées dans un processus de coopération décentralisée, ont intégré dans leurs projets le concept de développement durable sous la forme d'un programme d'action, l'agenda 21 Belfort/Mohamedia. Ce projet unit les deux villes et deux associations (La Maison de la Méditerranée et ENDA Maghreb).

Un programme axé sur l'éducation au développement et à l'environnement a été mis en place avec l'organisation à Belfort d'une "journée d'éducation à l'environnement" destinée au public scolaire du primaire et de secondaire. Cette journée fut suivie d'un forum "l'éducation pour tous" touchant 870 élèves du primaire et du collège. L'objectif était de sensibiliser les enfants et les adolescents aux enjeux de la coopération à travers une réflexion sur le développement, et notamment le développement durable.

Des formations dédiées à la participation du citoyen dans la vie locale ont été organisées à travers un séminaire à Belfort, intitulé "échanges et développement" et une semaine de formation consacrée aux élus et techniciens marocains sur le thème de "l'environnement et la participation des citoyens".

L'agenda 21 nécessite la mobilisation du maire et des élus municipaux et l'implication des services municipaux.

Le projet agenda 21 réalisé par les collectivités locales a souvent eu un effet d'entraînement pour sensibiliser les services des municipalités autres que le service environnement et a facilité la sensibilisation des élus au développement durable. Il apporte une reconnaissance (label développement durable) au projet.

Les collectivités locales lauréates sont désormais reconnues en France comme les villes mettant en place une politique de développement durable et elles sont souvent (trop souvent, parfois) sollicitées à ce sujet.

Cependant le maire et les élus ne sont pas toujours suffisamment impliqués fortement dans le projet, Celui ci est le plus souvent confié à des agents nouvellement recrutés (souvent des emplois-jeunes) dont la position, qui doit être transversale, est difficile à tenir vis à vis de services généralement surchargés et engagés depuis longtemps dans des pratiques sectorielles rodées. Par ailleurs, les responsables des projets agendas 21, se retrouvent souvent isolés et le concept du développement durable cloisonné au département environnement. La nouveauté de la tâche demanderait un soutien politique fort. Ceci constitue une difficulté majeure à laquelle sont confrontés les responsables de la mise en œuvre du projet.

Signalons enfin que deux des projets lauréats ne nous ont pas fait part de leur bilan d'avancement, il s'agit des projets de la ville d'Épernay (51) et de Mamoudzou (Mayotte).

BILAN D'ETAPE DES PROJETS LAUREATS DU PREMIER APPEL A PROJETS 97 "LES OUTILS ET DEMARCHES EN VUE DE LA REALISATION D'UN AGENDA 21 LOCAL"

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD	25	DUNKERQUE GRAND LITTORAL	51
Optimisation des collectes sélectives des déchets banals ménagers et professionnels sur l'Alsace du nord : un potentiel majeur pour bâtir un Agenda 21.		Une démarche de développement durable appliquée à l'habitat.	
ARCUEIL, CACHAN, L'HAY-LES-ROSES, FRESNES	29	FACHES THUMESNIL	55
Mise en place d'une structure inter-communale.		Elaboration de l'Agenda 21.	
ATHIS-MONS	33	GRANDE-SYNTHE	59
Préparation de l'Agenda 21 local.		En marche vers un développement durable : l'Agenda 21 local.	
VILLE DE BELFORT ET MAISON DE LA MEDI- TERRANEE AVEC LA VILLE DE MOHAMEDIA (MAROC) ET ENDA-MAGHREB	39	GRENOBLE	63
Réseau de partenaires locaux euro-méditerranéens. Echanges d'expériences sur l'information et la participation du citoyen en matière de déve- loppement durable.		Démarche pour un agenda 21 grenoblois : vers un pacte local de développement intégré pour le XXI siècle.	
BOUGUENNAIS	43	DISTRICT DE POITIERS	67
Programme POLLEN, réseau des villes fertiles et agenda 21.		Métiers, services et développement durable.	
CHAMBERY, LE PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES, LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA CHARTREUSE	47	RILLIEUX-LA-PAPE	71
Conjuguer les efforts pour rendre la ville dura- blement habitable et la campagne durable- ment habitée.		Mise en place de la fonction d'observateurs de quartiers au travers de six emplois jeunes.	
		SIVOM DES CANTONS D'AVION ET ROUVROY	75
		Projet de développement local.	
		SAINT DENIS - AUBERVILLIERS	79
		Engager des études sur l'interface Environnement / Économie et Environnement / Équité sociale.	

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

BAS-RHIN (67)

optimisation des collectes sélectives des déchets banals ménagers et professionnels sur l'Alsace du nord : un potentiel majeur pour bâtir un agenda 21.

objectifs

Réaliser une étude d'optimisation qui définira les moyens techniques, économiques et organisationnels pour maîtriser la progression du volume des déchets à éliminer et qui proposera un schéma d'organisation permettant de maximiser les diverses formes de recyclage à prix compétitif en développant l'emploi local.

L'Agenda 21 a pour objectif la réalisation d'un programme d'actions concernant :

1. Économie des ressources par la prévention et l'optimisation de la gestion des déchets selon trois entrées :

- les collectes sélectives des recyclables ménagers,
- les encombrants ménagers,
- les déchets professionnels banals.

2. Par sa priorité en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, l'ADEAN encourage la création d'emplois durables.

3. La participation et la concertation avec l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux.

Service porteur du projet : Maîtrise d'ouvrage : l'Association pour le développement de l'Alsace du nord ADEAN

Partenariats : 30 entreprises

Associations impliquées au projet : Communauté Emmaüs, association "Réussir-environnement".

L'Association pour le développement de l'Alsace du nord, (comité de bassin d'emploi depuis 1991) s'est constituée en novembre 1995 en vue :

- d'agir, en partenariat avec les acteurs habilités, pour le développement économique,
- d'initier des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle,
- de faciliter la concertation entre les différents niveaux d'organisation territoriale en fédérant les acteurs, et de veiller à la cohérence de l'action en Alsace du nord,
- d'encourager la solidarité entre les villes et les espaces ruraux,
- de stimuler la coopération intercommunale en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace,
- de proposer des orientations pour l'aménagement de l'espace infra-régional en matière, par exemple, d'infrastructures de transport, de formation, d'activités économiques et de services.

Par ailleurs, l'ADEAN affiche clairement sa position, en engageant les porteurs de projets à intégrer le plus en amont possible l'application du concept de développement durable.

Les deux syndicats de traitement des déchets ménagers et assimilés qui interviennent sur le territoire du bassin d'emploi de l'Alsace du nord se trouvent aujourd'hui en possession de structures de traitement complémentaires.

Ainsi en optimisant les filières de recyclage et en rentabilisant les structures déjà existantes ou prévues, l'ADEAN stimule des actions en faveur de l'emploi. La mise en place d'un partenariat soutenu avec la communauté "Emmaüs" de Haguenau et l'association de réinsertion "Réussir-environnement" ainsi qu'avec des entreprises, la participation et la sensibilisation des habitants font partie intégrante des objectifs recherchés par le projet.

UNE ÉTUDE-DIAGNOSTIC SUR L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS EN ALSACE DU NORD

Cette étude a été réalisée de juin 1998 à mars 1999. Elle définit les moyens techniques et économiques (notamment tarifaires) et organisationnels pour maîtriser la progression du volume des déchets à éliminer et propose un schéma d'organisation permettant de maximiser les diverses formes de recyclage à prix compétitif en développant l'emploi local.

UN DISPOSITIF DE MONTAGE, DE RÉGULATION /COORDINATION ET D'ÉVALUATION

A l'issue du rendu final de l'étude, des dispositifs de montage, de régulation /coordination et d'évaluation des actions ont été mis en place (avril 1999 - avril 2000) par l'organisation et l'animation d'ateliers de travail, la visite d'expériences pilotes, la définition de cahier des charges, de conventions entre les acteurs des différents projets.

Ces ateliers de réflexion, de concertation et de suivi des résultats pour un agenda 21 prévus pour les 2 syndicats regroupent les 140 collectivités. Ils permettent également d'intégrer de nouveaux partenaires locaux.

Trois chantiers prioritaires ont été retenus :

■ **Action 1 :** la valorisation / réduction des encombrants par la mise en place d'un service de "recyclerie" sur les déchette-

ries, avec la définition d'un volet social important.

■ **Action 2 :** l'amélioration de la gestion des déchets industriels banals.

■ **Action 3 :** l'évolution de la gestion des fermentescibles.

observations évaluation

ACTION 1 :

Les actions menées dans le cadre de la valorisation / réduction des encombrants par la mise en place d'un service de "recyclerie" sur les déchetteries ont montré :

■ Une prise de conscience collective par l'ensemble des acteurs de l'utilité des actions proposées pour l'optimisation globale de la gestion des déchets en Alsace du nord.

■ Une véritable prise en compte progressive par les acteurs locaux des aspects multidimensionnels du projet, c'est à dire économique, gestion environnementale optimisée et aide à l'insertion professionnelle de personnes en difficulté face à l'emploi (travail en relation avec les partenaires sociaux intervenant sur le territoire, mise en réseau et enquête auprès des collectivités locales, des professionnels, des entreprises d'insertion travaillant dans le secteur des déchets pour évaluer les potentialités de création d'emplois, définition d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle global de la personne en insertion).

■ Un travail de concertation actif entre partenaires institutionnels pour une harmonisation de la nature et des critères d'interventions de chacun qui sera formalisé au sein d'une convention multipartiste et d'un tableau de bord et de référentiel de suivi des projets.

■ Un travail actif avec l'ensemble des acteurs pour définir le contenu du projet.

■ Cependant cette action se trouve confrontée à des difficultés techniques notamment sur :

> La définition d'un concept de recyclerie : aucune expérience de mise en place d'un tel service sur une déchetterie n'a pu être identifiée en France, c'est pourquoi une prospection va être lancée en Allemagne. Il faut monter en Alsace du nord un système associant divers partenaires avec leurs logiques propres de fonctionnement et leurs compétences spécifiques : gestionnaires de déchetterie privés, en régie, communauté Emmaüs, association d'insertion. Les communes de Haguenau et de Schweighouse/Moder sont propriétaires du site mais la gestion de la déchetterie est confiée à un prestataire privé qui a ses propres contraintes de fonctionnement à dominante commerciale.

> L'aménagement technique des plates formes : un dispositif expérimental sur deux sites a été retenu pour une extension de l'opération sur 19 autres sites de déchetterie.

■ La phase d'animation, de reconnaissance réciproque, d'intégration de l'ensemble des partenaires dans le processus de formalisation du projet est longue et se présente comme une autre difficulté. En effet :

> Il est nécessaire de mettre en place une démarche et un système d'accompagnement impliquant activement l'ensemble des professionnels dans la définition précise du contenu du projet pour apporter un appui méthodologique à l'association d'insertion maître d'ouvrage pour le montage de l'opération.

> Le volet social nécessite une phase longue de concertation pour aboutir à un projet formalisé et à un discours partagé par l'ensemble des acteurs.

> La mise en place d'un système intégré prenant en compte la nécessité d'une mise en parallèle et d'une complémentarité du fonctionnement des déchetteries

avec les futures recycleries est lente.

> Le dispositif de suivi, de régulation et d'évaluation des volets économique, social et environnemental reste encore à préciser : critères de référence, grille d'évaluation, composition des comités de pilotage et technique.

ACTION 2

Voici les premières conclusions émergentes de l'action sur la gestion des fermentescibles.

■ L'étude sur le bilan de la pratique du compostage en Alsace du nord financée par les syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets et par la collectivité locale au travers de l'ADEAN exprime une volonté manifeste d'agir en la matière.

■ Une plate forme de compostage, opérationnelle sur le territoire avec l'utilisation d'un système de production de compost de haute qualité sera associée au suivi de l'étude.

■ De premiers contacts sur le terrain laissent pressentir qu'un réseau de personnes et d'associations ressources motivées existent sur le territoire.

■ L'élaboration d'un bilan objectif de la pratique de compostage des utilisateurs individuels et l'identification des personnes ressources nécessiteront un travail d'enquête approfondi à l'échelle des communes.

ACTION 3

On observe, à partir du chantier sur la gestion des déchets industriels banals :

■ Sur la zone industrielle de Hoerd, dans le canton de Brumath, une démarche bien concertée entre les partenaires institutionnels qui permet la conduite active d'un projet associant élus, industriels et professionnels des déchets et qui laisse supposer qu'une expérimentation test sur ce secteur soit exemplaire et repro-

ductible sur d'autres zones industrielles d'Alsace du nord.

- L'action entreprise s'inscrit dans le cadre d'un projet global de requalification des zones industrielles du secteur. Un Groupement d'Intérêt Economique fédère les entreprises des différents sites industriels.
- Une trentaine d'entreprises sur un effectif d'une centaine est jusqu'à présent impliquée dans le projet.
- L'éclatement des entreprises sur trois sites, la disparité des activités et des types de déchets produits seront certainement des éléments de complexité à gérer pour la mise en place de futures filières de recyclage.
- Le recyclage des déchets impliquera un surcoût pour les industriels qu'ils n'ont pas intégré dans le montant des redevances déjà existantes.

perspectives

DES ACTIONS À COURT TERME

- Coordination et mise en œuvre des actions avec la diffusion d'une information large et la recherche d'une implication progressive et active des acteurs partenaires et de la population du territoire.
- Mise en place par l'ADEAN sur chaque programme d'actions thématiques de dispositifs de régulation / coordination et évaluation de la conduite des différentes actions (concertation et comité de pilotage).
- L'organisation tous les 6 mois d'ateliers thématiques pour établir des bilans intermédiaires sur l'évolution de la politique de gestion des déchets en Alsace du nord et notamment sur les aspects de réduction à la source et valorisation matière accrue des déchets ménagers, valorisation énergétique résiduelle des ordures ménagères non valorisées, optimisation des transports et des équipe-

ments, pour favoriser les échanges d'expériences entre élus, agents du développement local en Alsace du nord et sur la région et communiquer ensuite ces bilans au public par différents moyens (réunions publiques, information dans les médias...).

DES ACTIONS PRÉVUES À MOYEN TERME

- L'organisation tous les ans d'une rencontre d'ensemble des acteurs des déchets pour établir un bilan de l'évolution de la politique des déchets en Alsace du nord, des échanges avec d'autres expériences régionales voire nationales.
- Vers l'élaboration d'une charte de gestion des déchets de référence pour chaque syndicat intercommunal maître d'ouvrage en la matière avec recherche d'une gestion optimisée du tri, de la collecte et du traitement des déchets à l'échelle de l'Alsace du nord.
- Vers la prise en compte de cette charte dans les documents d'urbanisme dans les procédures contractuelles d'aménagement du territoire en cours d'élaboration ou en projet sur le territoire : chartes intercommunales, contrats de ville moyennes et de bourgs-centres, volet d'une future charte de pays.

ADEAN

11, Place de la République - BP 149
67 163 Wissembourg Cedex
tél : 03 88 54 87 82 - Fax : 03 88 54 27 95

ARMELLE LAJAUNIE > Chargée de mission

M. PIERRE BERTRAND > Président de l'ADEAN
Maire de Wissembourg
Place Charles de Gaule - BP 249
67504 Haguenau cedex

MME VÉRONIQUE LE TANN > Eco-conseillère
Mairie de Haguenau
67500 Haguenau
tél : 03 88 73.57.92
fax : 03 88 90.68.48

AVRIL 2000

ARCUEIL, L'HAY-LES-ROSES, CACHAN, FRESNES

VAL DE MARNE [94]

mise en place d'une structure intercommunale

objectifs

Il s'agit pour les villes d'Arcueil, L'Hay-les-Roses, Cachan et Fresnes engagées dans une charte intercommunale pour l'environnement de passer à une étape supérieure dans une perspective d'agenda 21.

A cet effet, la mise en place d'une structure intercommunale pour la mise en oeuvre des actions de la charte d'environnement et la réalisation d'un agenda 21 s'avère indispensable et constitue une base pour une bonne gouvernance intercommunale développant l'emploi local.

Service porteur du projet : charte en concertation avec les services des villes de Arcueil, L'Hay-les-Roses, Cachan et Fresnes.

Les villes d'Arcueil, L'Hay-les-Roses, Cachan et Fresnes (100 000 habitants) se situent à l'ouest du Val de Marne, au sud de Paris.

Le 22 janvier 1998, elles ont signé une Charte pour l'environnement.

Depuis le 29 décembre 1999, les quatre communes se sont organisées en Communauté d'agglomération du Val de Bièvre avec les villes de Villejuif, Gentilly et du Kremlin-Bicêtre (185 000 habitants). Dans ce cadre ont été signés un contrat de ville (30 mai 2000) et un plan de déplacement urbain (2000).

UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE

La mise en place d'une structure intercommunale s'est traduite par la création le 17 septembre 1998 d'un syndicat intercommunal autour d'une identité commune "la vallée de la Bièvre" : le syndicat intercommunal pour l'environnement en Val de Bièvre (SIEBV). **La préoccupation de l'emploi, une forte crédibilité opérationnelle et la prise en compte du caractère multi-échelles sont les éléments moteurs du projet.**

Le syndicat intercommunal prend le relais de la convention d'association des villes d'Arcueil, L'Hay-les-Roses, Cachan et Fresnes, pour la mise en oeuvre du programme d'actions de la charte pour l'environnement, assure les études pour les actions intercommunales dans le domaine des déchets, des déplacements, de la formation, de la sensibilisation, de l'élaboration d'un tableau de bord.

Il représente les villes face à leurs partenaires. En première couronne de l'agglomération parisienne, le syndicat intercommunal s'affirme comme un plus pour "le développement durable local".

charte pour l'environnement

Dans le cadre de la Charte pour l'environnement signée le 22 janvier 1998, un programme d'actions a été défini.

DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX :

1. Renforcer l'information et la sensibilisation de la population
2. Conforter identité et convivialité des villes et des quartiers pour améliorer le cadre de vie des habitants
3. Offrir des alternatives crédibles à la voiture
4. Contribuer à la qualité de l'air et maîtriser les nuisances urbaines
5. Moderniser la gestion des déchets

ACTIONS RÉALISÉES :**1. Renforcer l'information et la sensibilisation de la population**

■ Création de la structure intercommunale. Le 17 septembre 1998, un arrêté préfectoral porte la création du SIEVB et en décembre 1998 est aménagée la Maison de la Bièvre, siège administratif du syndicat. De septembre 98 à juin 99, est mis en place un groupe de travail constitué par les secrétaires généraux des villes adhérentes et est recruté un chargé de mission, d'un secrétaire administratif et un rédacteur.

■ Identification d'un correspondant dans chaque ville (création de postes, création d'un service environnement dans la ville de Fresnes).

■ Mise en place d'outils de formation, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement, renforcement des outils et des procédures de concertation (exposition, enquête auprès de la population, édition de la lettre d'environnement du Syndicat, création d'un espace d'information et d'animation à la maison de la Bièvre, recrutement d'un agent de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, acquisition d'outils pédagogiques et d'un fonds documentaire, participation à la journée "en ville sans ma voiture").

■ Définition et mise en place d'emplois liés aux actions de la charte : depuis janvier 2000, création au SIEVB d'un poste

d'agent de sensibilisation à l'environnement, chargé de l'animation autour du programme d'actions de la charte envers les scolaires, en septembre 1998, recrutement à Cachan de cinq emplois jeunes (ambassadeurs de tri), au sein du service parc auto et collecte des déchets, dans le cadre de la mise en place des collectes sélectives, démarrée au 15 décembre 1998 et en juillet 1999, embauche à Fresnes d'un "emploi jeune" agent environnement dans les quartiers : observation des améliorations liées au cadre de vie à apporter sur la commune.

■ Depuis janvier 2000, mise en place d'un dispositif de suivi de la charte, par un partenariat entre le SIEVB et villes adhérentes : création d'un comité technique, depuis janvier 2000, regroupant les relais environnement des quatre villes ainsi que le chargé de mission du SIEVB pour le suivi des actions et relance du Comité Consultatif, qui devient Comité de suivi de la charte d'environnement.

■ Mise en place d'une politique d'échanges d'expériences notamment par le partage de l'information, la lettre de l'environnement du SIEVB (oct. 98), par la création de groupes de réflexion intercommunaux thématiques (déchets, déplacements), la création d'un groupe de travail intercommunal regroupant les secrétaires généraux pour la mise en place du SIEVB. Poursuite de l'organisation de ces réunions une fois par trimestre. Ces groupes ont été constitués au démarrage de l'étude préalable à la mise en place de la charte.

2. Conforter identité et convivialité des villes et des quartiers pour améliorer le cadre de vie

■ Elaboration d'un plan vert : ouverture au public de certains espaces verts ou acquisition.

■ Intégration de la dimension paysagère au niveau des documents d'urbanisme et des projets

3. Offrir des alternatives crédibles à la voiture :

- Elaboration d'un plan de déplacement intercommunal en Ile-de-France et réalisation d'une étude sur le stationnement et ses liens avec l'aménagement de l'espace.

4. Contribuer à la qualité de l'air et maîtriser des nuisances urbaines

- Développement d'un parc de véhicules électriques et/ou GPL.
- Suivi des consommations d'énergie des collectivités et échange des compétences respectives des communes entre elles.
- Optimisation des réseaux actuels de géothermie et étude des possibilités d'extension et de génération.
- Elaboration d'un schéma local long terme d'assainissement et de lutte contre les inondations.

5. Moderniser la gestion des déchets

- Mise en place d'une collecte sélective des emballages.
- Renforcement de la collecte du verre en apport volontaire, création d'un réseau de déchetterie et/ou mini déchetteries.
- Mise en place d'une valorisation des déchets verts.
- Mise en place de la récupération du papier dans les services municipaux.

perspectives

La communauté d'agglomération du Val de Bièvre a pris la compétence en matière d'environnement, transports, déplacements, compétences facultatives en matière d'assainissement des eaux pluviales et usées, mise en commun des diagnostics techniques sur l'état des réseaux communaux et la recherche d'harmonisation et d'optimisation des interventions communales et aussi toutes les actions d'intérêt communautaires visant à améliorer

le cadre de vie et à lutter contre les nuisances sonores. L'ensemble de la logistique qui appartenait au syndicat devrait être transféré à la Communauté d'agglomération.

L'objectif est d'aller au delà d'une simple commission environnement au sein de cette communauté d'agglomération et d'essayer de mettre en place une commission de management environnemental d'agglomération.

Il est donc prévu d'étendre le dispositif aux 7 communes avec l'étude préalable sur les 3 nouvelles communes et de réactualiser le programme initial de la charte d'environnement des communes d'Arcueil, L'Haÿ-les-Roses, Cachan et Fresnes.

syndicat intercommunal pour l'environnement en val de bièvre

73 bis, avenue Larroumés
94 240 L'Haÿ-les-Roses
tel : 01 49 73 38 08 - fax : 01 49 73 39 09
E.mail : sievb@wanadoo.fr
M. FAOUIN > Président du SIEVB
Catherine WALTER > chargée de mission

mairie de L'Haÿ-Les-Roses

11, rue Jean Jaurès - 94240 L'Haÿ-les-Roses
tel : 01 46 45 33 33 - Fax : 01 46 45 33 00
P. SEVE > Député maire

mairie de cachan

Hôtel de Ville, Square de la libération
BP 130 - 94231 Cachan cedex
Tel : 01 49 69 69 69 - Fax : 01 46 63 12 35
JEAN YVES LE BOUILLONNEC >
Maire, Conseiller général du Val de Marne

mairie de fresnes

2 Place Pierre et Marie Curie
94260 Fresnes
tel : 01 49 84 56 56 - fax : 01 49 84 56 57
G. BOURDIN > Maire

mairie d'arcueil

10, avenue Paul Doumer - 94110 Arcueil
tel : 01 46 15 09 00 - Fax : 01 46 15 08 91
D. BREUILLER > Maire

juin 2000

ATHIS-MONS

ESSONNE (91)

préparation de l'Agenda 21 Local

objectifs

1. Sensibiliser et favoriser la participation des habitants au projet agenda 21.
2. Construire un Agenda 21 local basé sur une approche transversale.
3. Favoriser une déclinaison des principes de développement durable chez les partenaires d'Athis-Mons.

Service porteur du projet : service environnement

Autres services impliqués au projet : services santé-social-petite enfance, informatique, information et démocratie locale, politique de la ville, urbanisme et logement.

Composition du comité de pilotage : les services environnement, santé-social-petite enfance, informatique, information et démocratie locale, politique de la ville, urbanisme et logement constituent le comité de pilotage. Par ailleurs, le service retraite, service du personnel, équipes de quartiers sont impliqués avec les autres services que de façon ponctuelle.

Associations impliquées dans le projet : ADENA (Association de Défense de l'Environnement d'Athis-Mons), DIVA (Défense des Intérêts du Val d'Athis), ARCA (Association des Résidents de la Cité de l'Air), CDVS (Comité de Défense de la Villa Ségur), CLCV (Confédération Logement Cadre de Vie, antenne Athis-Juvisy), ACA (Amicale des Cyclotouristes Athégiens), ...

Athis-Mons, ville de banlieue, s'est fortement urbanisée, tout d'abord par des lotissements pavillonnaires, avant 1945, puis des immeubles collectifs jusqu'au début des années 1970. Il s'agit plus aujourd'hui de gérer cette structure de ville éclatée, de prendre en compte le vieillissement des habitats et de ses occupants que de créer des équipements lourds.

La ville a déjà mis en place de nombreux dispositifs de lutte contre l'exclusion et commence à développer des actions autour du lien social. Par ailleurs en 1989, elle se lançait, dans une démarche participative avec les habitants. Le plan municipal pour l'environnement et la charte pour l'environnement ont concrétisé cette volonté politique.

Dans la suite logique du Plan Municipal d'Environnement (1990) et de la Charte d'Ecologie Urbaine (1993), la municipalité a souhaité élaborer son Agenda 21 Local.

Un des principes fondamentaux étant la participation des citoyens, la démarche a été organisée autour de l'information et de la consultation du public.

Afin d'entamer les débats, cinq ateliers thématiques ouverts à tous ont été définis. Ce sont ces débats avec la population, les entreprises, les associations qui constituent la base de l'Agenda 21 et qui ont permis de définir les objectifs à atteindre.

3 ÉTAPES

La préparation de l'Agenda 21 est prévue selon 3 étapes :

> **phase d'information générale :** conférences, débats publics, état des lieux pour chacun des thèmes sélectionnés.

> **phase d'élaboration de propositions locales** : définir les axes de travail spécifiques, établissement d'une grille de lecture des projets municipaux, liens avec les programmes courants, participation (séminaires, groupes de travail),

> **phase de chiffrage et d'évaluation** : deux personnes dont une à mi-temps sont chargées de la préparation de l'Agenda 21 et de la mobilisation.

LA SENSIBILISATION DES ÉLUS, DES SERVICES ET DE LA POPULATION

La phase de sensibilisation des élus et des services et celle de la population ont commencé respectivement en sept/oct 97 et mars 98. Depuis plus de deux ans se sont multipliés rencontres, échanges, réflexions (préparés dans la mesure du possible en coordination avec les services concernés) pour essayer d'appréhender la complexité de cette démarche nouvelle : le développement durable. Il s'agit de faire la part entre les priorités mondiales et celles qui concernent particulièrement Athis-Mons et l'Ile-de-France. Au début de la démarche, 5 thèmes d'approche avaient été sélectionnés : protection de l'atmosphère, protection et promotion de la santé, utilisation et gestion des terres, modification des modes de consommation, un modèle viable d'établissement humain.

Pour chaque atelier, une information du public a été assurée et les comptes rendus ont été diffusés sur internet. Finalement les thèmes retenus ont été les suivants :

- le logement,
- l'énergie,
- les pollutions urbaines,
- les transports,
- la consommation,
- la santé ,
- le mode d'urbanisation et l'aménagement du territoire,
- la solidarité avec les pays en voie de développement,
- l'emploi et le développement économique.

Ensuite il a fallu définir de **nouvelles techniques d'analyse des problèmes et des solutions, de nouvelles méthodes d'interventions, des actions concrètes pouvant être engagées dans les 5 ans à venir, des outils d'évaluation, d'observation et de participation.**

L'agenda 21 local sera donc le fruit de ce travail de longue haleine où les associations et la population auront apporté idées, suggestions et propositions sans omettre l'esprit critique, précieux et fécond dans une démocratie active. En dépit de tout ce travail, l'agenda 21 local est moins la fin de cette étape que le début d'une nouvelle façon de faire et d'aborder les situations.

DES OUTILS ET DES DÉMARCHES

La démarche agenda 21 s'appuiera sur plusieurs outils et démarches :

Une grille d'analyse servira de guide lors de toute décision (création ou aménagement d'un équipement, d'un service, etc.), à l'évaluation des enjeux au regard du développement durable, à la hiérarchisation des efforts que peut faire la ville afin de réduire les pollutions, les déséquilibres et donc de répondre aux objectifs fixés. Cet outil devra permettre d'appréhender les impacts de chaque action au niveau local comme à d'autres échelles, à court, moyen et long terme.

Le projet d'agenda 21 local présente sous la forme de **fiches thématiques**, les orientations à donner vis-à-vis des enjeux du développement durable prioritaires pour la ville. Ces fiches rappellent les interactions entre situation locale et enjeux mondiaux et précisent la problématique locale, les objectifs, les moyens et les outils disponibles ou nécessaires pour parvenir à un développement durable. Ces fiches, en cours d'élaboration, servent de base pour les actions à programmer et les arbitrages à faire.

Un plan d'action pour le développement durable sera établi chaque année sur la base des fiches thématiques de l'agenda 21. Ces fiches précisent les actions réalisées, en cours ou à prévoir à court terme. L'actualisation des fiches sera faite régulièrement avec l'établissement du plan annuel.

Un observatoire local de développement durable constituera un outil d'évaluation, d'information pour les habitants et de suivi de l'agenda 21 local. Il sera aussi un outil d'aide à la décision pour les élus.

De nouvelles formes de participation citoyenne doivent soutenir cette dynamique et seront définies, améliorées lors de l'actualisation de l'agenda 21.

On retiendra par exemple dès 2000, la mise en place d'un atelier public "déplacements urbains" ou encore la constitution d'une Commission extra-municipale permanente du développement durable.

La Maison de Banlieue et de la Ville et la Maison de la Nature développent respectivement la sensibilisation à l'environnement urbain, la connaissance et la protection du patrimoine naturel.

observations évaluation

Les grands dossiers comme les contrats de ville, les grands projets d'aménagement, les transports, la politique du logement, les plans de prévention aux risques naturels, la politique environnementale locale font référence au développement durable et s'intègrent au projet.

Le développement durable, un concept plus clair :

Le concept de développement durable est devenu plus clair pour tous (élus, techniciens, associations, particuliers, ...). Chacun commence à voir, à des niveaux différents, en quoi il est concerné et comment il peut agir.

participation :

La participation des habitants, hors responsables associatifs, demeure trop faible pour entraîner une dynamique globale importante pour la ville... Cependant, il faut relativiser car sur des sujets "concrets", touchant directement le cadre de vie des habitants comme l'acquisition et la protection du coteau des Vignes ou la présentation du Plan de Prévention des Risques Inondation dans le Val, la participation a été très importante (80 personnes à chaque réunion).

Autre exemple très positif : l'Atelier de Travail sur les Déplacements Urbains qui réuni régulièrement la plupart des associations précitées, élus et techniciens et qui permet à des groupes de gens de venir exposer leur problème, leur revendication devant cet Atelier dont les orientations de travail sont celles données par le PDU.

Désormais, la ville d'Athis-Mons va pouvoir impliquer davantage les partenaires extérieurs car le cadre de travail est plus clair. C'est particulièrement vrai pour les entreprises.

concertation :

Un processus de concertation a été mis en place, au-delà de la population. Il s'appuie sur des professionnels essentiellement municipaux pour l'instant.

communication :

La ville a communiqué régulièrement tout au long de la démarche et continue à le faire. En complément de l'Agenda 21 Local, la démarche Etats Généraux 2000 a permis de toucher un public plus large et plus diversifié grâce des supports événementiels de qualité (expositions, conférences, ...).

Agenda 21 Local ?

L'idée majeure est qu'il faut changer notre mode de développement et promouvoir un développement durable, c'est à dire permettant de répondre aux besoins des populations

actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

En effet, le développement économique ne peut plus se concevoir sans prendre en compte les aspects sociaux, la lutte contre les inégalités et le respect de l'environnement. L'idée est que le développement ne peut être durable que si cette durabilité est à la fois économique, sociale et environnementale. Les modes de développement qui mettent en péril les ressources naturelles, accroissent les inégalités entre les populations, sont voués à l'échec à plus ou moins long terme.

QUATRE DIMENSIONS

Cela signifie qu'il faut tenir compte de :

1. **La protection de l'environnement.** Quelle que soit l'échelle, protéger et préserver les ressources naturelles : l'eau, la qualité de l'air, les énergies et matières premières, la biodiversité; maintenir un équilibre nature/activités humaines en milieu urbain, périurbain et francilien ; réduire les pollutions, etc.
2. **Le développement humain :** améliorer "l'écosystème de l'homme" c'est à dire proposer des conditions de vie décentes, un cadre de vie de qualité, ... On retrouve là les exigences de santé, de logement, d'éducation, etc.
3. **La solidarité :** d'abord entre les pays riches et les pays moins développés. Il faut aussi favoriser un développement équilibré au service des hommes et femmes des pays en voie de développement. Ainsi, le sommet de Rio parle de co-développement entre pays du nord et pays du sud. La solidarité doit aussi s'exprimer à des échelles plus restreintes : entre villes riches et plus défavorisées, entre les différents quartiers d'une ville. La lutte contre les exclusions sociales notamment doit être une priorité.

4. **La participation et la citoyenneté :** le changement de mode de développement ne pourra se faire sans une adhésion large des hommes et des femmes qui vivent sur notre planète. Il faudra que chaque acteur de la société, les états, les collectivités, les producteurs (industriels et agriculteurs), les associations mais aussi chacun et chacune d'entre nous fassent tout ce qui est possible et nécessaire pour assurer un développement qui soit durable. D'où l'importance apportée à ce concept appelé la **"bonne gouvernance"**, c'est à dire : l'information des citoyens, la transparence de l'action, la participation maximale des usagers aux décisions et à la gestion des services.

Voilà donc les principes qui guident l'agenda 21 Local et toute l'action municipale de la ville d'Athis-Mons. L'Agenda 21 Local doit être l'affaire de tous et concerner tous les domaines de l'intervention publique.

DES PRINCIPES

Le concept de développement durable s'appuie sur un certain nombre de principes :

- **Principe de solidarité :** solidarité entre les peuples et les générations. Le développement doit profiter à toutes les populations.
- **Principe de précaution :** se donner la possibilité de revenir sur des décisions quand on soupçonne des conséquences néfastes.
- **Principe de participation :** associer la population aux prises de décision.

perspectives

- ! Validation de l'Agenda 21 Local par le Conseil Municipal (mars 2000). Apport de fiches complémentaires.
- ! Définition du plan d'action annuel.
- ! Grille de lecture : intégration dans les services et évaluation.

- Mise en place de l'Observatoire du développement durable : suivi de l'Agenda 21, c'est à dire, définition d'indicateurs en fonction des thèmes prioritaires.
- Agenda 21 grand public : élaboration d'un guide de bonnes pratiques.
- Création d'une Commission Extra-Municipale du Développement Durable.
- Charte des entreprises éco-citoyenne : élaboration de la charte en cours en partenariat avec une entreprise.
- Projet de démarche de management qualité/environnement : Plan Environnement Collectivité Locale.

mairie d'athis-mons

Hôtel de ville

91205 Athis-Mons Cedex

Tél : 01 69 54 54 54

Fax : 01 69 54 54 99

http :

[//www.mairie-athis-mons.fr/agenda21/intro.htm](http://www.mairie-athis-mons.fr/agenda21/intro.htm)

MME MARIE-NOELLE LIENEMANN

> Maire d'Athis-Mons

E-mail : Mme.Le.Maire@mairie-athis-mons.fr

MME JEANNE GORRY

Tél : 01 69 54 54 36 - Fax : 01 69 54 54 99

MME CATHERINE RIOU > Chargée de mission

Tél : 01 69 38 30 58

Fax : 01 69 54 54 99

E-mail : criou@magic.fr

M. SÉBASTIEN MESLIN > Chargé de mission

Tél : 01 69 57 03 26

Fax : 01 69 54 54 99

E-mail : smeslin@magic.fr

AVRIL 2000

BELFORT (90) MAISON DE LA MEDITERRANEE MOHAMEDIA (MAROC) ENDA-MAGHREB

réseau de partenaires locaux euro-méditerranéens
échanges d'expériences sur l'information et la participation du citoyen en matière de développement durable

objectifs

La coopération décentralisée entre ces deux villes vise à :

1. améliorer la sensibilisation du public,
2. faire de la démarche participative un axe fondamental des politiques locales,
3. établir des relations durables entre les deux collectivités.

L'objectif final est la sensibilisation et la formation au développement durable.

Service porteur du projet et comité de pilotage : la Maison de la Méditerranée, ENDA Maghreb, ville de Belfort (service citoyenneté et coopération décentralisée) et ville de Mohamedia (service coopération internationale)

Partenaires impliqués dans le projet : CCFD, Centres sociaux de Belfort, la Maison de l'environnement du territoire de Belfort - Association les enfants de la Kasba, le CEREDD, les Etablissements scolaires (collège Palestine, Mansour, Lycée technique...) de Mohamedia.

BELFORT :

51 000 habitants

Dans un passé récent, l'expansion économique du Nord Franche-Comté a fait appel à une main d'œuvre étrangère importante, principalement du Maghreb. Avec les restructurations des années 80, plusieurs dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés, contraignant ainsi les moins qualifiés à retourner dans leur pays d'origine. Néanmoins, la partie la plus importante de cette population, en raison de son enracinement et des possibilités de reconversion est demeurée sur place. Afin de faciliter son intégration, la ville de Belfort œuvre depuis plusieurs années pour une meilleure connaissance des cultures méditerranéennes. Ainsi, un centre d'information et de formation sur ces cultures a été créé en 1987 (Maison de la méditerranée - Centre Jacques Berque, depuis 1997).

Cette volonté municipale, faisant de la question de l'intégration de l'immigration originaire de la rive sud de la Méditerranée une de ses priorités, la ville de Belfort met son expérience et son savoir-faire en matière de développement local, de protection de l'environnement et de culture au service de ses partenaires du Sud.

MOHAMEDIA :

150 000 habitants

La commune qui se trouve à la proximité de Casablanca, métropole économique marocaine, œuvre pour un développement autonome en intégrant le mieux possible l'ensemble des composantes de son espace urbain. Pour ce faire, le conseil municipal de Mohamedia compte associer les partenaires locaux dans le développement de la ville. L'approche du réseau permet d'aborder des problèmes aussi complexes que le chômage, l'habitat insalubre, la croissance non harmonieuse de la ville, la pollution.

Depuis 1993, les villes de BELFORT et MOHAMEDIA sont engagées dans un processus de coopération décentralisée et ont intégré dans leurs projets le concept de développement durable sous la forme d'un programme d'action, l'agenda 21 Belfort/Mohamedia. Ce projet unissait les deux villes et deux associations (La Maison de la Méditerranée et ENDA Maghreb).

UN PROGRAMME AXÉ SUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ENVIRONNEMENT

Ce programme a été mis en place dès avril 1998, avec l'organisation à Belfort d'une "journée d'éducation à l'environnement" destinée au public scolaire du primaire et du secondaire. Cette journée fut suivie, en novembre 1998, d'un forum "l'éducation pour tous" touchant 870 élèves du primaire et du collège. L'objectif était de sensibiliser les enfants et les adolescents aux enjeux de la coopération à travers une réflexion sur le développement, et notamment le développement durable.

DES FORMATIONS DÉDIÉES À LA PARTICIPATION DU CITOYEN DANS LA VIE LOCALE

En février et avril 1998, des formations dédiées à la participation du citoyen dans la vie locale ont été organisées à travers un

séminaire à Belfort, intitulé "échanges et développement" et une semaine de formation consacrée aux élus et techniciens marocains sur le thème de "l'environnement et la participation des citoyens". Une autre formation à destination du même public a eu lieu en juin 1999 à Belfort, sur le thème "des politiques urbaines : quels enjeux, quelles méthodes ?"

DES INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT

La ville de Mohamedia a travaillé, d'autre part, à la mise en place d'indicateurs d'évaluation des problèmes environnementaux. En collaboration avec l'Université des Sciences HASSAN II, elle a créé un Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Environnement et le développement durable (CEREDD). Cette structure autonome a pour vocation d'impliquer le citoyen et l'ensemble des acteurs locaux (universitaires, élus, milieu associatif, industriels,...) à la prise en compte des quatre composantes du développement durable et à la validation d'indicateurs.

observations évaluation

Toutefois des difficultés sont apparues entre ENDA Maghreb et la ville de Mohamedia. Les deux partenaires du projet Agenda 21 n'ont pas su s'accorder sur les objectifs et les moyens de réalisation de certaines actions liées à la participation du citoyen.

Par ailleurs un travail de sensibilisation a du être entrepris pour convaincre la nouvelle équipe municipale de Mohamedia aux bénéfices de la coopération décentralisée. La conjugaison de ces difficultés a fortement handicapé le suivi et le déroulement des actions prévues initialement dans l'agenda 21.

Cependant en décembre 1999, à Mohamedia, un élu belfortain et un représentant de la Maison de la Méditerranée ont rencontré le

Maire et l'ensemble des élus de la commune marocaine. Cette rencontre a permis de resserrer les liens et de relancer le processus de coopération entre deux villes, l'association de la Maison de la Méditerranée et le CEREDD.

Pour pallier ces difficultés et assurer le suivi et la coordination des projets de coopération et d'échanges entre les deux villes, la ville de Belfort a proposé, en décembre 1999, la création d'un poste de coopérant du Service national (CSN) à Mohamedia. Mis à disposition par le Ministère des affaires étrangères, pour les villes de Belfort et Mohamedia, le CSN sera en place à partir du 8 avril 2000.

perspectives

UNE PERSONNE RELAIS, QUI SERA EN MESURE D'ASSURER LE SUIVI, LA COORDINATION ET L'ÉVALUATION DES PROJETS DE COOPÉRATION

Le coopérant travaillera dans un cadre bien défini, sur des projets de coopération décentralisée intégrant le concept de développement durable tel qu'il a été défini à Rio en juin 1992, et basé sur la démocratie locale et la démocratisation par la prise de décision.

La mise en place de ce CSN à Mohamedia représente un intérêt à la fois pour la ville de Belfort, pour la commune de Mohamedia et pour le Ministère des affaires étrangères.

Les trois parties auront à disposition une personne relais, qui sera en mesure d'assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des projets de coopération impliquant les deux collectivités. Il pourra en outre faire remonter les problèmes, les informations et les positions nouvelles de chaque partie vers son partenaire et améliorer la visibilité des projets de coopération entre Belfort et Mohamedia auprès des services de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Rabat. En outre la ville de Mohamedia pourra bénéfi-

cier des connaissances du CSN, diplôme de 3^{ème} cycle en communication et management environnemental, pour poursuivre les efforts engagés dans la gestion de son environnement urbain.

UNE IMPLICATION ACTIVE DE LA POPULATION DANS LA CONDUITE DES PROJETS

L'initiation des projets intégrés suppose l'existence d'une volonté politique locale de participation des citoyens à la décision, pour favoriser leur implication active dans la conduite de ces projets. Cela sous-entend la conduite d'une **démarche préalable de concertation et de communication avec les citoyens** avant la réalisation de chaque projet.

Il faut en outre **favoriser l'émergence d'une société civile** capable de servir de relais fonctionnel direct, autonome et connaissant le terrain pour aider et participer à la réalisation de ces projets. C'est à ce niveau que pourra intervenir le CSN, en partenariat avec des supports locaux et/ou décentralisés (CEREDD, ENDA Maghreb, commune de Mohamedia, ville de Belfort, Maison de la Méditerranée, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère des affaires étrangères,...). Il faut souligner que grâce à l'Agenda 21 entre Belfort et Mohamedia, la structure autonome d'Etudes et de Recherches sur le développement durable (CEREDD) déjà créée, pourra servir de support voire de moteur dans la conduite de nouveaux projets intégrés au niveau de la ville de Mohamedia. Certains projets sont d'ores et déjà à l'étude et feront l'objet d'une concertation, via le CSN et les différents partenaires, entre Mohamedia et Belfort.

DEUX PROJETS – UN MODE DE GESTION COMMUN

Il s'agit notamment de proposer un mode de gestion commun pour deux projets aux origines et aux impacts quantitativement et qualitativement différents.

Aux vues des différentes études déjà effectuées dans la ville marocaine, il apparaît deux

points particuliers, qui peuvent faire l'objet de deux projets intégrés. Dans un premier temps, **lutter contre l'érosion et la pollution physico-chimique du littoral** et, dans un deuxième temps, proposer **un mode intégré de récupération et d'élimination d'une certaine fraction de déchets urbains** (papiers/cartons et matières putrescibles). En fonction du contexte local et des moyens existants (humains et matériels), la Maison de la Méditerranée et la ville de Belfort étudient actuellement avec le CSN, l'élaboration et la mise en place de ces deux projets, en privilégiant l'entrée économique par la création d'emplois durables et la pérennisation de structures autonomes pré-existantes (comme le CEREDD), capables d'encadrer la démarche et les actions sur le terrain.

En outre le volet social et le volet environnemental ne sont pas oubliés. Ces deux études visent à la fois à **la protection et la gestion de l'environnement tout en recherchant le partenariat avec des acteurs locaux** (universités, ONG, associations, citoyens, ...), **l'émergence d'une gouvernance et la lutte contre les inégalités** en travaillant d'abord avec et pour les personnes en difficulté.

DES ÉCHANGES À CARACTÈRE ÉDUCATIF ET CULTUREL

Parallèlement, la ville de Belfort développe des échanges à caractère éducatif et culturel avec la ville de Mohamedia et la Délégation du Ministère de l'éducation marocain. Du 25 avril au 4 mai 2000, une classe de seconde "structures métalliques" du Lycée Raoul Follereau de Belfort sera accueillie par le lycée technique de Mohamedia. Cet échange d'élèves s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Il intègre dans ces objectifs l'aspect économique (étude comparative des systèmes de formation français et marocain et perspectives de débouchés économiques entre les deux villes via des échanges de stagiaires), mais également la sensibilisation aux questions environnementales (visites d'entreprises : la SAMIR (pétrochimie) et la SNEP).

Les élèves seront amenés à étudier et à observer l'attitude de ces entreprises au regard des mesures relatives à la protection de l'environnement, qu'elles intègrent dans leurs processus de production. D'autres échanges sont prévus au nom de la réciprocité et de la coopération entre les deux villes.

Il faut noter toutefois que la conduite de projets inscrits dans l'agenda 21 entre Belfort et Mohamedia ne pourra se pérenniser que par des investissements plus lourds, faisant appel à d'autres types de financements. La recherche de bailleurs de fonds reste donc aujourd'hui une priorité pour la suite de ce travail de coopération décentralisée.

mairie de Belfort
Hôtel de ville
Place d'Armes - 90020 Belfort
Tél : 03 84 54 24 24
Fax : 03 84 21 71 71
M. Jackie DROUET > Maire de Belfort

maison de la méditerranée
Rue Georges Pompidou - 90000 Belfort
Tél : 03 84 28 38 10
Fax : 03 84 28 52 62
M. Chérif GUELMINE > Chargé de mission

février 2000

BOUGUENAIS

LOIRE ATLANTIQUE [44]

Programme POLLEN, réseau des villes fertiles
et agenda 21

objectifs

1. **Maîtriser l'urbanisation.**
2. **Protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels.**
3. **Faire participer les habitants à la définition et à la réalisation des projets retenus.**

Service porteur du projet : Piloté par Madame le Maire

Autres services impliqués au projet : groupe restreint conseiller délégué à l'environnement, secrétaire général de la Ville, service développement économique, service environnement et urbanisme, service communication + un conseil d'animation (un groupe de bénévoles)

Composition du comité de pilotage : conseiller municipal délégué à l'environnement, Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, les représentants des services communication (un agent) et aménagement (trois agents dont le chargé de mission Pollen)

Associations impliquées dans le projet : association Grain de Pollen (éducation à l'environnement), Bouguenais Contre Courant (loisirs nautiques), association Actions et Initiatives Rurales Sylvicoles (regroupement de terres en friches).

Située au sud-ouest de Nantes, dans la première couronne de l'agglomération, la commune de Bouguenais a une image de ville industrielle (premier port à bois français, carrières, laboratoire central des Ponts et Chaussées, Aérospatiale, aéroport). La population est d'environ 15000 habitants, la pression d'urbanisation est de plus en plus forte et la déprise agricole est menaçante.

Bouguenais a lancé en décembre 1994 un programme original appelé "Pollen" : **maîtriser l'évolution urbaine, protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels de la commune, et faire participer les habitants à la définition et à la réalisation des projets retenus.** Il est à l'origine d'une initiative de soutien à l'agriculture périurbaine, le "réseau des villes fertiles". Il constitue sur décision du conseil municipal prise en octobre 1997, la base d'un agenda 21.

Le Programme Pollen est aujourd'hui un **véritable contrat de développement entre la municipalité et la population** pour que celle-ci participe effectivement à la définition et au "modélage" de l'avenir du territoire. Il matérialise le souci de concilier au mieux croissance urbaine et bien être et d'intégrer la ville proprement dite à son environnement. Intégrée à l'agglomération nantaise, proche des grandes infrastructures et attentive à tout ce qui favorise le développement économique et l'emploi, Bouguenais cherche à donner vie à la notion de "village urbain".

Une charte a été adoptée en octobre 1997, par l'Agence urbaine, la Chambre d'agriculture et sept communes. Elle fixe les objectifs du réseau des villes fertiles : **maintenir l'emploi et la production, ouvrir l'espace, respecter l'environnement, créer des liens durables entre ruraux et urbains.**

LES OPÉRATIONS MAJEURES DÉJÀ RÉALISÉES, ENGAGÉES OU PROGRAMMÉES :

- > construction d'un siège d'exploitation agricole
- > entretien et exploitation des roselières, réhabilitation de prairie humide
- > aménagement d'un parc ornithologique
- > création d'un circuit barques
- > valorisation de la carrière "la Roche-Ballue"
- > organisation de sentier de découverte de la vallée
- > réalisation d'un topo guide
- > aménagement d'une "maison de Port Lavigne", lieu d'accueil, de rencontre et de découverte.

PILOTAGE

Placé sous l'autorité directe du Maire, relayé par un conseiller municipal délégué à l'environnement, le projet Pollen, dont la principale traduction est le schéma d'aménagement des espaces ruraux et naturels est piloté à double niveau :

- par un **groupe restreint de fonctionnaires municipaux** qui se réunissent chaque semaine autour du conseiller délégué à l'environnement et du secrétaire général de la Ville comprenant un chargé de mission pour les projets proprement dit, la responsable du service développement économique et le chargé de la communication. Ce groupe restreint est en lien permanent avec les différents services impliqués dans la mise en œuvre du projet au rang desquels le service "urbanisme et environnement" figure en bonne place.
- par un **conseil d'animation** composé des animateurs des groupes bénévoles qui se sont constitués dans le cadre de Pollen et des élus associés aux travaux de ces groupes.

La ville s'est adjoint les services du directeur d'ASDIC pour l'animation et la mise en œuvre du projet.

observations évaluation

LA MÉTHODE EST PARTICIPATIVE

Il s'agit de faire de ce projet politique un moyen de développement social par la participation des habitants à la réflexion, par leur association à la conduite et l'animation des projets, par l'ouverture chaque fois que cela est possible de chantiers d'insertion et de formation.

LE MOYEN EST ÉCONOMIQUE

Il s'agit de valoriser l'espace disponible qui ne sera donc que très partiellement dévolu à l'habitat, en encourageant sa mise en valeur par l'agriculture et le tourisme de proximité.

DES DIFFICULTÉS À AFFRONTER

Les difficultés affrontées sont, sans doute, propres à tout projet participatif : un certain essoufflement. Ses causes sont multiples. On en citera deux principales, **le poids des dossiers à finaliser et l'incertitude politique**.

En ce qui concerne la première cause, l'explication est simple : tant qu'il s'agit, dans le projet Pollen, de construire un programme d'action, les énergies mobilisées étaient nombreuses pour tout à la fois, imaginer, débattre et corriger. Dès lors que les actions de ce programme sont entrées les unes après les autres dans une phase de réalisation (DCE, appel d'offres, ouverture de chantier, etc...), les mêmes énergies n'ont pas trouvé à s'employer faute d'autres thèmes aussi mobilisateurs sur lesquels s'investir, faute en quelque sorte, d'un second programme à imaginer.

La seconde cause de l'essoufflement perceptible depuis un peu plus d'une année est directement liée à ce constat : le projet Pollen est un objectif, une vision, mais ceux-ci doivent se traduire dans une proposition politique

claire. Initialement Pollen est une réponse à la forme de ville voulue par l'équipe des élus majoritaires. Des habitants qui se retrouvaient dans cette proposition se sont investis pour traduire cette volonté dans des actions concrètes. Six ans après, avec la révision du POS et l'achèvement des réalisations qui donnent sens à cette formule voulue de la ville, il faudrait une autre direction, une autre proposition politique.

Les citoyens seuls ne peuvent pas produire, même s'ils peuvent y contribuer, c'est au contraire le rôle des élus.

Ils ont cette volonté, qui tourne autour de la notion de la participation, du lien social, du "faire ensemble dans la ville".

Malheureusement, le départ d'un adjoint très motivé, un dossier inattendu, complexe et peu convivial, non lié au programme Pollen, et enfin le passage à la communauté urbaine, ont mobilisé les élus qui n'ont donc à ce jour pas assez réfléchi au moyen de donner **un second souffle à leur initiative de 1994**.

DES SATISFACTIONS

En même temps, cette situation a permis au conseil d'animation du programme de faire une pause réflexive, qui au bout du compte est bénéfique puisqu'un **recadrage** a été opéré à cette occasion entre ce qui est pollen et ce qui ne l'est pas. A l'issue de cette réflexion, pollen en tant que mode d'action, se trouve donc "cantonné" à la protection et la mise en valeur (environnementale, sociale et culturelle) des espaces naturels et ruraux de la ville exclusivement.

Mais Pollen en tant que méthode, ou encore "l'esprit Pollen" doit s'imposer, sinon dans tous, du moins dans nombre de processus municipaux.

Cette clarification est sans doute à l'origine d'initiatives nouvelles (création du groupe "petit patrimoine" et proposition de création d'un "fonds d'aide à l'initiative des habitants" destiné à réaliser, sur l'ensemble du territoire

communal, des micro-projets, notamment de restauration du patrimoine local), et de la reconnaissance dont jouit, désormais, le réseau des villes fertiles. Ces initiatives et cette reconnaissance sont liées avec l'objectif politique initial : la forme et l'organisation de la ville et le renforcement du lien social.

QUELQUES MODIFICATIONS

Ces difficultés et ces satisfactions permettent de rendre compte des modifications opérées au cours des six dernières années, essentiellement en terme de fonctionnement, une plus grande place laissée aux initiatives culturelles, sociales et festives, la contractualisation avec les trois associations 1901 nées, sinon du programme, du moins de sa proximité intellectuelle et politique avec leurs objectifs respectifs.

En outre, une autre inflexion se profile, d'ores et déjà, à savoir une approche plus territorialisée des projets et, partant des contacts avec les populations, quartier par quartier, village par village.

La réflexion se porte en conséquence sur l'opportunité de modifier, lors du prochain mandat, les délégations de certains adjoint et/ou une partie de l'organigramme des services, pour assurer une communication de proximité et une meilleure transversalité.

perspectives

Les objectifs initiaux ont presque tous été atteints. Ceux qui n'ont pas été réalisés relèvent de la mise en valeur du patrimoine sylvoicole (public et privé) de la commune, ainsi que de la politique foncière (en particulier, faut-il ou non se lancer dans la voie d'un "remembrement"?) Il en reste toutefois d'autres à atteindre, qui peuvent se décliner de plusieurs façons et dans d'autres secteurs de la ville, sans nécessairement qu'ils bénéficient du label "Pollen" pourvu qu'ils en adoptent l'es-

prit. Ce pourrait être, par exemple, une meilleure explication des enjeux du POS, un travail global sur les paysages, une valorisation des jardins existants et la création éventuelle de jardins insolites.

S'agira-t-il d'un agenda 21 (qui pourrait même se cacher sous un autre nom) ? Il est encore trop tôt pour le dire sans doute.

Cela dit, surtout si l'on a en tête le calendrier de passage à la communauté urbaine et la nécessité pour les élus municipaux de s'investir efficacement dans les dossiers de voisinage et de participation, c'est dans cette direction qu'ils s'engageront.

mairie de bouguenais

1, rue de la commune de paris

44340 Bouguenais

Tél : 02 40 32 29 29

Fax : 02 40 65 32 45

MME FRANÇOISE VERCHERE > Maire de Bouguenais

M. ROGER NICOLON > Secrétaire général adjoint

Tél : 02 40 32 29 05 - fax : 02 40 65 32 45

M. RAYMOND LEDUC > Conseiller municipal

Tél : 02 40 32 29 28 - Fax : 02 40 65 32 45

E.mail : raymond.leduc@free.fr (73)

CHAMBERY (73)

PNR DU MASSIF DES BAUGES (73+74)

PNR DE LA CHARTREUSE (38+73)

conjuguer les efforts pour rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée.

objectifs

Recherche de l'équilibre urbain-rural à partir de la collaboration locale de proximité entre agglomération et territoires à dominante rurale :

1. Concrétiser le principe de solidarité territoriale par un renforcement des collaborations entre acteurs urbains et ruraux, dynamisé par la Ville de Chambéry et les Parcs Naturels Régionaux de la Chartreuse et du massif des Bauges.
2. Mettre en place des dispositifs pérennes de concertation, de montage, de suivi et d'évaluation des projets traduisant une solidarité urbain-rural.
3. Développer des pratiques et des critères de développement durable pour les projets mis en œuvre.
4. Dynamiser une force de proposition locale en faveur de la solidarité urbain-rural dans les circuits de programmation et de planification à tous niveaux.

Service porteur du Projet : Mission Parcs rattachée à la Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Chambéry, intégrée dans les équipes du PNR du Massif des Bauges et PNR de la Chartreuse.

Autres services impliqués au Projet : Information et Communication, Action Economique, Galerie Eurêka, Sport, Promotion de la Ville, Culture, Education, Jeunesse, Enfance, Contrat de Ville, Schéma Directeur.

Composition du Comité de Pilotage : PNR de la Chartreuse et du Massif des Bauges, Ville de Chambéry, DIREN, DRAF, DATAR, Région Rhône - Alpes, Département de la Savoie, SGAR (DTA).

Associations impliquées dans le projet : actuellement, les associations plutôt socio-professionnelles.

PNR	CHARTREUSE	BAUGES
Habitants	40 000	52 547
Préfiguration	1992	1992
Création	1995	1995
Démarche 2000 à mi - charte	Audit organisationnel	Groupe Projet de territoire

CHAMBERY
55 000 habitants
Plan Municipal d'Environnement 1992-1994
Contrat de Ville : 1994
Charte d'Agglomération : 1998
Communauté d'Agglomération : décembre 1999
Plan de Déplacements Urbains : 1999 - 2000

La collaboration entre les acteurs urbains et ruraux s'est progressivement élaborée depuis la préfiguration (1992) puis la création (1995) des PNR. La réponse à l'appel à projets (1997) a reposé sur un renforcement de cette collaboration, formalisé en Agenda 21 urbain-rural, et animé par une Mission Parcs créée par la Ville de Chambéry.

Pendant l'année 1998, grâce à la Mission Parcs (recrutement d'un agent de développement à la Ville de Chambéry) et à la première phase d'accompagnement d'un bureau d'étude (**état des lieux finalisé, recadrage des premières actions par l'identification d'objectifs**) encouragée par l'appel à projet, cette collaboration s'est renforcée et systématisée. La Mission Parcs accompagnée par le Bureau d'Etudes, travaille en collaboration permanente avec le Conseiller Municipal de Chambéry délégué au deux PNR et les équipes des trois collectivités. Sur leurs propositions, les instances de travail et de décision (bureau, comité, commissions des PNR et la Municipalité de Chambéry) consacrent progressivement davantage de réflexions et de moyens aux actions communes perçues désormais comme relativement prioritaires.

UNE COLLABORATION URBAIN-RURAL

La collaboration entre les PNR et Chambéry s'est engagée tout d'abord sur la demande urbaine de produits agricoles et de loisirs de proximité au sein des massifs (comment la rendre plus recevable et plus solvable pour en faire un élément moteur du projet global ?). Elle a évolué vers plus de symétrie, de complémentarité et de réciprocité dans les services rendus aux populations rurales et urbaines, vers une promotion commune (tourisme et économie) vers l'extérieur, et progressivement, vers une association dans les planifications stratégiques tant urbaines que rurales, en vue de les rendre complémentaires et synergiques (notamment vers une maîtrise de la péri urbanisation en s'appuyant sur les communes où il y a superposition de périmètres entre agglomération et Parcs).

La prise en compte de cet enjeu urbain-rural par les trois collectivités se matérialise, au moment des importantes échéances actuelles, par des propositions communes de planification et de programmation aux diverses échelles régionales, nationales et européennes : Schéma National des Espaces

Naturels et Ruraux (via la CRADT), projet de DTA pour les Alpes du Nord, schéma régional Rhône-Alpes, révision des schémas directeurs des agglomérations de proximité, procédures de programmation du XIIème Plan, Contrats globaux de développement, Objectif 2...

QUINZE ACTIONS PRIORITAIRES :

Dès le début 1999, la Mission Parcs, en collaboration avec les équipes des deux PNR a déterminé en fonction des attentes des principaux acteurs des trois structures, et dans le cadre des programmes d'opérations 1999 des deux parcs, **quinze actions prioritaires** :

- > développement d'échanges entre les écoles et d'outils pédagogiques,
- > développement de la consommation urbaine de proximité,
- > collaboration en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire,
- > accompagnement de la mise en relation de producteurs ruraux et d'entreprises agro-alimentaires,
- > développement de la filière bois de proximité,
- > projet de Maison des Parcs à Chambéry
- > mise en réseau des équipements d'accueil pédagogique,
- > fidélisation de la clientèle de loisirs de proximité,
- > conjugaison des moyens de promotion des PNR et de la Ville vers l'extérieur,
- > collaboration entre les différents réseaux d'information et de communication interne,
- > action de sensibilisation à des comportements plus responsables,
- > documentation de présentation,
- > continuité des chemins de grande randonnée dans les villes portes,
- > mise en réseaux d'entreprises rurales et urbaines,
- > prévention des risques d'inondations et de pollution des cours d'eau.

IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Fin septembre 1999 la ville de Chambéry a organisé avec le soutien du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de Cités Unies France un atelier "développement durable : équilibre et solidarité urbain-rural" dans le cadre du suivi de l'appel à projet qui a réuni 80 personnes.

A l'occasion de cette rencontre, Chambéry a pris l'initiative de réunir les acteurs locaux et régionaux afin de leur présenter la démarche Agenda 21 et de les impliquer davantage. Un questionnaire a été distribué aux participants et sera exploité pendant l'année 2000.

L'organisation de cette présentation sous forme de tables rondes entre les partenaires élus, socioprofessionnels et associatifs des trois territoires, engagés dans des actions concrètes de collaboration, a permis de préciser les attentes, les motivations et les approches de chacun. Une synthèse de ces très riches débats a été très largement diffusée fin février 2000 au sein des trois territoires, accompagnée d'une note détaillée sur les évolutions depuis cette période*.

On peut constater que toutes les actions sont bien engagées, et ont trouvé leur traduction dans les programmes d'opérations 2000 des trois collectivités, approuvés formellement par chacune des instances à l'occasion des votes sur les budgets 2000.

Il en résultera également une refonte des fiches en les regroupant et complétant au sein de six ou sept axes de collaboration, les mieux adaptés aux structures de travail et de concertation (commissions et associations, etc....) des Parcs.

A partir de celles-ci, le rôle de la Mission Parcs consiste surtout à rechercher des partenaires

urbains potentiels, dans un milieu plus diversifié et complexe, susceptibles d'être associé d'abord à la suite de la réflexion, puis à l'action.

L'implication récente de la Ville et de l'équipe du Schéma Directeur dans le Plan de Gestion de l'Espace du Plateau de la Leysse initié par le Syndicat Intercommunal et le Parc des Bauges recoupe transversalement la plupart des actions ci-dessus et amorce quelques pistes nouvelles.

observation évaluation

- Plusieurs services de la Ville de Chambéry sont impliqués à ce projet avec leurs partenaires habituels. Le projet s'articule avec le Plan Municipal d'Environnement, avec le Schéma Directeur de l'Agglomération Chambérienne en cours d'actualisation, avec le Plan de Déplacements Urbains, avec le Contrat de Ville qui permet d'intégrer une réflexion dans un cadre plus global sur la solidarité.
- Le projet est également au cœur des démarches de chacun des Parcs à mi-parcours de leurs chartes. La Chargée de Mission Parcs et le délégué de la Ville sont étroitement associés à l'audit global qui est mené en Chartreuse et au groupe projet qui travaille en Bauges.
- Un groupe de suivi composé de techniciens de chaque structure se réunit fréquemment afin d'assurer la réalisation et le suivi du projet.
- Les instances des trois collectivités encouragent et approuvent périodiquement les comptes-rendus et orientations qui leurs sont soumis, ainsi que les engagements de dépenses correspondants. Celles-ci consistent d'ailleurs essentiellement en une meilleure orientation par priorité l'un vers l'autre, des moyens

* Documents disponibles sur demande à la Mission Parcs

financiers habituellement dégagés par chacun, et en valorisation commune au sein des circuits de programmation d'aides extérieures.

- Un comité de pilotage restitue et valide les différentes phases de l'étude.
- Le projet traite un thème innovant, la "Solidarité des territoires", qui entre dans le contexte actuel des évolutions législatives concernant les agglomérations, les pays et les PNR.
- Les trois structures ont des organisations sectorielles, des habitudes de travail et des priorités différentes. Les difficultés de la transversalité territoriale viennent s'ajouter aux difficultés classiques de la transversalité interne à chaque structure.
- L'action Agenda 21 des PNR et de la ville de Chambéry ne portait pas jusqu'en automne 1999 sur le thème de la participation des citoyens, celle-ci étant supposée menée par l'intermédiaire des structures animées par chacun des Parcs et des communes.

perspectives

- La présentation du projet aux acteurs locaux et régionaux en septembre 1999 a amorcé une évolution : les questionnaires réunis ce jour là, et rediffusés très largement fin février 2000 avec la synthèse des Tables Rondes a permis à chacun de préciser ses thèmes d'intérêt, de motivation et d'information. Son dépouillement en cours est prometteur. De plus, la Mission parcs s'est mise à la disposition des responsables d'organismes et des associations pour participer à toutes assemblées qu'ils voudraient bien organiser.
- L'engagement de la Ville de Chambéry devrait être relayé au niveau de la Communauté d'Agglomération plus facilement qu'à celui du précédent District dont les compétences étaient plus sectorielles. Les problèmes de solidarité purement urbaine posés par la mise en place

de cette transformation qui date de la fin 1999 conduisent à reporter à 2001 la prise en compte à ce niveau de l'Agenda 21 avec les Parcs.

- A noter qu'en attendant cette prise en compte est bien engagée au niveau de l'EPCI du Schéma Directeur (dix-sept communes de superposition), et amorcée au niveau du Plan de Déplacements Urbains (propositions en cours d'examen, pour la continuité de la randonnée entre les deux PNR au travers de l'agglomération, et pour une meilleure prise en compte spécifique des besoins des ruraux en ville, et réciproquement).
- Les modifications dans le contenu réel des actions résultent d'une adaptation permanente aux contextes urbains et ruraux, sans remettre en cause les objectifs. Les progrès dans le sens de ces derniers nous semblent permanents et encourageants.

L'application, d'ici la rentrée 2000, de la grille d'analyse établie avec le Bureau d'Etudes devrait permettre d'évaluer les progrès dans le sens des objectifs d'un véritable Agenda 21 urbain-rural.

mairie de chambéry

BP 1105 - 73011 Chambéry

Tél : 04 79 60 20 20 - Fax : 04 79 75 07 79

micHEL GERODOLLE > Conseiller municipal délégué

syLVIE CASTILLAN > Chargée de mission parc

Tél : 04 79 50 23 29 - Fax : 04 79 60 22 49

E-mail : s.castillan@mairie-chambery.fr

PNR de chartreuse

Place de la mairie

38380 Saint Pierre de Chartreuse

Tél : 04 76 88 75 20 - Fax : 04 76 88 75 30

MARC FORESTIER > Directeur

PNR du massif des bauges

Maison du Parc - 73630 Le Chatelard

Tél : 04 79 54 86 40 - Fax : 04 79 54 88 97

micHEL SOMMIER > Directeur

avril 2000

DUNKERQUE GRAND LITTORAL

NORD [59]

une démarche de développement durable appliquée à l'habitat

objectifs

Mener une recherche-action sur les coûts globaux prenant en compte les besoins des habitants, l'approche Haute qualité environnementale (HQE) dans l'habitat dans le but d'élaborer un outil méthodologique d'aide à la décision et de permettre la rédaction de recommandations et de préconisations pour les professionnels du bâtiment :

1. initier les concepteurs et les constructeurs,
2. instaurer un dialogue permanent avec les habitants pour identifier leurs besoins et assurer les formations nécessaires,
3. tester les innovations (HQE),
4. évaluer l'impact économique (investissement, fonctionnement, usage),
5. constituer un pôle de compétences sur l'habitat et la santé.

Services porteurs du projet : Mission environnement, Direction Habitat, Agence d'urbanisme.

Autres services impliqués au projet : la direction habitat, la division eau, assainissement et déchets, la mission environnement développement durable et la direction énergie ainsi que les services urbanisme et développement durable des communes impliquées (Dunkerque et Grande-Synthe).

Composition du comité de pilotage : services de la CUD (énergie, habitat, développement durable), Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Direction Régionale de l'Équipement, Agence d'urbanisme, bailleurs sociaux, Caisse des

Dépôts et Consignations, DDE, ville de Grande-Synthe, CCAS de Grande-Synthe.

Quelles sont les associations impliquées dans le projet : maison de quartier du Courghain, APAHM.

Située en bordure de la Mer du Nord, près de la frontière franco-belge, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) regroupe 18 communes comportant 210 000 habitants (la ville de Dunkerque en compte 73 000).

Dunkerque est aussi le 3ème port de France, avec un trafic d'environ 38 millions de tonnes en 1997. Le tissu industriel comprend la sidérurgie (Sollac), la métallurgie de l'acier (Ascométal) et l'aluminium (Péchiney), la pétrochimie (BP-Elf, Total, ...) la production d'énergie (centrale nucléaire, plate-forme d'arrivée de gaz de Norvège), la chimie (Euro-Aspartame, Du Pont de Nemours, Cyanamid, ...), l'alimentaire (Coca-Cola, etc.). Au total, environ 5350 entreprises occupent 51 000 salariés, et l'industrie concentre plus de 55% des emplois.

Le développement durable n'est pas totalement nouveau à la CUD. Il se concrétise déjà par de nombreuses initiatives qui traduisent une volonté continue depuis des années, de s'engager dans cette voie. Pionnière en France de la collecte sélective des déchets ménagers à grande échelle, la CUD a beaucoup investi sur les alternatives énergétiques, sur la protection de la nature, sur la création d'espaces verts, sur la mise en place d'une Charte pour la qualité de l'environnement, enfin sur l'environnement industriel, avec en particulier l'élaboration du Schéma d'environnement industriel.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a signé la Charte d'Aalborg en 1996 et s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet 21 d'agglomération pour les années 2000-2015, dont la formalisation au travers d'un Contrat 21 d'agglomération est en cours de négociation.

Une des originalités de ce projet HQE, outre l'échelle de réalisation, consiste en ce que les quatre axes fondamentaux (à savoir la gouvernance, la solidarité, l'environnement et le développement économique) soient traités d'une manière totalement intégrée et transversale, garantissant la mise en œuvre du Développement Durable.

Les domaines d'intervention du projet sont l'habitat social, la santé, l'environnement, la participation des habitants. Une attention particulière est portée au budget des foyers pour limiter leurs coûts.

Ce projet constitue une grande partie du processus Habitat de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Dunkerque qui comprend les déplacements, l'habitat et la construction, l'urbanisme, le développement emploi/industrie.

LE PROJET VISE :

- **une opération HQE pour du logement neuf.** Le site est identifié et une étude mission d'assistance maîtrise d'ouvrage sera menée par un cabinet extérieur.
- **une évaluation du tri sélectif en habitat collectif.** Elle sera réalisée par un cabinet extérieur sur quatre sites. A partir d'enquêtes, le cabinet élaborera des préconisations en rapport aux besoins des habitants (orientation technique pour la réhabilitation, le tri des déchets et le fonctionnement de la collecte).
- **une étude sur l'adaptabilité des logements aux personnes à mobilité réduite.** L'étude doit apporter des préconisations pour les bailleurs et améliorer la relation entre l'offre et la demande.
- **un projet de réhabilitation.** Le site (Grande-Synthe) et les partenaires ont été

identifiés. Ce projet est focalisé sur les questions de santé et une expertise santé du site auprès des habitants est prévue (diagnostic technique, entretien avec un médecin). Elle impliquera une prise de contact et un travail de concertation avec les habitants.

- **une action de formation des bailleurs** aux questions du HQE.
- **une action de formation des habitants.**
- **une étude sur les coûts globaux.** Le but de l'étude est d'étudier l'intérêt économique des techniques HQE et de donner un outil d'aide à la décision pour les bailleurs sociaux et les financeurs du logement.

ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS

Pour l'instant **les études concernant la réhabilitation et la construction de logements neufs sont en cours.** Les travaux commenceront normalement durant l'été 2000. Les premières propositions novatrices concernent les revêtements de sol, les vitrages, la production d'eau chaude, etc. Dunkerque grand Littoral travaille encore à des propositions complémentaires (sur l'axe Santé par exemple).

L'étude sur l'évaluation du tri sélectif a été réalisée, mais n'a pas apporté réellement de préconisations utilisables pour les cahiers des charges futurs. Néanmoins, elle a permis de focaliser l'attention des bailleurs sur cette problématique. Un premier résultat montre que 10 MF seront nécessaires pour mettre en œuvre le tri sélectif pour environ 6000 logements. Dans les prochaines semaines, les services porteurs du projet travailleront au montage financier de ce projet.

L'étude sur l'adaptabilité des logements s'est révélée très intéressante. Les premiers axes de travail qui en découlent s'orientent sur la création d'un outil informatique mettant en lien l'offre et la demande de logements adaptés. Ainsi, tous les partenaires (CCAS, bailleurs, CUD) sont reliés à cet outil, chacun

mettant à jour ses informations : les bailleurs y intègrent leurs offres de logement, les CCAS et les associations présentent les personnes pouvant en bénéficier.

L'étude sur les coûts globaux va être lancée fin mars pour un résultat attendu fin septembre.

Les actions de sensibilisation et de formation pour les bailleurs et les habitants sont en cours de conception (ex : Assises régionales de l'Energie 2000, sur le thème de l'Habitat).

observations évaluation

Cette initiative reste une innovation en matière de logements sur l'agglomération dunkerquoise ;

La finalité consiste à reproduire dans les autres projets de réhabilitation ou de construction des pratiques acquises lors de ces deux premières expériences. Ainsi, de nouveaux projets de construction HQE pourraient bientôt voir le jour.

Il existe une bonne **mobilisation des partenaires et des porteurs politiques** autour du projet. Plusieurs directions de la Communauté urbaine de Dunkerque sont impliquées dans le projet : la direction habitat, la division eau et assainissement et déchets, la mission environnement développement durable et la direction énergie ainsi que les services urbanisme et développement durable des communes impliquées c'est à dire Dunkerque et Grande-Synthe.

D'une manière générale, les projets permettent une **sensibilisation des services et des bailleurs sur de nouvelles pratiques**, l'instauration d'un travail en commun avec les bailleurs et les habitants.

La réflexion globale sur les problématiques du logement a permis d'intégrer des **préoccupations démographiques, sociales et environnementales**.

L'implication des bailleurs dans les projets et leur mise en œuvre est réelle et motivée.

Cependant la prestation des consultants est jusqu'à ce jour plutôt faible par rapport aux attentes et aux ambitions des services en charge du projet. Les propositions et méthodes de travail demeurent classiques, occultant parfois certaines innovations du projet.

Agenda 21 Local ?

LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

Il s'agit de produire les conditions d'un développement, où l'on traite de façon concomitante :

- l'articulation entre les thématiques environnement, économie, approche sociale, démarche urbaine,...
- le croisement entre les échelles de territoires (quartiers, communes, intercommunalités, agglomération, littoral, positionnement infra-régional, etc., mais aussi collaborations transfrontalières, internationales, coopérations Nord/Sud-Sud/Nord... et enfin implication dans de multiples réseaux)

LE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Il s'agit de fonder le projet de développement sur une politique d'équité (celle du droit commun et du service public), dont l'enjeu central consiste à permettre à chaque territoire et à tout habitant de bénéficier d'un égal accès à ce droit commun.

Cela nécessite une prise en compte "interactive" des questions de solidarité et d'attractivité, et donc une réflexion permanente sur l'interdépendance entre les intérêts (parfois à priori divergents) des différents territoires

et/ou des populations. Compte tenu des réalités spécifiques de certains sites et/ou publics, des mesures dérogatoires (incluant le cas échéant des programmes de prévention et/ou régulation,...) doivent cependant être négociées.

LE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ

Il s'agit de développer, à l'initiative des collectivités et sous couvert de leurs instances délibératives, une démarche/projet territorialisé incluant (depuis la phase d'élaboration jusqu'au suivi des résultats) l'ensemble des forces vives de la société civile, y compris la population (sur un territoire donné et/ou autour d'une thématique). Cela implique d'aborder :

- la transformation des pratiques institutionnelles et administratives, notamment pour développer de nouvelles formes de relations aux usagers, "la culture de projets",
- la consolidation des pratiques de débats et de concertation entre les collectivités et leurs partenaires institutionnels, économiques,
- la diversification des modes de collaboration et de coproduction avec la population et le monde associatif,
- la mise en œuvre d'une politique d'identité et de communication, qui participe aux objectifs de reconnaissance du projet collectif, et contribue à l'élargissement de la mobilisation autour de la dynamique engagée.

L'adhésion des populations et des acteurs aux stratégies définies constitue un élément clef dans l'accompagnement du développement intégré et solidaire et conditionne, de fait, la possibilité de revendiquer la "durabilité".

perspectives

Notons qu'à l'heure de l'actualisation du projet d'agglomération de 1991 et de l'élaboration d'un nouveau contrat d'agglomération

(2000/2006), et en prévision de la reformulation de son propre projet, la C.U.D. réaffirme que le développement durable doit constituer le fil conducteur du projet intercommunal et partenarial des années à venir, et du contrat d'agglomération qui le déclinera.

Le contrat d'agglomération permettra donc la traduction opérationnelle du projet de développement durable aux différentes échelles.

Il intégrera toutes les problématiques du développement, y compris les questions de solidarité, incluant, de fait, le contrat de ville, ainsi qu'un certain nombre de dispositifs ou programmes (PDU, charte commerciale, contrats locaux de sécurité, contrat éducatif d'agglomération,...).

Il constituera l'Agenda 21 du territoire et c'est pourquoi, il est proposé de l'identifier sous l'appellation **contrat 21 d'agglomération**.

A la suite d'un travail collectif (les différentes directions et leurs élus, groupes de travail inter-services) un document "contribution de la C.U.D. à l'actualisation du projet territorial et à l'élaboration du contrat d'agglomération 2000-2006" a été élaboré. Il traduit la transversalité des orientations en affirmant que les approches économiques, solidaires et environnementales, de même que la question de la participation correspondent à des aspects transversaux du projet.

dunkerque grand littoral
Pertuis de la Marine - BP 5530
59386 Dunkerque Cedex 1

michel DELEGARRE > Président de Dunkerque Grand Littoral

christine MASSON > Mission environnement
Tél : 03 28 67 70 00 - Fax : 03 28 62 71 16
E-mail : christine.masson@dgl.cc

vincent SENAME > Mission environnement
Tél : 03 28 67 70 00 - Fax : 03 28 62 71 16

audrey LECLERC > Ingénieur
Tél : 03 28 62 70 56 - Fax : 03 28 62 71 16

jean blaise PICHERAL > cellule stratégie
Tél : 03 28 62 71 19 - Fax : 03 28 62 71 16

E-mail : jeanblaise.picheral@dgl.cc

AVRIL 2000

FACHES THUMESNIL

NORD (59)

élaboration de l'agenda 21

objectifs

1. Etablir un plan global environnement à l'échelle de la ville.
2. Faire participer le plus grand nombre aux réflexions et aux actions de développement durable.

Service porteur du projet : cellule environnement

Autres services impliqués au projet : social (CCAS), technique, économique, école.

Composition du comité de pilotage : élus, techniciens, représentant de la DIREN Nord-pas-de-Calais, de la région, du département, de la Communauté urbaine de Lille, de l'Agence régionale de l'énergie. Il se réunit une fois tous les trimestres. Il a un rôle de guidance et de propositions.

Associations impliquées dans le projet : centres sociaux sur la télématique "énergie et précarité".

La ville de Faches Thumesnil (17 000 habitants) fait partie de Lille Métropole. Elle est située au sud de Lille, dont elle est mitoyenne. A cette conurbation vers le nord, s'opposent de vastes ouvertures sur la campagne, au sud.

Le projet s'articule au **Contrat local opérationnel pour l'environnement (CLOE février 1996) qui est un programme transversal pluriannuel d'amélioration du cadre de vie.** C'est une réflexion portant sur la nature en ville comme élément fédérateur et structurant, fédérateur car support de la démocratie locale et structurant au vu des aménagements proposés.

Il a débuté par une **phase diagnostic** pour mettre en évidence les atouts, potentialités et faiblesses en matière d'environnement.

Suite à cette première phase, la ville de Faches Thumesnil s'est engagée dans l'aménagement d'un parc mais aussi dans **une réflexion plus globale sur les espaces verts et la mise en place d'une gestion différenciée.** Le prolongement de la démarche CLOE s'est traduit par **la mise en place d'un agenda 21 local et la création d'un poste de chargé de mission agenda 21.**

La tâche de la chargée de mission agenda 21 (emploi jeune) est de coordonner les différents projets d'aménagements, de sensibiliser et de former les élus, les agents municipaux et le public à la notion de concertation, favorisant une évolution de la culture participative et l'implication de tous aux projets municipaux.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Depuis mars 1999, le comité de pilotage, composé d'élus, de techniciens, de représentant de la DIREN Nord-pas-de-Calais, de la région, du département, de la Communauté urbaine de Lille (dont la commune fait partie), a pour mission de proposer une série d'actions à mettre en place sur les thèmes prioritaires (eau, énergie, transport et éducation environnement) et de mettre en place des outils d'information nécessaires pour la concertation avec la population, notamment grâce aux relais des conseils de quartiers et aux nouvelles techniques de communication informatique.

Un partenariat, officiel depuis le 14 février 2000 mais engagé depuis septembre avec l'Agence régionale de l'énergie - ARE - (organisme associé au Conseil régional) a permis la rédaction de **fiches actions** (diagnostic, objec-

tifs, actions, organisation d'un "atelier 21") sur différents thèmes :

- > connaissance et gestion du patrimoine communal,
- > programmation énergétique de la ville,
- > précarité et énergie,
- > éco-citoyenneté,
- > habitat et environnement,
- > transport,
- > déchets et recyclage,
- > santé et bien-être.

L'ARE fait partie du Réseau européen des agences de l'énergie. Par ce biais, la ville de La Haye, qui s'est engagée dans une démarche de développement durable pourrait accueillir une petite délégation de Faches Thumesnil.

Un premier atelier de travail s'est mis en place sur le thème de la précarité et de l'énergie avec trois projets concrets. Des séances de formations sur l'énergie et l'eau se mettront prochainement en place au sein des centres sociaux de la ville. Celles-ci pourront être suivies de la réalisation de diagnostics thermiques légers chez certaines familles afin de leur donner quelques conseils simples et peu coûteux d'amélioration du confort thermique, d'utilisation rationnelle de l'eau, etc. Une liaison avec le centre communal d'action sociale permettra de suivre la famille dans le temps.

POUR UNE CULTURE COMMUNE AU NIVEAU LOCAL : FORMATION, CONCERTATION, APPROPRIATION

Deux demi-journées de formation aux notions de développement durable et d'Agenda 21, animées par un intervenant extérieur, ont été organisées au début de l'année 99 : l'une en direction des élus, l'autre pour les techniciens. Malheureusement, le succès n'a été à la hauteur des espérances (communication peu explicite, pas de méthodologie claire à l'époque). Des journées de formation sur le développement durable et sur des thèmes plus précis destinées à la population sont prévues.

UN RÉSEAU INFORMEL DE TECHNICIENS AU NIVEAU RÉGIONAL

Le développement durable a donné lieu à la création d'un réseau informel de techniciens, dont fait partie la ville de Faches Thumesnil. Ce réseau piloté par la région et la Diren, se réunit 4 fois par an pour échanger sur les projets de développement durable en cours, les problèmes rencontrés, les outils méthodologiques. Un projet de centre de ressources sur le développement durable est en cours de discussion.

LES ACTIONS EN COURS

Les projets de valorisation du cadre de vie dans le cadre du CLOE (Contrat Local Opérationnel de l'Environnement) :

Le réseau de nature en ville

Celui-ci se mettra progressivement en place dans les trois années à venir grâce à des travaux d'aménagement ou de revitalisation écologique d'espaces verts ou de proximité (Parc Tudor, Pôle piscine, étang de pêche, Pont Geslot, médiathèque).

Ces travaux seront réalisés par la Régie Intercommunale de l'Environnement. Celle-ci se voit aussi confier la gestion différenciée du Parc des Aubépines. Le dossier de demande de subventions auprès du FEDER est actuellement en cours.

La ZAC d'habitat de la Croisette

L'implantation de 90 maisons dans les prochaines années (2001 - 2002) va permettre l'aménagement d'un vaste espace (presque 3 hectares) sous forme d'un parc boisé sur les mêmes principes écologiques que le parc des Aubépines (première réalisation dans le cadre du CLOE). Ce projet entre dans le programme d'aménagement de la coulée verte Nord - Sud à l'échelle de la ville.

L'avenue de Bordeaux

Le deuxième grand projet après le parc des Aubépines est le réaménagement paysager de

L'Avenue de Bordeaux et la restructuration d'un cœur de quartier autour d'une place dont les travaux commenceront en l'an 2000. La Communauté Urbaine est maître d'ouvrage sur ce projet puisque la ville lui a délégué l'entretien de la voirie. La commune reste maître d'ouvrage sur l'équipement de l'éclairage public et l'aménagement des espaces verts. Une coulée verte est prévue au milieu de la ville ou comment un projet routier abandonné peut aider au retour de la nature en ville ?

En effet une étude est actuellement en cours afin de définir les aménagements à réaliser sur une emprise du POS qui était réservée à la construction d'une voirie intercommunale ("la voie des ZAC").

A la fois cheminement alternatif et corridor biologique, cette coulée permettra d'atteindre en toute quiétude le futur Espace Naturel Intercommunal (axe Est - Ouest).

Espace naturel

Consciente de ses atouts, notamment la large bordure rurale de la commune, et de la nécessité de les protéger, la ville de Faches Thumesnil a fortement contribué à la création de l'Espace Naturel Intercommunal, vaste plaine qui s'étend sur près de 200 hectares entre les villes de Faches Thumesnil, Templemars, Vendeville et Wattignies. Cet espace permet de faire la liaison entre la ville de Lille et le Parc de la Deûle, existant, au sud. Il a été le point de départ de la création d'un Syndicat Intercommunal d'Etude regroupant les villes concernées par la création de l'Espace Naturel Intercommunal et LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE par l'intermédiaire de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

Le diagnostic est actuellement en phase de finition et des scénarii d'aménagements seront proposés sur les court, moyen et long termes.

Ateliers d'initiation à la découverte de l'Environnement

Deux animateurs recrutés par la ville organisent des actions d'animation en direction des enfants par le biais du centre social et des

écoles. Celles-ci sont construites en partenariat avec l'équipe d'animation du centre et les enseignants sur des sujets élargis : nature en ville, jardinage à l'école, plantation de haies, ...

observations évaluation

La ville a été confrontée au cloisonnement des services, la participation est difficile à mettre en place : seulement 4 élus sur 35 ont assisté à la première formation au développement durable.

On remarque que l'agenda 21 ne suppose pas les mêmes enjeux suivant les personnes. L'engagement politique du Maire constituerait un atout important pour aller plus loin et plus vite et impliquer les techniciens.

"Expliquer, réexpliquer, rappeler sans cesse les objectifs, les principes et la méthodologie" telle est la méthode pour pallier le manque d'implication et de participation des différents services de la municipalité dans le projet. Le partenariat externe apparaît également comme un autre outil important voire indispensable : en effet, une personne ressource, extérieure à la municipalité est toujours davantage écoutée par les différents services.

Face à l'échec de la première session de formation des élus, la cellule environnement ne prévoit pas l'organisation d'une deuxième session. Elle est finalement assurée quotidiennement par l'adjoint à l'environnement qui adopte la méthode "expliquer, réexpliquer, rappeler sans cesse les objectifs, les principes et la méthodologie".

Par une sensibilisation lente et progressive, les mentalités et les pratiques (ouverture d'esprit, travail en partenariat et en transversalité) évoluent et font émerger de petits projets. La méthodologie d'action s'est construite sur

des objectifs clairs si bien qu'aucune modifications n'a été apportée au projet initial.

perspectives

La ville a pris l'option d'engager dans un premier temps, une série d'actions simples afin de démontrer toute la pertinence de l'élaboration d'un véritable plan d'action sur le long terme et sur tous les domaines de compétences de la ville. Pour cela il faudra communiquer, informer afin de démarrer une véritable dynamique de concertation envers un large public d'acteurs locaux (organisation d'un forum Agenda 21 en octobre 2000). Celle-ci servira de base pour établir véritablement un Agenda 21 local, global et durable. La ville souhaite s'engager sur quelques actions. Il est aussi très important de travailler sur la gestion interne des services afin de transmettre le message "faites ce que je fais" et non pas "faites ce que je dis".

Des journées de formation sur le développement durable et sur des thèmes plus précis destinées à la population sont prévues.

L'année 2000 sera donc consacrée à mettre en place les premiers projets qui concernent à la fois les citoyens de la commune mais aussi la gestion interne des services communaux.

mairie de faches thumesnil

Hôtel de ville

50, rue Jean Jaurès - 59 155 Faches Thumesnil

tél : 03 20 62 61 61

fax : 03 20 62 61 62

<http://ville-fachesthumesnil.fr>

M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN > Maire de Faches Thumesnil

M. NEUVILLE > Secrétaire Général

E.mail : pneuville@ville-fachesthumesnil.fr

Mlle ANNE BREVIÈRE > Coordinatrice environnement, agenda 21

E.mail : abreviere@ville-fachesthumesnil.fr

Février 2000

GRANDE - SYNTHÉ

NORD (59)

en marche vers un développement durable : L'agenda 21 Local

objectifs

1. Sensibilisation et implication des Services municipaux
2. Organisation et mise en place d'un partenariat entre les acteurs locaux
3. Sensibilisation de la population
4. Signature pour les différents acteurs locaux de l'Agenda 21 (finalité)

Service porteur du projet : Mission pour un développement durable

Autres services impliqués au projet : Direction des Etudes et Affaires Juridiques

Composition du comité de pilotage :

C.O.D.E. (21 membres des mondes politique, social, économique, environnemental, de l'éducation nationale et associatif) + un comité de pilotage technique et un comité d'évaluation.

Associations impliquées dans le projet : de nombreuses associations et structures sont impliquées dans le projet, par l'intermédiaire du CODE : Association Qualité de l'Environnement, l'Association d'Aquariophilie et de Terriophilie, les jardins familiaux, les pêcheurs, les chasseurs, le Centre de la santé, le Conseil de Sages, la Maison de l'Initiative, l'Office du tourisme, la C.L.C.V., l'Association Tiers Monde Solidarité et Développement, le Fonds de participation des habitants, l'A.T.U. (Atelier de travail urbain), etc...

Grande-Synthe, est entourée de nombreux lieux de production industrielle, dont 14 désignés sous le qualificatif de "sites Sévés0" par la D.R.I.R.E, telles, dans son environnement proche, Total et Lafarge.

Partant d'une collecte d'informations issue de l'étude du Plan municipal d'environnement et d'un travail d'élus et de techniciens municipaux, Grande-Synthe a élaboré un cadre de cohérence, un agenda 21 local, avec ce qu'elle pense être les questions communes aux différents acteurs locaux. Pour les formuler et en débattre, ces actions communes sont proposées aux acteurs de la collectivité. Cela permet de construire les moyens d'intervention appropriés.

Dans cette démarche, l'ambition de la municipalité est d'ouvrir un large champ de partenariat, elle se reconnaît avant tout dans l'action en orientant particulièrement ses efforts vers la mise en relation des différents acteurs locaux.

UN CONSEIL D'ORIENTATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.O.D.E.)

a été mis en place. C'est une instance qui rassemble 21 membres. Le CODE doit aider à la réflexion et favoriser l'innovation chez tous les acteurs locaux. C'est un lieu d'échanges, un réseau privilégié des contacts, un dispositif pour réaliser ensemble une stratégie de développement durable pour la collectivité locale intégrée dans le contexte mondial.

En parallèle, un comité de pilotage technique et un comité d'évaluation permettront de vérifier la mise en œuvre des actions opérationnelles dans le cadre de l'agenda 21 local.

SIX GROUPES STRATÉGIQUES

Ces groupes sont des lieux de réflexions, de débats, de propositions et de suivi d'actions. Ce sont des groupes réservés aux élus de l'équipe majoritaire auxquels s'ajoutent des directeurs de services porteurs de missions se rapportant aux thèmes des différents groupes, à savoir : jeunesse, relation habitants, environnement/urbanisme, emploi / économie, image de la ville et développement durable. Ils sont chargés dans une démarche partenariale, du suivi et de l'évaluation du projet. Chaque groupe est animé par un animateur et un médiateur extérieur.

des outils

UN CADRE DE COHÉRENCE

En 1998, le cadre de cohérence a été réalisé. Il définit les **21 orientations stratégiques qui sont axées sur le long terme**. Elles constituent les principes directeurs de la démarche pour atteindre ce que la municipalité estime être le développement durable. Avec, au programme, la participation des jeunes à la bonne gestion de la ville, une gestion des ressources, la limitation des pollutions, le respect du principe de précaution, la création d'emplois durables, la protection des zones sensibles, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ou encore la solidarité intercommunale dans le monde...

Chacune de ces 21 orientations est développée en deux ou trois mesures sectorielles fixant les directions majeures de la ville pour les trois à cinq années à venir, et formant ainsi un schéma directeur d'actions transversales. Elles sont structurantes et permettent d'organiser et de former l'ossature du programme de travail à accomplir pour les prochaines années. Les 49 actions structurelles ont été validées politiquement ainsi qu'une vingtaine d'actions opérationnelles. Un grand effort relationnel entre la Mission pour un dévelop-

pement durable et les différents services a été entrepris. De nombreuses réflexions et débats sur la composition et le rôle du CODE ont eu lieu au cours de 1998 avec les élus.

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DANS L'ENTREPRISE MAIRIE

Depuis le mois d'avril 1999, un emploi jeune "démarcheur environnemental" est chargé de mettre en place un système de management environnemental dans "l'entreprise mairie", avec comme objectif de recenser et de minimiser tous les impacts sur l'environnement occasionnés par les actions ou les pratiques des agents municipaux.

C.O.D.E., UN OUTIL DE GOUVERNANCE

L'année 1999 a été celle de la mise en place du C.O.D.E. Ses différents membres, cooptés pour la plupart, se sont réunis à sept reprises :

Les trois premières réunions (mai et juin) ont servi de phase d'apprentissage, de sensibilisation au développement durable afin que ce collectif ait un langage commun. Les trois réunions suivantes (septembre à décembre) ont été axées sur des débats et réflexions thématiques.

La 7^{ème} (janvier 2000) a été l'occasion d'effectuer un bilan de l'année écoulée.

Les membres du CODE ont une opinion très contrastée sur leur rôle propre et celui du CODE. Le sentiment général est "On veut du concret". Le besoin d'actions palpables est très marqué.

Les réunions du CODE ont eu un taux de participation plutôt satisfaisant (en moyenne quatorze membres) au vu des horaires peu attractifs.

UN OBSERVATOIRE DES RISQUES ET POLLUTIONS LOCALES

Depuis le 15 octobre 1999, la Mission pour un développement durable a accueilli un second

emploi-jeune “enquêteur/animateur” pour la mise en place d’un Observatoire des risques et pollutions locales.

Cette arrivée a permis à la ville d’être plus assidue aux réunions SPPPI, du Conseil local d’informations (CLI), etc. Cette personne est de plus le coordinateur de tout nouveau Conseil local d’informations liées aux enquêtes publiques (CLILEP) composé d’un élu, de techniciens municipaux et de représentants d’associations.

UNE ÉTUDE D’ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE, PREMIÈRE EXPÉRIENCE FRANÇAISE

Dans le cadre de l’agenda 21, la ville a engagé au cours du dernier trimestre 1999, une étude d’écologie industrielle qui est menée sur une zone industrielle de 28 PME/PMI les plus diverses. Ce projet doit permettre de **sensibiliser les acteurs économiques à la démarche**. Il s’agit de trouver des synergies entre les entreprises présentes sur cette zone et de déterminer des propositions de développement économique qui s’inspirent des symbioses possibles entre les flux de matières circulant en son sein.

observations évaluation

Élaboration de l’Agenda 21 local découle en grande partie des recommandations de l’étude du Plan municipal d’environnement.

Le projet concerne tous les domaines et permet d’avoir une vision globale. Il repose sur un cadre de cohérence et une méthodologie claire. Il doit s’imposer par un changement évolutif des mentalités et des comportements dans la vie de la ville et des différents acteurs locaux. Ce fait explique la relative “lenteur” et la difficulté de percevoir des effets francs de la démarche.

L’approche par de multiples contacts et actions est privilégiée par rapport aux grandes messes médiatiques où l’attention peut être forte mais retombe parfois rapidement après l’événement.

La démarche avance à petit pas et certains progrès font leur apparition et s’imposent par eux-mêmes.

La sensibilisation et l’implication des services municipaux progressent sûrement. L’année 2000 marque une prise de conscience visible et une évolution dans la réflexion de certaines actions, du moins au niveau de la hiérarchie. Les employés municipaux ont été sensibilisés au concept du développement durable dès le début de la démarche. Les services municipaux sont impliqués au projet, certains plus que d’autres.

Les services chargés du projet doivent faire face aux problèmes d’implication et de motivation des personnes concernées (élus et techniciens).

Agenda 21 Local ?

LE CONCEPT DE “DÉVELOPPEMENT DURABLE” :

qui entend concilier le développement économique et social avec une utilisation rationnelle des ressources naturelles et l’insertion harmonieuse de l’homme dans son environnement. Ce qui se décline de façon plus concise par le slogan “Penser globalement, agir localement”.

Le développement durable est un ambitieux projet mieux rendu par l’expression américaine “sustainable development” qui naquit lors du médiatique “sommet planète Terre” à Rio en 1992.

Il repose sur l’idée que nous ne pouvons plus poursuivre, sans les infléchir profondément,

les politiques qui mettent en péril les éco-systèmes dont dépendent, pour survivre, nos générations et celles qui nous succéderont.

LA COLLECTIVITÉ : UN ACTEUR CENTRAL

Le développement durable, pour une commune, c'est porter attention aux générations à qui reviendra la ville. C'est encourager l'éco-citoyenneté, c'est être solidaire avec le monde, ce qui implique des solidarités géographiques dans les pays industrialisés mais pas uniquement. Une gestion aujourd'hui n'est bonne que si elle s'inscrit dans la durée.

Les collectivités sont un rouage central pour des actions qui impliquent toute la société, associant population, entreprises, associations, jeunes, syndicats...

Le développement durable est une finalité plus globale du même type de problématique : penser aux autres, aux générations futures.

mairie de grande-synthe

1, Place François Mitterrand - BP 149

59760 Grande-Synthe

Tél : 03 28 62 77 00 - Fax : 03 28 27 70 00

<http://www.grande-synthe.org>

M. André DEMARTE > Maire de Grande-Synthe

M. Daniel TRUY

> Chargé de mission Développement durable

Tél : 03 28 62 77 82 - Fax : 03 28 62 77 22

MARS 2000

GRENOBLE

ISÈRE (38)

démarche pour un agenda 21 grenoblois : vers un pacte local de développement intégré pour le XXI^e siècle

objectifs

Démarche permettant l'intégration de finalités et de principes de développement durable dans la mise en œuvre effective des politiques sociales, économiques et environnementales.

1. Permettre ou favoriser la création d'emplois.
2. Améliorer la situation de l'environnement, de la santé, du bien-être des habitants.
3. Créer une vision commune du futur.
4. Mettre en place un Agenda 21 en l'accompagnant d'une analyse critique et constituer ainsi un apport méthodologique pour d'autres collectivités.
5. Aboutir à un cadre de référence pour l'élaboration des politiques locales et la mise en cohérence des politiques engagées, l'implication forte des populations et des acteurs et l'amélioration des conditions de vie des grenoblois.

Service porteur du projet : service environnement.

Services impliqués au projet : tous les services municipaux et organismes parapublics.

Composition du comité de pilotage : élus et services municipaux, DIREN, ADEME, Conseil général, Conseil Régional, Rhônalpénergie-Environnement, associations.

Située en Rhône-Alpes, la préfecture de l'Isère s'étale dans une plaine, entourée de montagnes. Elle accueille un pôle industriel orienté vers l'électronique, la micro-électronique, l'informatique, les matériaux, la mécanique... et constitue le 2^{ème} centre de recherche national, derrière l'Île-de-France.

Recensement 1999 : 156 203 habitants

40 mesures pour l'environnement (1989), Charte d'écologie urbaine (1995), Charte d'Aalborg (1996),

Schéma directeur (en cours de révision), Projet urbain et Plan de déplacement urbain (en cours d'adoption),

Contrat de ville (1993), Contrat d'agglomération (en cours).

Le projet agenda 21 est prévu selon 4 phases, qui s'inscrivent dans une démarche classique de pilotage de projet :

Phase 1 état des lieux

Phase 2 diagnostic et définition d'objectifs

Phase 3 élaboration du plan d'action

Phase 4 suivi et évaluation

Le projet intéresse différents secteurs d'intervention de la ville : solidarité, protection de l'environnement, qualité du cadre de vie, aménagement urbain, gestion de la ville, mobilité...

Il implique une concertation large avec les acteurs environnementaux, sociaux et économiques, ainsi qu'avec la population.

UN ÉTAT DES LIEUX

La phase d'état des lieux a été engagée dès janvier 1998. A l'origine, elle comprenait : une consultation de la population suivie d'un cycle de conférences (acquisition d'une culture commune), une enquête auprès des acteurs locaux

débouchant sur des ateliers de réflexion (Ateliers 21) et en interne, une analyse des politiques publiques en fonction de critères de développement durable.

Ces différents travaux constitutifs de l'état des lieux ont tous été engagés.

La consultation du public :

85 000 exemplaires d'un questionnaire grand public ont été distribués en juin 98 dans les boîtes aux lettres de tous les foyers grenoblois. Différents aspects étaient abordés : état de l'environnement, implication dans l'action associative, participation à la vie locale, opinion sur les politiques publiques locales, adhésion aux principes de développement durable, pratiques, voies sur lesquelles engager le développement de la ville, propositions. 5157 retours ont été enregistrés. 3 016 questionnaires correctement renseignés ont été dépouillés. N.B. : il s'agissait d'une enquête visant à toucher tous les Grenoblois et reposant sur le volontariat, et non pas un sondage sur échantillon représentatif de la population ! Les résultats sont donc à interpréter avec une grande prudence.

Les conférences - débats grand public

En coordination avec l'Agenda 21, une consultation de la population portant sur les projets structurants : projet urbain et plan de déplacements urbains, a été mise en place dans les 6 secteurs géographiques de la Ville.

Courant 1999, un partenariat a été développé avec différentes associations (FRAPNA, 4D, Amis du Monde Diplomatique, Cercle Condorcet) et des débats portant sur des thèmes liés au développement durable ont été programmés entre janvier et juin 2000.

7 grandes conférences sont organisées par la Ville et 29 rencontres par les associations.

L'analyse des politiques publiques

Un premier travail d'identification des politiques publiques et outils structurants a eu lieu pendant l'été 1998. Une grille de critères de développement durable a été élaborée pour les analyser en fonction de différents principes de développement durable : partici-

pation, subsidiarité, responsabilité, précaution, prévention, solidarité et coopération, gestion intégrée et rationnelle. Cette analyse, rendue en décembre 1998, a permis de mettre en évidence des "bonnes pratiques", des points forts ou faibles.

L'enquête auprès des acteurs et les "ateliers 21"

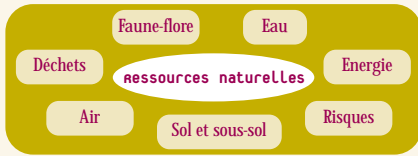
L'enquête auprès des acteurs a été réalisée par voie de questionnaire, adapté de celui utilisé pour interroger le grand public. Plus de 1200 organismes : associations, administrations, entreprises, universités... ont été sollicités. 150 ont souhaité poursuivre les réflexions dans les Ateliers 21, 70 ont réellement participé. Chaque Atelier s'est réuni à quatre reprises entre avril et juillet 1999, une séance générale de restitution a été organisée fin octobre 1999. Ont été abordés : éducation - formation - sensibilisation au développement durable, économie familiale et solidaire, échanges inter-culturels et solidarité spatiale, accès de la population aux services et démocratie locale, implication des entreprises en matière d'environnement et de social, emploi et innovation.

Malgré la faible participation, des idées intéressantes à développer ont émergé, qui seront étudiées en vue d'une intégration au plan d'action.

...Poursuite du travail...

Un état des lieux synthétique, compréhensible, mettant en forme les différents éléments disparates (enquêtes, analyse des politiques publiques, débats et conclusions des Ateliers, travaux de groupes de réflexion parallèles) est en cours de rédaction. Il sera achevé fin juin 2000. Il aborde différents thèmes relevant de l'action municipale :





A un rappel de la situation mondiale et des recommandations internationales, succède une présentation des actions locales et des orientations pour l'avenir. Cet état des lieux servira de base à la définition des objectifs et à l'élaboration du plan d'action, qui devrait être adopté en septembre 2000.

Par ailleurs, un site Internet www.ville-grenoble.fr/agenda21/ est en cours de développement.

observations évaluation

Les rencontres avec les services ont mis en évidence qu'il existait déjà, dans de nombreuses instances et projets (notamment contrat de ville, et Conseil communal d'action sociale-CCAS), des réflexions visant à intégrer économique, social et cadre de vie, même si elles ne faisaient pas explicitement référence au développement durable. Les discussions en ont été d'autant facilitées et les interlocuteurs ont été très motivés pour s'impliquer. Désormais, il est fait de plus en plus mention de la locution du développement durable.

La rédaction d'un document général, partant des recommandations de Rio pour aller jusqu'à la description de la situation locale et des préconisations d'action, a intéressé de nombreux acteurs locaux.

Elle permet une meilleure lisibilité de l'action locale et une mise en perspective différente.

L'Agenda 21 est un projet en soi, mais surtout il englobe des projets déjà existants, enrichit des réflexions déjà engagées (projet urbain, plan de déplacements urbains, contrat d'agglomération...) en demandant à bien intégrer les trois dimensions (Economie, Social, Environnement) et s'enrichit d'eux (rappel d'actions programmées dans les documents de planification).

Le développement durable couvre un domaine très vaste : un fonctionnement transversal avait été prévu, mais il a été très difficile à gérer : personnes de l'équipe projet peu disponibles et déjà impliquées dans des dossiers spécifiques lourds, changement de techniciens...

La ville de Grenoble a une longue expérience en matière de concertation, mais ce sont souvent les mêmes habitants qui participent aux réunions. Dans le cadre des Ateliers 21, un effort a été fait afin de diversifier les acteurs associés, avec un résultat faible. Même les associations de protection de la nature et de l'environnement se sont peu mobilisées.

L'état des lieux initial, découpé en trois parties dirigées respectivement vers la population, les acteurs et les services municipaux, manquait d'éléments quantifiés pour servir de base aux réflexions. D'où un temps long de rédaction et d'intégration des différentes données. Par ailleurs, il faut noter une démultiplication des thèmes à traiter par rapport à une démarche Charte d'environnement.

Le choix du territoire pertinent n'est pas évident : l'agglomération paraît plus pertinente pour gérer les questions relatives au développement et à l'environnement ; toutefois, elle constitue une collectivité

de deuxième niveau, sans contact direct avec la population (pas d'élection pour la structure d'agglomération). L'idéal semble résider dans une articulation d'Agendas 21 élaborés aux deux échelons, communal et intercommunal, dans la complémentarité des compétences.

■ La confusion entre Environnement et Développement durable est entretenue par le fait que le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement est le principal promoteur des Agendas 21 et que souvent, localement, ils sont portés par les élus et services Environnement.

■ Les documents de base : rapport BRUNDTLAND, Action 21..., qui servent de base aux réflexions et permettent de les remettre en perspective, sont difficilement accessibles. L'absence d'outils et de méthodes renforce cette difficulté : il est nécessaire de se procurer des documents de cadrage à l'étranger, émis dans le cadre des campagnes nationales, et de les adapter au contexte national et local français.

■ Les collectivités sont sollicitées par de nombreuses démarches : Schéma directeur, Plan de déplacements urbains, Contrat d'agglomération..., dotées de financements conséquents que ce soit en partie études ou en partie réalisations. Ce qui n'est pas le cas pour les Agendas 21 et peut expliquer qu'ils soient considérés comme moins prioritaires.

perspectives

Juin 2000 : l'état des lieux sera disponible, et des propositions d'objectifs généraux pourront être proposés ;

Septembre 2000 : les objectifs seront finalisés, le plan d'action pourra être élaboré.

Une fois ces phases réalisées, la ville mettra en œuvre l'Agenda 21

mairie de grenoble

Tél : 04 76 76 36 36

Fax : 04 76 76 39 40

micHEL DESTOT > Maire de Grenoble

Mairie de Grenoble

BP 1066 - 38 021 Grenoble cedex 1

micHEL GILBERT

> Adjoint à l'Environnement et aux Transports

Tél : 04 76 76 36 36 - Fax : 04 76 76 39 40

e.mail : michel.gilbert@ville-grenoble.fr

isabelle BERTONE-BAHIER

> Responsable - Mission Environnement

Tél : 04 38 37 22 50 - Fax : 04 38 37 22 37

e.mail : isabelle.bertone-bahier@ville-grenoble.fr

karine GARREL

> Chargée de mission - Mission Environnement

Tél : 04 38 37 22 53 - Fax : 04 38 37 22 37

e.mail : karine.garrel@ville-grenoble.fr

Mai 2000

DISTRICT DE POITIERS

VIENNE [86]

métiers, services et développement durable Le développement durable à Poitiers : un vecteur de changement de l'action publique locale

objectifs

Faire en sorte que l'administration interroge son organisation au regard des principes requis pour une action publique durable :

1. définition d'une politique globale de développement pour Poitiers à travers l'évaluation puis l'actualisation du projet d'agglomération,
2. mise en place d'un "service public durable" à travers l'organisation de logiques décisionnelles politiques et techniques adaptées aux enjeux du développement durable.

Service porteur du projet : Service Recherche et Développement.

Autres services impliqués au projet : services Centre Communal, Action sociale, Affaires scolaires, Développement urbain, Hygiène, Santé, Eau et assainissement et Espaces verts. D'autres services veulent entrer dans cette dynamique.

Composition du comité de pilotage : un comité technique interne de développement durable a été créé. Il est composé des directeurs des services Recherche et Développement, de la direction des services techniques et de la direction développement urbain regroupés autour du Secrétaire général. Il a pour objectif d'analyser les opérations d'aménagement vis-à-vis du développement durable. Le Comité technique se penche notamment sur le périmètre de l'action, la recherche des compétences à associer, l'analyse des mécanismes de programmation et de planification du projet.

Poitiers (85000 habitants) est au sein d'une agglomération de 125 000 habitants, capitale régionale du Poitou Charentes, ville administrative et d'entreprises de services, ville universitaire, abritant un patrimoine diversifié de renommée internationale.

Globalité, transversalité, proximité : les élus de la ville et du District de Poitiers ont toujours privilégié cette triple démarche dans la conception et la mise en oeuvre des politiques d'aménagement, d'environnement et du développement initiées depuis 15 ans à l'échelle de l'agglomération. Ce volontarisme et cette attention continue peut se lire à travers quelques actes fondamentaux qui ont marqué les paysages comme l'organisation interne de l'administration (projet d'agglomération en 1994, site pilote agglomération en 1999, charte pour l'environnement en 1994, Programme local de l'habitat districale (1986 et 1997), contrat de ville en 1994, Plan local d'insertion (1994), charte de la citoyenneté (1997) PDU (1996), politique touristique, politique de coopération décentralisée, mise en place d'un tableau de bord de l'environnement (1997)).

Depuis bientôt un an, **l'agglomération de Poitiers a engagé une démarche de connaissance et de réflexion globale sur le développement durable, et sur les conséquences que pourrait avoir son application aux modes d'action publique locaux.** Les élus et l'administration de l'agglomération se sont donc mis en situation d'appréhender le développement en tenant compte simultanément de ses dimensions sociale, économique et environnementale et en envisageant dès aujourd'hui les conséquences que

pourraient avoir leurs décisions à l'avenir et sur l'organisation interne.

DEUX DÉMARCHES CONVERGENTES ONT ÉTÉ LANÇÉES :

- 1. La définition d'une politique globale de développement pour Poitiers**, à travers l'actualisation du projet d'agglomération au regard des principes du développement durable. Cette réflexion a conduit à constater la nécessité de renverser les dynamiques du développement local : traditionnellement axées sur l'utilisation de ressources extérieures (étudiants, décentralisations d'administrations...). Elles sont aujourd'hui recentrées sur les potentialités endogènes du territoire de l'agglomération (rôle économique de l'Université, mise en place d'un pôle complet de services aux entreprises et aux ménages...).
- 2. La mise en place d'un "service public durable"**, à travers l'organisation de logiques décisionnelles politiques et techniques adaptées aux enjeux du développement durable. Une étude de fonctionnement interne des services de l'organisation municipale, lancée à l'occasion de l'appel à projets du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a ainsi permis d'étudier avec précision la manière dont les services se référaient ou pas aux logiques du développement durable dans leur quotidien.

Le développement durable ainsi envisagé n'est donc pas une nouvelle politique de l'environnement : c'est un mode d'organisation générale qui offre une vision renouvelée du développement. Ainsi, le travail réalisé dans les services a conduit les personnes en charge du projet à proposer une définition "opérationnelle" du développement durable, qui conduit à mesurer tous les impacts d'une action, pour aujourd'hui et pour demain, dans les trois domaines précédents.

L'EXPÉRIMENTATION MENÉE À POITIERS

La démarche utilisée pour cette expérimentation dans les services est de nature participative, et s'inscrit en complémentarité et dans la continuité des projets de service. Elle s'est déroulée en trois étapes :

1. Sensibilisation des membres du Comité de direction :

Au cours de six réunions présidées par le Secrétaire général, les principes de développement durable ont été appréhendés, d'une part, dans leur généralité, en essayant de les adapter aux enjeux spécifiquement poitevins, d'autre part.

Plusieurs décisions ou réalisations de la collectivité ont été "décryptées" à l'aune des principes du développement durable. Un ensemble de propositions, pouvant servir de référentiel à priori pour une "action publique durable" a été identifié¹.

2. Expérimentation menée auprès de cinq services de l'administration :

Chaque service a été sollicité pour choisir un thème de travail qui devait répondre aux critères suivants :

Il devait concerner un éventail large des activités (et donc des intervenants) du service.

Il devait inclure un objectif de concertation et de participation avec les habitants.

Sa réalisation devait comporter certaines marges de manœuvre, de manière à ce que l'approche par le développement durable puisse se concrétiser dans des évolutions opérationnelles, s'il y avait lieu.

(1) Quel est le périmètre de réflexion à prendre en compte? Quelles sont les compétences, politiques et techniques, mobilisées autour du périmètre de réflexion (gouvernance)? Quelles sont les temporalités mises en œuvre par le projet? (programmation et planification)

Finalement, une action publique durable, c'est un équilibre entre un projet politique fort, strictement planifié dans le temps, et animé par une constante dynamique d'adaptation.

Ce travail ne devait en aucun cas ralentir l'activité des personnes impliquées, mais au contraire les aider, dans la mesure du possible, à enrichir et élargir leur expérience quotidienne.

Les thèmes de travail retenus ont été les suivants :

- **Développement urbain** : la révision du Plan d'occupation des sols.
- **Affaires scolaires** : l'accueil éducatif post scolaire des enfants.
- **Environnement et espaces verts la gestion différenciée des espaces verts.**
- **Eau et assainissement** : la "chaîne de l'eau", à travers un travail avec trois centres d'activité : "production d'eau potable", "réseau" et "traitement des eaux usées".
- **Hygiène et santé** : le bruit, ses implications sociales, économiques et environnementales et les enjeux d'un aménagement urbain qui prendrait en compte ses exigences.

La méthode de travail utilisée avec les services s'est construite au fur et à mesure de l'avancée de la démarche. L'objectif, pour chaque service, n'était pas de démontrer l'intérêt de l'action retenue, mais de faire la preuve de l'opportunité qu'il y a à utiliser le développement durable en tant que nouvelle méthode d'action pour la traiter.

Un travail important d'adaptation des concepts et du vocabulaire du développement durable a été entrepris avec les services.

Finalement, trois principes ont été retenus :

- **La précaution** : quels sont les impacts de la décision envisagée dans les trois domaines ?
- **La réversibilité** : quels sont les éléments à prendre en compte pour garantir l'adaptation du projet et un éventail de choix possibles pour l'avenir ?
- **la participation** : celle des acteurs concernés par le projet.

Deux outils ont été construits :

- **la "rosace"** : elle permet de lister tous les partenaires du projet, en interne et à l'extérieur du service.
- **le tableau** : il permet de croiser les principaux enjeux du projet avec les trois principes et les trois domaines retenus (économique, social et environnemental).

3. Bilan d'étape devant le Comité de direction

Le débat qui s'est ouvert a montré que cette expérimentation renvoie à un questionnement permanent sur les stratégies et les pratiques des services de l'organisation municipale. Elle ouvre la voie à un **management municipal conscient, responsable et évolutif**.

Celui-ci intègre deux niveaux interdépendants pour parler de développement durable :

- > celui qui fait du développement durable un **objectif philosophique et politique**, et qui nous conduit à changer notre façon d'agir pour préserver la planète.
- > celui qui fait du développement durable un **objectif technique et pragmatique**, qui amène à s'organiser concrètement pour prendre en compte tous les impacts des décisions publiques.

Le développement durable est un outil pour **appréhender la complexité** : il permet de circonscrire le champ de l'action publique, en choisissant un nombre limité de critères pertinents parmi la liste détaillée des conséquences éventuelles d'une décision.

Il est donc l'ennemi des idées toutes faites et des décisions dans l'urgence. S'engager dans la voie du développement durable, c'est s'engager dans la voie de la recherche d'un compromis négocié.

observations évaluation

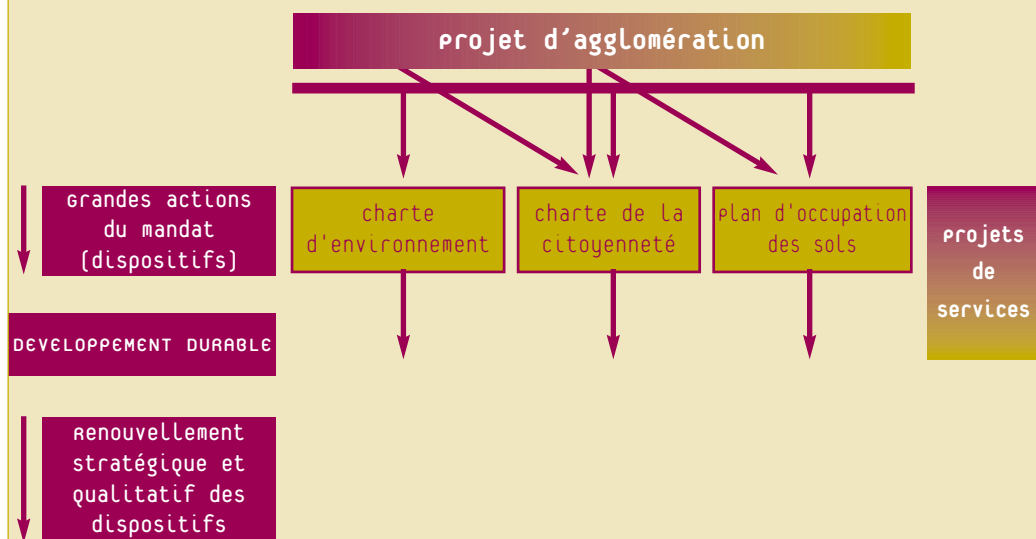
L'hypothèse principale faite pendant cette première partie de l'expérimentation est donc que le développement durable permet de

mieux informer la décision politique, en redonnant toute sa valeur au savoir-faire des techniciens.

Il peut ainsi être un outil de communication entre l'administration et le politique : en proposant un ensemble de principes simples que tous les services semblent pouvoir adapter à

leurs enjeux, il constitue un référentiel d'action commun au sein de l'organisation municipale. Il souligne également toute la nécessité de la transversalité, interne et externe aux services et à l'ensemble de l'administration.

Renouveler la réflexion sur l'action publique locale



perspectives

Dans ces conditions, le développement durable pourrait être l'une des entrées possibles pour prolonger la réflexion concernant les grandes opérations menées pendant le dernier mandat : charte de la citoyenneté, charte de l'environnement, POS...

A ces dispositifs aujourd'hui en cours, voire en passe de se terminer pour certains, le développement durable peut en effet apporter une opportunité de renouvellement stratégique et qualitatif.

agglomération de poitiers

Hôtel de Ville - BP 569 - 86021 Poitiers cedex
Tél : 05 49 52 35 35 - Fax : 05 49 52 38 80

M. JACQUES SANTROT > Président de la communauté d'agglomération de Poitiers

service recherche et développement

11 bis, rue du Puygarreau - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 52 36 49 - Fax : 05 49 52 38 83
E.mail : aire@pcl.fr

M. DOMINIQUE ROYOUX > Directeur du Service recherche et développement

MME. DOMINIQUE LEFORT > Chargée de mission

MME MIREILLE TERNY > Chargée de mission

MARS 2000

RILLIEUX-LA-PAPE

RHONE [69]

mise en place de la fonction d'observateurs de quartiers
au travers de six emplois jeunes

objectifs

La commune a mis en place six "observateurs de quartier" dont l'objectif est d'améliorer la connaissance et le suivi des usages associés au cadre de vie et à l'environnement afin de :

1. Favoriser les conditions du débat avec la population autour des projets d'aménagement, de la gestion ou de l'entretien courant sur le quartier.
2. Améliorer les conditions de l'appropriation de certains espaces par les habitants et les usagers, optimiser l'efficacité vis-à-vis des nuisances, prendre en compte l'environnement dans les projets.
3. Améliorer les conditions de négociation et de coordination entre les partenaires (Communauté urbaine, villes...).

Service porteur du projet : le service environnement de la direction cadre de vie.

Autres services impliqués au projet : les services du secrétariat des comités de quartiers, l'équipe contrat de ville. Tous les autres services sont impliqués au travers des commandes d'observations.

Composition du comité de pilotage : Commission européenne (depuis sept. 99), Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, Délégation interministérielle à la ville, conseil national des villes, Préfecture du Rhône, DIREN, Conseil régional de Rhône-Alpes, Rhônalpennergie-environnement, Communauté urbaine de Lyon, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

Associations impliquées dans le projet : Comité d'environnement de Rillieux-la-Pape, Cogelore, Confédération syndicale des familles, Association syndicale des copropriétaires. Toute association peut être impliquée au travers des commandes d'observations.

Rillieux-la-Pape fait partie de la Communauté urbaine de Lyon et est située au Nord Est (28 500 habitants) de Lyon.

1994 : Contrat de ville.

novembre 1997 : PDU de l'agglomération Lyonnaise.

1998 : Charte de l'environnement. Rillieux-la-Pape souhaite voir cette approche déboucher sur la définition d'un agenda 21 local qui puisse s'articuler aux différentes échelles de la ville.

2000 : Grand projet de ville prévu.

Au cours de l'année 1998, l'étude d'approfondissement du projet, la préparation de la mise en place du dispositif et le recrutement des observateurs de quartiers ont été réalisés. Depuis octobre 98 jusque mars 99, les observateurs de quartiers, salariés de l'AFPA, ont suivi une formation professionnelle axée sur la médiation et la méthodologie d'observation, d'enquête, de restitution des données recueillies.

Depuis mars 99 ils sont salariés de la mairie de Rillieux-la-Pape et ont réalisé plusieurs commandes provenant des différents services de la municipalité : étude sur le besoin en stationnement, analyse du cheminement piétons et du stationnement à la sortie d'une école, fréquentation de la restauration scolaire, utilisation et fréquence de la place "Canelas", analyse de la traversée piétonne devant une crèche, inventaire des tags sur tout le territoire, taux d'occupation du parking et du terrain de tennis situés à proximité du futur pôle culturel...

La ville a élaboré le plan de formation en étroite collaboration avec l'AFPA au cours de réunions hebdomadaires. Les services ont été sollicités pour accompagner les observateurs

de quartier dans leur formation en alternance. L'action des observateurs de quartier est articulée étroitement avec les services existants ainsi qu'avec les actuels détenteurs d'un savoir pratique sur la vie quotidienne de chaque quartier. Les observateurs sont au service et à l'écoute des citoyens, mais leur fonction est d'être au service des services de la ville. Ils contribuent à la transversalité de l'action municipale.

Depuis juin 1999, la mission d'observateurs de quartier est articulée avec les comités de quartiers. Cette articulation, qui n'était pas prévue initialement, a été mise en place afin de pallier au manque d'information des comités de quartiers concernant le suivi des requêtes (enregistrement et précision des requêtes formulées en réunion de quartiers, vérification sur le terrain de l'évolution des demandes). Les observateurs de quartiers sont alors référents dans chacun des comités de quartier pour recueillir les requêtes et les vérifier sur le terrain. Ils transmettent ensuite ces requêtes au secrétariat des comités des quartiers qui fait le lien avec les autres services, municipaux et autres services publics, pour le traitement des requêtes.

Les 22 et 23 juin 1999, la ville de Rillieux-la-Pape avec le concours du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de Cités Unies France a accueilli une cinquantaine de personnes du réseau agenda 21 (villes candidates à l'appel à projets, institutions, associations) autour des thèmes de l'emploi, de la formation et leur traduction dans les agendas 21 locaux. A cette occasion, elle a reçu plus de 100 acteurs locaux afin de leur présenter la démarche "les observateurs de quartier" et de les impliquer davantage.

PROGRAMME LIFE-ENVIRONNEMENT

En décembre 1998, la ville de Rillieux-la-Pape sollicite la Commission européenne (DGXI) dans le cadre du programme Life Environnement pour un projet d'accompagne-

ment et de suivi évaluation dans la mise en place de la fonction d'observateurs de quartier. En juillet 1999, la Commission européenne retient le projet et, dans ce cadre, la ville prévoit un renforcement et une amplification du dispositif.

observations évaluation

Articulation : le projet s'articule à la Charte de l'environnement et du cadre de vie, puisque la fonction des observateurs de quartiers devra être un outil d'aide à l'application du programme d'action, à son suivi-évaluation et à sa réactualisation périodique.

Emploi-formation : le dispositif a permis la création de 6 emplois jeunes accompagnés d'une formation. L'environnement, l'urbanisme et la sociologie sont les thèmes à développer dans une prochaine formation courant 2000.

Service de proximité : la mise en place de la fonction d'observateurs de quartiers permet le développement d'un service de proximité au sein de certains quartiers de Rillieux-la-Pape.

Cependant, il est nécessaire de favoriser davantage la mise en réseau avec les autres dispositifs et les autres acteurs de proximité et d'améliorer la communication.

Espaces naturels et agricoles : Aucune commande concernant ces espaces n'a été programmée jusqu'à présent. Cela reste une piste à développer dans le futur.

Habitat : Rillieux-la-Pape souhaite impliquer l'association des offices HLM dans son comité de pilotage.

perspectives

Avec le Programme Life-Environnement, il est prévu de :

- mettre en place et développer des **partenariats** (ministères, Conseil national des villes, institutions de recherche, Région, Communauté urbaine de Lyon, autres collectivités) en vue de développer la relation avec les équipes et institutions de recherche urbaine, de permettre le renforcement de l'encadrement de certaines missions, de développer la mission des observateurs sur les indicateurs d'environnement périurbains et urbains,
- mettre en place un **dispositif de suivi évaluation**,
- compléter la **formation** des observateurs dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme, du développement social,
- acquérir des **outils méthodologiques** et du **traitement d'information**,
- tester et valider la pertinence d'**indicateurs** environnementaux spécifiques aux espaces périurbains,
- tenir une **conférence nationale** (2001) et un **colloque à l'échelle européenne** (2002),
- participer tout au long de cette opération aux différents **réseaux d'échanges entre villes**,
- réaliser des **outils de communication** autour de cette opération.

Rillieux-la-Pape ne prévoit pas pour l'instant de s'engager dans un agenda 21 local. En 2000, la ville bénéficie d'un grand projet de ville.

mairie de RILLIEUX-LA-PAPE

Hôtel de Ville - 25, rue du Général Brosset
BP 11 69141 Rillieux-la-Pape
Tél : 04 72 01 39 99 - Fax : 04 78 88 12 66

M. JACKY DARNE

> Député-Maire de Rillieux-la-Pape
Tél : 04 37 85 00 00 - Fax : 04 37 85 00 60

M JEAN CHRISTOPHE DARNE

> Conseiller municipal délégué à l'environnement
Tél : 04 37 85 00 00 - Fax : 04 37 85 00 60

Mlle SANDRINE MAILLET

> chargée de mission Cadre de vie -
Environnement
Tél : 04 72 01 86 92 - Fax : 04 72 01 86 81

Février 2000

SIVOM DES CANTONS D'AVION ET ROUVROY

NORD 62

projet de développement local

objectifs

1. Réaliser un diagnostic sur le territoire de quatre communes (Avion, Méricourt, Drocourt Rouvroy) reposant à la fois sur l'économie et le cadre de vie.

2. A partir des résultats du diagnostic, fonder un projet de développement local qui a pour but : le développement économique (dynamiser le milieu économique existant et inciter à la création d'activités), la lutte contre les inégalités (actions d'accueil, de formation et d'insertion, services de proximité) et l'amélioration de la qualité de vie (sensibilisation et protection de l'environnement, requalification du paysage, développement des loisirs, actions culturelles)

Composition du comité de pilotage : Le Comité technique au sein du SIVOM se réunit une fois par mois pour faire le bilan de l'état d'avancement des projets, les orientations à suivre...

Le Comité syndical composé du comité technique, de 4 élus et de techniciens des villes se réunit régulièrement pour faire le bilan des actions menées, faire de nouvelles propositions et voter des actions futures.

Le Bassin minier a connu une mutation importante depuis l'arrêt de l'exploitation charbonnière. Pour s'adapter à ces changements et faire face à certaines difficultés, il a fallu trouver de nouvelles formes d'organisation et produire de nouvelles initiatives.

Le SIVOM des cantons d'Avion et Rouvroy regroupe les communes d'Avion, Méricourt, Rouvroy et Drocourt soit 43500 Habitants. Créé en 1982, le SIVOM avait une vocation sociale (formation, insertion). Aujourd'hui, il est devenu un espace de dialogue et de réflexion pour mener des actions répondant aux besoins du territoire.

C'est dans ce contexte de recomposition et de transformation que le projet du SIVOM a vu le jour en 1997, les élus ayant trouvé un moyen efficace de prendre en main le devenir du territoire et de ses acteurs.

STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le SIVOM est engagé dans une co-construction de l'agenda 21. Le projet s'inscrit dans une stratégie intercommunale de développement local entre les communes d'Avion, Méricourt, Rouvroy et Drocourt (analyse des besoins, animation économique, développement des synergies d'acteurs, coopération territoire-entreprises, mobilisation des dispositifs).

L'innovation de la démarche résulte du **croisement d'un diagnostic économique /cadre de vie avec les champs couverts par le concept d'environnement urbain.**

La coopération de projet est aujourd'hui reconnue et appréciée par les élus. Le SIVOM constitue désormais un **espace de réflexion et de dialogue, permettant de mobiliser les dispositifs, de construire et mener des projets en commun**, de répartir équitablement les fruits sur quatre communes (Avion, Méricourt, Rouvroy, Drocourt) et de répondre aux attentes de la population.

Le programme d'action de l'année 1998 a porté notamment sur **les diagnostics et la prise de contact avec les élus et les acteurs locaux**. Un véritable effort relationnel a été mis en œuvre pour parvenir aux objectifs futurs : le SIVOM a rencontré toutes les entreprises du territoire pour le diagnostic économique dans le but d'associer le plus de partenaires possibles.

Il consistait également en l'accompagnement de 15 porteurs de projets et d'un **module de formation et d'insertion** : stage de formation (3 mois) puis suivi et accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi dans leur parcours pendant 6 mois et la création d'un centre de formation sur le bâtiment (mise en relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi).

Des plaquettes de communication destinées aux élus, aux institutions et à la population ont été largement diffusées.

Un **cahier des charges d'évaluation du projet de territoire** a été mis en œuvre en 1999. Le SIVOM a réalisé une évaluation (bilan intermédiaire) du projet de développement par un bilan chiffré et les effets induits par la démarche (management interne, ouverture sur de nouveaux partenariats, évolution urbaine, développement économique, vie sociale).

QUELQUES ACTIONS ACHÉVÉES OU EN COURS :

- | stage de formation à la création d'entreprises,
- | animation économique (mise en place de plate-formes multi-services pour les entreprises : centre de ressources, diffusion des savoirs, promotion externe, gestion d'un tableau de bord territorial, site internet - rapprochement des besoins des entreprises et des demandeurs d'emplois),
- | aménagement urbain et valorisation des commerces, convention de rue pour le centre ville,
- | formation et qualification de public en difficulté (métiers du bâtiment),
- | service d'aide à domicile,
- | gestion différenciée des espaces verts,
- | entretien écologique du paysage,
- | requalification des friches industrielles,
- | parcours de suivi et d'accompagnement à l'emploi,
- | plan opérationnel pour la nature, le cadre de vie et l'environnement,
- | valorisation des déchets,
- | étude de marché du tourisme et animation randonnée,
- | Festijeunes (manifestation culturelle),
- | lutte contre l'illettrisme.

observations évaluation

Le SIVOM a intégré une nouvelle logique de développement en démontrant sa capacité à mobiliser sans cesse les ressources stratégiques et à développer la culture du réseau. Le projet implique une nouvelle forme de travail à l'intérieur du SIVOM, les actions sont coordonnées dans un ensemble cohérent. Les élus se sentent un peu plus impliqués. Le service culturel, département aménagement, DSU, social, responsables économiques participent au projet.

L'expérience du SIVOM qui repose sur l'articulation quartier, commune et intercommunalité a relevé divers aspects importants : **une culture de service public, une dimension d'efficacité sociale et la garantie des éléments de droit à tout citoyen.**

La **mobilisation de proximité** a été un atout spécifique.

La territorialisation désormais acquise pose des problèmes aux acteurs locaux qui entendent défendre leur légitimité et leurs propres appuis sur la proximité pour **un projet plus autonome et adapté aux populations.** L'expérience du SIVOM démontre qu'un projet de développement à l'échelle de l'agglomération doit reposer sur la mise en réseau de différents projets de territoire de proximité pour gagner en efficacité et en contenu.

Cette stratégie permet aux communes de conserver leur souveraineté et de recréer des développements endogènes en faveur de toutes communes de l'agglomération dont notamment les communes rurales. (Le danger d'un projet d'agglomération descendant, c'est de transformer les communes périphériques en "quartiers résidentiels dégradés").

La bonne santé du projet de territoire de l'agglomération doit reposer en grande partie sur la vitalité de ses organisations aussi bien publiques (SIVOM, grandes villes, institutions, ...) que privées.

Le projet a momentanément stagné de septembre 1999 à mars 2000 en raison de la mise en œuvre de la communauté d'agglomération (compétences élargies à partager avec la proximité).

Les objectifs ont été atteints sur une durée plus longue que prévue. La mobilisation des acteurs autour du développement durable a obligé l'équipe technique à faire beaucoup de pédagogie, de force de convictions et à adopter des tactiques pour convaincre et contourner les obstacles.

Le projet s'enrichit dans le temps et explore de nouvelles façons de travailler pour répondre aux besoins du territoire en favorisant l'éclosion de nouveaux projets répondant aux besoins identifiés.

Le SIVOM est une petite structure qui a du mal à se faire reconnaître aussi bien en interne avec les élus qu'à l'extérieur avec les entreprises.

Pour pallier les difficultés, il a fallu convaincre. De plus, l'équipe de développeurs portée par des valeurs de démocratie et de partage ont produit de la "transformation de la société" en impulsant "une pédagogie de l'exemple".

Pour obtenir une intelligence collective, voire une conscience collective basée sur des consciences individuelles, il est nécessaire à tout agent de développement d'être crédible donc de mettre en œuvre un processus d'amélioration continue (obligation de partage, de transparence, d'écoute, de volonté d'agir, etc.).

Agenda 21 Local ?

Un agenda 21 local est un projet politique de développement local global et durable pour le 21ème siècle, accompagné d'un programme d'actions sur plusieurs années.

Il doit être élaboré au sein de structures permettant l'information et la concertation la plus large possible (comité de pilotage, démocratie locale participative, éducation et sensibilisation au développement durable, diversification des partenariats...)

Ainsi il doit permettre de faire ressortir les besoins des populations et des acteurs locaux, de les analyser afin de proposer des actions correctrices.

Dans ce cadre, il doit définir des objectifs prioritaires en matière de :

- Équité sociale : renforcer la cohésion sociale et lutter contre les inégalités,
- Développement économique : évolution des activités existantes et création de nouvelles activités,
- Préservation, valorisation des patrimoines et de l'écosystème.

DES PRINCIPES

- > concertation, participation, solidarité et respect de l'environnement,
- > utiliser les ressources et les potentialités du territoire,
- > réfléchir de manière globale à l'ensemble des préoccupations des habitants,
- > satisfaire les besoins des populations actuelles sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

perspectives

La ville d'Avion vient de décider la formalisation d'un agenda 21 communal. Le SIVOM applique les principes de développement durable dans ses actions au titre de l'agenda 21 intercommunal.

Le SIVOM prévoit donc d'étudier l'articulation entre l'agenda 21 du SIVOM et sa déclinaison sur la ville d'Avion et de continuer le processus d'élaboration de l'agenda 21 intercommunal.

SIVOM des cantons d'Avion et Rouvroy
24, rue Alexandre Bové
BP 22 - 62210 Avion
Tél : 03 21 14 26 00
Fax : 03 21 14 26 01
Web : www.sicar.org

M. JACQUES ROBITAIL > Président du SIVOM des cantons d'Avion et Rouvroy

MME DANIELLE BORKOWSKI > Secrétaire générale du SIVOM des cantons d'Avion et Rouvroy

MARS 2000

SAINT DENIS – AUBERVILLIERS

SEINE SAINT-DENIS [93]

démarche pour un agenda 21 grenoblois : vers un pacte
Local de développement intégré pour le XXI siècle

objectifs

A partir de l'expérience de l'étude préalable à la charte pour l'environnement, les deux communes souhaitaient :

1. Engager une réflexion sur les interfaces Environnement /Economie, Environnement /Équité sociale, et lancer les premières bases d'une réflexion méthodologique pour la mise en place d'un agenda 21 opérationnel avec le souci de mieux cadrer, cibler et impliquer les partenaires concernés.
2. Réaliser un diagnostic social et économique avec la constitution d'un observatoire permanent.

La Charte pour l'environnement de Saint-Denis Aubervilliers a été signée le 6 octobre 1999 en présence de Dominique Voynet.

Les villes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pierrefite sur Seine, Epinay sur Seine et Villetaneuse se sont organisées en communauté de communes qui s'est attribuée la compétence environnement.

Elle a pour objectif l'extension de la charte d'environnement aux trois autres communes (Pierrefite sur Seine, Epinay sur Seine et Villtaneuse) en vue plus tard de mettre en œuvre un agenda 21 local.

Service porteur du projet : Service Environnement

Saint-Denis (85800 habitants) et Aubervilliers (63100 habitants), villes actives, populaires et solidaires, signataires de la charte d'Alborg, véhiculent trop souvent encore dans l'imaginaire collectif, l'image de banlieues grises et denses. Leur développement industriel passé, les difficultés de vie de certains de leurs habitants, leur urbanisme à tendance verticale, leur paysage urbain morcelé par les infrastructures et les ruptures diverses, aurait-il mis de côté la recherche d'une certaine "Qualité du Cadre de Vie..."?

Dans le cadre de leur contrat respectif d'action communale en 1995, Saint-Denis et Aubervilliers ont souhaité, en collaboration avec l'État, mettre en œuvre une Charte intercommunale de l'environnement. L'étude préalable a été engagée en 1997.

VERS UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le processus s'est déroulé classiquement en 3 étapes pendant deux ans : diagnostic, stratégie, plan d'actions. Il a visé à mobiliser le plus grand nombre de partenaires autour des questions d'environnement et du cadre de vie.

Les 175 actions élaborées abordent la thématique complexe du développement durable et constitue une première bonne approche pragmatique de l'agenda 21 (Charte d'Aalborg, 1996).

En effet, cette démarche associée aux autres réflexions des deux villes (Projet urbain, Plan Local de l'Habitat...) a été l'occasion de mettre en perspective un agenda 21.

charte intercommunale de l'environnement

LE DIAGNOSTIC

La méthode repose sur 4 leviers de concertation :

le travail en commissions thématiques

- l'Environnement et les Éléments
- l'Environnement et les Pollutions
- l'Environnement et l'Aménagement
- l'Environnement et la Population

Ce travail a fait apparaître les spécificités de chaque ville tout autant que les dynamiques communes. Ces commissions thématiques ont mobilisé près de 200 participants (institutions, associations, citoyens..).

Les apports de la population

Trois grands types de questionnements rassemblent les point forts et faibles de l'environnement :

- urgents, ponctuels, concrets, localisés en attente de réponses techniques,
- spécifiques à étudier selon le contexte,
- de fond qui rejoignent les réflexions d'orientation communale en cours (déplacements urbains, équipements publics, services et commerces, organisation et gestion de l'espace public...)

Ces questionnements ont émergé de la concertation dynamique (écrits et débats) et conviviale des habitants des 24 quartiers des deux villes (1200 participants) à travers notamment les comités de quartiers.

Comment, en partant du vécu quotidien de l'environnement, arriver à dégager une stratégie globale?

Il va de soit que :

■ **les municipalités sont au cœur des attentes;**

Les villes sont désignées par les habitants comme interlocutrices privilégiées pour traiter les questions d'Environnement et du cadre de Vie.

Les responsabilités sont parfois plus collectives : plans de circulation, pollution de l'air, ou faisant appel au civisme des gens citoyens et consommateurs (propreté, vandalisme, incivilité).

Les villes peuvent être à l'initiative d'actions de terrain, d'orientations politiques, de sensibilisation de communication, d'aide au rapprochement avec des partenaires (bailleurs publics et privés, DDE, Service des Canaux, RATP, SNCF, Aéroports de Paris...).

■ **Les réponses à apporter sont collectives :**

Les villes ne manquent pas de signalements de dysfonctionnements (le diagnostic de la Charte a été à ce titre un catalyseur des attentes) ...mais éprouvent des difficultés à résoudre les problèmes de quotidienneté et à trancher sur des enjeux globaux à l'échelle des quartiers, de la ville, voire des deux territoires.

Les deux villes souhaitent plus d'efficacité dans les réponses de proximité faites aux habitants et vont aujourd'hui jusqu'à se poser la question de l'adaptation de l'organisation municipale aux attentes actuelles et à venir à Saint-Denis notamment.

LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS SOCIAUX ÉCONOMIQUES

La Charte est aussi l'occasion de prendre en compte modestement, d'effleurer les liens à tisser entre le développement économique

des villes, leur développement social et un meilleur cadre de vie.

La préservation des ressources naturelles, l'approche "environnementaliste, écologique" est une prise de conscience plus âpre (pollution des sols, nuisances des activités, économie des ressources, ...) et moins immédiate au stade de la réflexion.

De ce fait :

Les principaux bailleurs sociaux ont été rencontrés, avec une participation modeste au débat malgré les interpellations des habitants dans les quartiers.

Un début de partenariat avec les entreprises a été initié, et divers acteurs économiques (chambres des métiers, CCIP, associations...) sur l'environnement, avec une attente ressentie d'outils innovants de dialogue et une mise en réseau des lieux ressources et des pratiques exemplaires, l'organisation d'un "petit déjeuner" sur l'Entreprise et l'Environnement, le 31 mars 1999, a réuni plus de 200 participants).

Cette expérience embryonnaire montre toute la marge de manœuvre possible pour mieux faire collaborer le secteur économique et les collectivités locales...

LA DÉFINITION DE CHOIX STRATÉGIQUES

A partir du diagnostic validé et des enjeux mis en évidence, les objectifs prioritaires de la stratégie ont été définis avec quelques difficultés au moment de choix et des arbitrages.

Comment appréhender avec plus de cohérence grâce à l'entrée environnementale, les liens complexes du développement économique, source de richesse, du développement social nécessaire ?

Les objectifs prioritaires proposés sont :

- Améliorer cadre et qualité de vie
- Donner une ambition écologique au développement local
- Donner à l'environnement une dimension citoyenne et sociale

LA TRADUCTION DE LA STRATÉGIE EN PROGRAMME D'ACTION

Les actions concrètes sont le fruit d'un travail collectif au sein des deux administrations et sera rapidement enrichi des contributions des partenaires associés jusqu'ici.

observations évaluation

La Charte de l'environnement Saint-Denis/Aubervilliers remarquable dans sa démarche participative, se construit dans la durée, avec ses moments forts enthousiasmants, mais aussi ses phases de doute et d'essoufflement. Il faut être conscient de la difficulté de mobiliser dans la transversalité. Pourtant, cette démarche reste l'occasion assez innovante d'un regard durable, ni diabolisant, ni complaisant sur de vrais enjeux en terme de qualité de vie et de préservation de nos ressources.

C'est une aventure collective... il lui faut du temps...

perspective

Dans le cadre de la communauté de communes, l'objectif est l'extension de la charte pour l'environnement aux trois autres communes. Dans ce contexte, le projet agenda 21 proposé par les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers se trouve pour le moment reporté.

mairie d'Aubervilliers

Place de la Mairie

93000 Aubervilliers

Tél : 01 48 39 52 00

Fax : 01 48 39 52 30

M. Jack HALITE

> Sénateur-Maire d'Aubervillier

mairie de saint denis

Hôtel de Ville

2, place Victor Hugo

93200 Saint Denis

Tél : 01 49 33 66 66

Fax : 01 49 33 69

M. Patrick BRAROUZEC

> Député Maire de St Denis

plaine commune

32/38 Gonlevard - J Guesde

93200 Saint Denis

Tél : 01 49 33 71 20

Fax 01 49 33 66 33

M. Alain AUDEMAR

> Directeur du Service environnement

bilan de la charte pour l'environnement
saint-denis aubervilliers, Agnès Leroy
in "bilan des chartes pour l'environne-
ment en ile-de-france" clément cohen
1998

juin 2000

ANNEXE 1

LISTE DES DOSSIERS RECUS EN REPONSE A L'APPEL A PROJET SUR LES OUTILS ET DEMARCHES EN VUE DE LA REALISATION D'AGENDAS 21 LOCAUX

1	centre de recherches de MEZE [34]	11	AMIENS [80]	21	ST MARCELLIN [38]
2	st martin d'abbat [45] M. LAFEUILLE	12	EMCRAINVILLE [77]	22	CHAVILLE [92]
3	VALENCIENNES [59]	13	MARSEILLE PROVENCE METROPOLE, COMMUNE DE CARRY LE ROUET [13]	23	comm. de communes de l'agglomération de MULHOUSE [68]
4	Association des maires du sénégal	14	ROMANS [26]	24	ATHIS MONS [91]
5	SIVOM du béthunois [62]	15	GPU AUBERVILLIERS [93]	25	EVRY [91]
6	maison de La méditerranée et BELFORT [90]	16	District de POITIERES [86]	26	MAMOUDZOU (mayotte 97)
7	GRENOBLE [38]	17	VANDOEUVRE-LES-NANCY [54]	27	communauté urbaine de DUNKERQUE [59]
8	AILLIEUX LA PAPE [69]	18	LA ROCHELLE - ROCHEFORT [17]	28	LILLE [59]
9	CHAMBERY [73]	19	BOUGUENAIS [44]	29	COUBRON [93]
10	communauté urbaine du GRAND NANCY [54]	20	HYERES [83]	30	MANTES LA JOLIE [78]
31	syndicat intercommunal du VAL DE SAMBRE [59]	38	GRANDE- SYNTHÉ [59]	45	EPERNAY [51]
32	Haute vallée de L'HERAULT [34]	39	DUISANS [62]	46	ISSY-LES-MOULINAUX [92]
33	ST ETIENNE [42]	40	communauté de communes du pays FOUESNANTAIS [29]	47	PEPIGNAN [66]
34	ARCUEIL, CACHAN, FRESNES, L'HAY-LES-ROSES [94]	41	NANTES [44]	48	communauté de communes de COGNAC [16]
35	ST DENIS - AUBERVILLIERS [93]	42	association pour le développement de l'alsace du nord HAGUENAU [67]	49	BEGLES [33]
36	AIX EN PROVENCE [13]	43	FACHES THUMESNIL [59]	50	IS SUR TILLE [21]
37	SIVOM AVION - ROUVROY [62]	44	DUNKERQUE [59]	51	ANTIBES [06]

ANNEXE 2

LISTE DES DOSSIERS LAUREATS

Titre	Localisation	résumé
définition et mise en place de la fonction d'observateurs de quartiers au travers de 5 à 6 emplois jeunes	RILLIEUX-LA-PAPE (69)	Rillieux-la-Pape met en place une équipe d'observateurs de quartiers (formation, recrutement) associée aux services communaux pour palier le manque de connaissances des usages et pratiques des habitants dans les quartiers.
conjugaison des efforts pour rendre "La ville durablement habitable et les campagnes durablement habitées"	CHAMBERAY (73), parc régionaux du massif des BAUGES et de CHARTRAUSE.	Dans le cadre du développement du partenariat entre les deux parcs et leur ville-porte, le projet porte sur l'animation (mission Parc) et la structuration des réflexions communes ainsi que sur la définition d'opérations pilotes relevant du développement durable et de l'équilibre et de la solidarité urbain-rural.
démarche pour un agenda 21 local	GRENOBLE (38)	Grenoble élabore un agenda 21 en l'accompagnant d'une analyse critique de la démarche sous l'angle du développement durable avec un souci d'apports méthodologiques vers d'autres collectivités notamment des villes de la région et en concertation avec habitants et les acteurs.
métiers, services et développement durable	DISTRICT DE POITIERS (86)	Dans le cadre d'une démarche de projet de services, le district cherche à insuffler une démarche de développement durable au sein des services de la ville et du district et à travailler sur des actions transversales.
projet de la ville d'Athis-Mons	ATHIS-MONS (91)	Dans la suite logique du Plan municipal pour l'environnement et de la charte pour l'environnement, Athis-Mons élabore un Agenda 21. Un des principes fondamentaux étant la participation des citoyens.
Espaces verts et cimetières : un développement durable	MAMOUDZOU (Mayotte)	Les cimetières constituent une réserve d'espaces verts et des lieux importants dans la culture locale qu'il s'agit de préserver de l'urbanisation. Mamoudzou met en place une méthodologie pour la réhabilitation, la réalisation et la gestion des cimetières pour préserver, de la poussée urbaine, les espaces verts qu'ils constituent, faisant appel aux habitants et à des jeunes en difficulté pour leur gestion.
politique de l'habitat dans la perspective de l'Agenda 21	COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE (59)	La Communauté urbaine de Dunkerque mène une recherche-action sur les coûts globaux prenant en compte les besoins des habitants, l'approche Haute qualité environnementale (HQE) dans l'habitat dans le but d'élaborer un outil méthodologique d'aide à la décision et de permettre la rédaction de recommandations et de préconisations pour les professionnels du bâtiment
Mise en place d'une structure intercommunale pour la réalisation des actions de la charte d'environnement	ARCUEIL, L'HAY-LES-ROSES, CACHAN, FRESNE (94)	Le syndicat intercommunal du Val de Bièvre représente le relais de la convention d'association pour la mise en oeuvre du programme d'action de la charte pour l'environnement, assure les études pour les actions intercommunales, la formation, le tableau de bord et représente les villes face à leurs partenaires. La mise en place de cette structure intercommunale s'avère indispensable et constitue une base pour une bonne gouvernance intercommunale développant l'emploi local.

Titre	Localisation	résumé
Grande-synthe : en marche vers Le développement durable	GRANDE-SYNTHÉ (59)	Grande-Synthe élabore un Agenda 21 selon une méthodologie proposée par le Comité 21 : 21 entrées pour le développement durable. Une "Mission pour un développement durable" est mise en place. La démarche se base dans un premier temps sur la sensibilisation des services municipaux et des élus, puis sur la participation des habitants et l'organisation d'un partenariat entre les acteurs locaux.
Projet de développement local	SIVOM des cantons d'AVION-ROUVROY (62)	Le SIVOM s'est engagé dans une co-construction de l'agenda 21 qui s'inscrit dans une stratégie intercommunale de développement local. L'innovation de la démarche, résulte des diagnostics économique/cadre de vie avec les champs couverts par le concept de l'environnement urbain.
CLOE : contrat local opérationnel de l'environnement	FACHES-THUMESNIL (59)	CLOE est un projet pluriannuel transversal d'amélioration du cadre de vie et fédérateur qui permet d'évoluer vers un Agenda 21 grâce au recrutement d'une chargée de mission et à la mise en place de formations (habitants, élus, agents municipaux, scolaires).
outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux	EPERNAY (51)	Création de passerelles entre différentes démarches : renforcer la politique d'insertion sociale par l'économie en l'appliquant à l'environnement, réaliser des actions environnementales dans les quartiers en difficultés, lier l'environnement à l'habitat. Ce projet n'a pas eu de suites concrètes.
échanges d'expériences sur l'information et la participation du citoyen dans le développement durable	BELFORT (90) et MOHAMEDIA (MAROC)	Le projet de coopération décentralisée entre les villes de Belfort et de Mohamedia avec les associations Maison de la Méditerranée et ENDA Maghreb a pour but, à long terme, d'améliorer les moyens de sensibilisation du public, de faire de la démarche participative un axe fondamental de la politique locale, d'établir des relations durables entre collectivités européennes et sud méditerranéennes.
engager des études sur l'interface environnement / économie et environnement / équité sociale	SAINT DENIS / AUBERVILLIERS (93)	Les deux collectivités se proposent sous la forme d'une méthodologie proche de la charte de faire un diagnostic social et économique, avec la constitution d'un observatoire permanent.
Programme POLLEN, réseaux des villes fertiles et agenda 21	BOUGUENAIS (42)	POLLEN est un contrat de développement entre la municipalité et la population pour que celle-ci participe effectivement à la définition de l'avenir du territoire communal. Il matérialise le souci de maîtriser l'évolution urbaine, protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels et favoriser le développement économique et l'emploi.
optimisation des collectes sélectives des déchets banals ménagers et professionnels pour l'Alsace du nord. un potentiel majeur pour bâtir un agenda 21	HAGUENAU (association pour le développement de l'Alsace du nord) 67	ADEAN réalise une étude d'optimisation (aide à la décision) de la gestion des déchets selon des critères de développement durable, en stimulant les structures existantes et les nombreux partenaires locaux, en faisant appel aux associations d'insertion et en choisissant de favoriser la création d'emplois.

Notes